

RAPPORT DÉCHETS 2023

SUR LE PRIX ET LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



JE JETTE MOINS AU JARDIN
Je passe au mulching !

JE BÉNÉFICIE JUSQU'À 60€ D'AIDE À L'ACHAT D'UN KIT, D'UNE TONDEUSE ÉQUIPÉE OU D'UN ROBOT
Plus d'infos sur : jejettemoins-dk.fr

ECO GAGNANT
PAS D'HERBE À RAMASSER
PAS DE DÉPLACEMENT EN CÉCHÈTERIE
MOINS D'ARRIVAGE
GAZON NATURELLEMENT ENRICHÉ

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

écomaison

Déposez ici vos articles de bricolage et jardin, jeux et jouets

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE

Projet de mai 2023 de 80 km

Grâce à vous, ces objets vont être réemployés ou recyclés.

C'est ici !

Landings et pots outils de bricolage outils au jardin jouets de bébé jouet peluche

appareils électriques outils électroportatifs peinture aérosols produits phytosanitaires

écomaison réemploie et recycle les objets et matériaux de la maison.
Plus d'infos sur www.jejettemoins-dk.fr

RESSOURCES VERTES

Tontes
Feuillage
Plantes annuelles et bisannuelles

Ma 2^e vie
Compostage
Valorisation organique

INTERDIT
films et sacs plastiques

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTÉ URBAINE
www.jejettemoins-dk.fr

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT

Les montants des **dépenses de fonctionnement** et des **recettes** présentés utilisent la méthodologie de la matrice des coûts développée par l'ADEME. Cette matrice, alimentée par des données comptables, permet de détailler les charges et produits associés à chaque flux de déchets, afin de pouvoir évaluer avec précision les coûts réels de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets.

Les montants des **dépenses d'investissements** présentés sont issus des données des comptes administratifs de la CUD (2023).

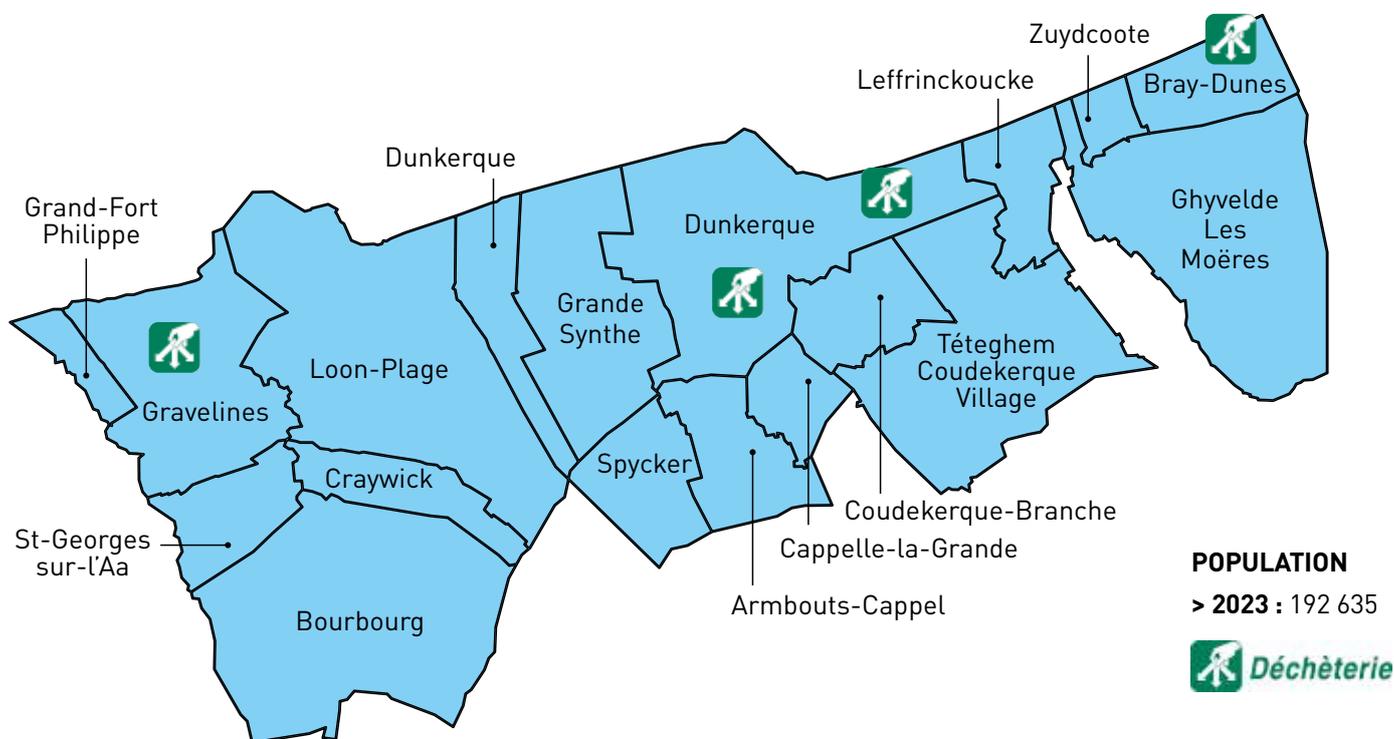
Les données portant sur les tonnages collectés et valorisés sont issues des bilans matières réalisés par la CUD et des informations transmises par ses prestataires (Paprec Énergies 59 pour le CVE / CVO et Triselec pour le Centre de tri par exemple).

▶ ABRÉVIATIONS

CUD	Communauté urbaine de Dunkerque
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
CPM	Centre de Préparation de la Matière = c'est l'équipement industriel qui permet de séparer les sacs de différentes couleurs
DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés = les OMA et les déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, ressources vertes, déblais et gravats...), soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le SPPGD Sont exclus : les déchets produits par les collectivités (services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés)
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux : huiles, batteries, peintures, piles, lampes, aérosols
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées = les OMR et les collectes sélectives (quel que soit le type de collecte). Sont exclus : les ressources vertes, les encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats... c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages (quel que soit leur type de collecte).
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte-à-Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

COMMUNAUTÉ URBAINE DUNKERQUE

GRAND LITTORAL - 17 COMMUNES



► TERRITOIRE CONCERNÉ

La Communauté urbaine de Dunkerque assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de ses 17 communes membres, pour une population en 2023 de 192 635 habitants (population totale INSEE au 1^{er} janvier 2023).

► COMPÉTENCES

La Communauté urbaine de Dunkerque est en charge de la gestion **complète** des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, avec pour finalité ultime leur recyclage, réemploi et réutilisation, dans l'objectif de réduire le plus possible la part de déchets à éliminer.

Elle assure également en régie la gestion complète des déchèteries communautaires, et la valorisation des déchets produits par les communes adhérentes.

► ÉQUIPEMENTS

- Un réseau de **4 déchèteries communautaires** (soit 1 déchèterie pour 48 159 habitants).
- Un **Centre de transfert** pour le tri des encombrants (avant envoi en enfouissement pour les déchets non valorisables et en valorisation énergétique pour les déchets valorisables).
- Un **Centre de Valorisation Énergétique (CVE)** pour la valorisation énergétique des OMR, des encombrants et des refus de tri issus du Centre de tri.
- Un **Centre de Valorisation Organique (CVO)** pour le broyage des ressources vertes.
- Un **Centre de tri** pour le tri et le conditionnement de tous les emballages et les papiers.
- Un centre de Préparation de la Matière (CPM) pour la séparation des sacs de couleurs.

Le présent rapport présente l'ensemble des chiffres 2023 sur la prévention et la gestion des déchets. Cette année, la collectivité a assuré la collecte et le traitement de **124 676 tonnes de déchets**, dont **94,68 %** ont fait l'objet d'une valorisation matière, énergétique ou organique.

2023, POURSUITE DE LA RÉDUCTION ET D'UNE MEILLEURE VALORISATION DES DÉCHETS

La CUD avait adopté en octobre 2022 son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont l'objectif ambitieux est de diminuer de 150 kg par habitant et par an la production de déchets sur le territoire d'ici 2030, par rapport à 2010.

Après l'amorçage d'une réduction des déchets en 2022, l'année 2023 confirme cette dynamique de réduction des déchets avec toujours comme objectif que le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas. Ainsi la CUD a renouvelé sa convention d'objectifs avec le CPIE et propose une aide pour la pratique du mulching.

Après la réduction, la collectivité est très engagée dans la recherche de solution de valorisation matière et énergétique afin de limiter au maximum le stockage. Ainsi, plusieurs filières nationales ont été déployées cette année dans les déchèteries et 2023 est la première année où la collectivité développe la fabrication de combustible solide de récupération (CSR) à partir des déchets qui étaient auparavant enfouis.

Enfin, après l'inauguration fin 2022 de la régie au sein du pôle de valorisation des déchets, 2023 marque le démarrage des études sur la construction du centre de préparation de la matière (séparation des sacs de couleur) et du centre de tri des déchets recyclables.

Les habitants de la CUD, tout comme les agents communautaires, peuvent se féliciter de cette évolution dont ils sont les acteurs : les habitants en réduisant la quantité et en triant les déchets produits, et la collectivité en mettant en place des dispositifs éco-gagnants et les équipements de valorisation afin d'accompagner les habitants dans cette démarche.

SOMMAIRE

1	RÉDUCTION ET PRÉVENTION	6
	1.1 La réduction des déchets	6
	1.2 La prévention.....	12
2	LA GESTION DES DÉCHETS	22
	2.1 L'organisation interne	22
	2.2 Les moyens humains, matériels, financiers et l'organisation du service	24
3	LA CRÉATION DE NOUVEAUX OUTILS INDUSTRIELS DE TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	44
	3.1 Les origines du projet.....	45
	3.2 Les futurs équipements	46
	3.3 Quelques dates.....	47
4	LA COLLECTE DES DÉCHETS	48
	4.1 Les tonnages collectés	48
	4.2 Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	49
	4.3 Les déchets de cantonnage.....	60
5	LE DEVENIR DES DÉCHETS	62
	5.1 Le Centre de tri	64
	5.2 Le Pôle de valorisation	67
	5.3 Synthèse	70
	5.4 Les autres filières de valorisation	70
6	ANNEXES	72
	6.1 Les tonnages	72
	6.2 La matrice des coûts	80
	6.3 Le schéma global de traitement des déchets 2022.....	88

1

RÉDUCTION ET PRÉVENTION

1.1 LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La réduction des déchets produits sur le territoire de la CUD est un point d'orgue de la politique communautaire depuis plusieurs années, le meilleur déchet étant celui qui n'a pas été produit.

La politique de la direction réduction et valorisation des déchets depuis de nombreuses années consiste, soit par réduction, soit par réutilisation ou réemploi, à diminuer la production de déchets sur le territoire, notamment par le biais d'éco-événements et d'actions de sensibilisation.

► QUELQUES DÉFINITIONS

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Tous les déchets collectés auprès des particuliers + déchets assimilés (= les déchets des activités économiques collectés par le service public).

Déchets considérés comme des DMA : Ordures Ménagères Résiduelles, déchets recyclables (dont verre), ressources vertes, déchets amiantés, vêtements, déchets issus des points de dépôts, déchets des déchèteries.

Concerne : particuliers + professionnels + établissements publics.

ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS (OMA)

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les déchets assimilés et les déchets collectés sélectivement (recyclables, papiers et verre).

Déchets considérés comme des OMA : Ordures Ménagères résiduelles (OMr), déchets recyclables (dont verre) et biodéchets.

Concerne : particuliers + professionnels + établissements publics.

DÉCHETS DE CANTONNAGE

Les déchets issus des services techniques de la CUD et de ses communes (ex : dans le cadre de travaux sur la voie publique).

Déchets considérés comme des déchets de cantonnement : Gravats, déchets en mélange, ressources vertes, déchets issus des bennes mises à disposition.

Concerne : la CUD et ses communes uniquement

Les déchets de cantonnement sont amenés directement par les services techniques dans les centres de traitement adaptés (voir ci-après).

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

► L'INDICE DE RÉDUCTION DES DMA EN TONNES (2010-2023)

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés en 2010
Indice 100 = 109 422 tonnes
Gravats non inclus

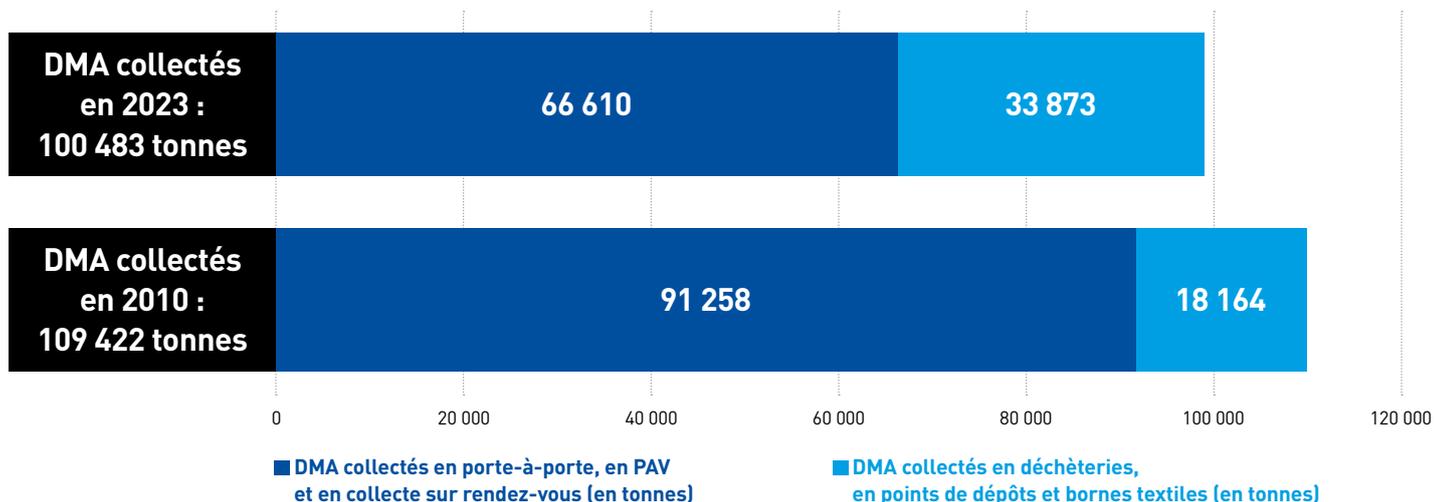
MÉTHODE DE CALCUL

L'indice 100 correspond aux tonnages des DMA collectés en 2010. La méthode de calcul pour déterminer l'indice de 2023 est la suivante (méthode ADEME) :

Tonnages 2023 * 100 / Tonnages 2010

En 2023, **100 483 tonnes** de DMA ont été collectées, soit un indice de **91,8**.

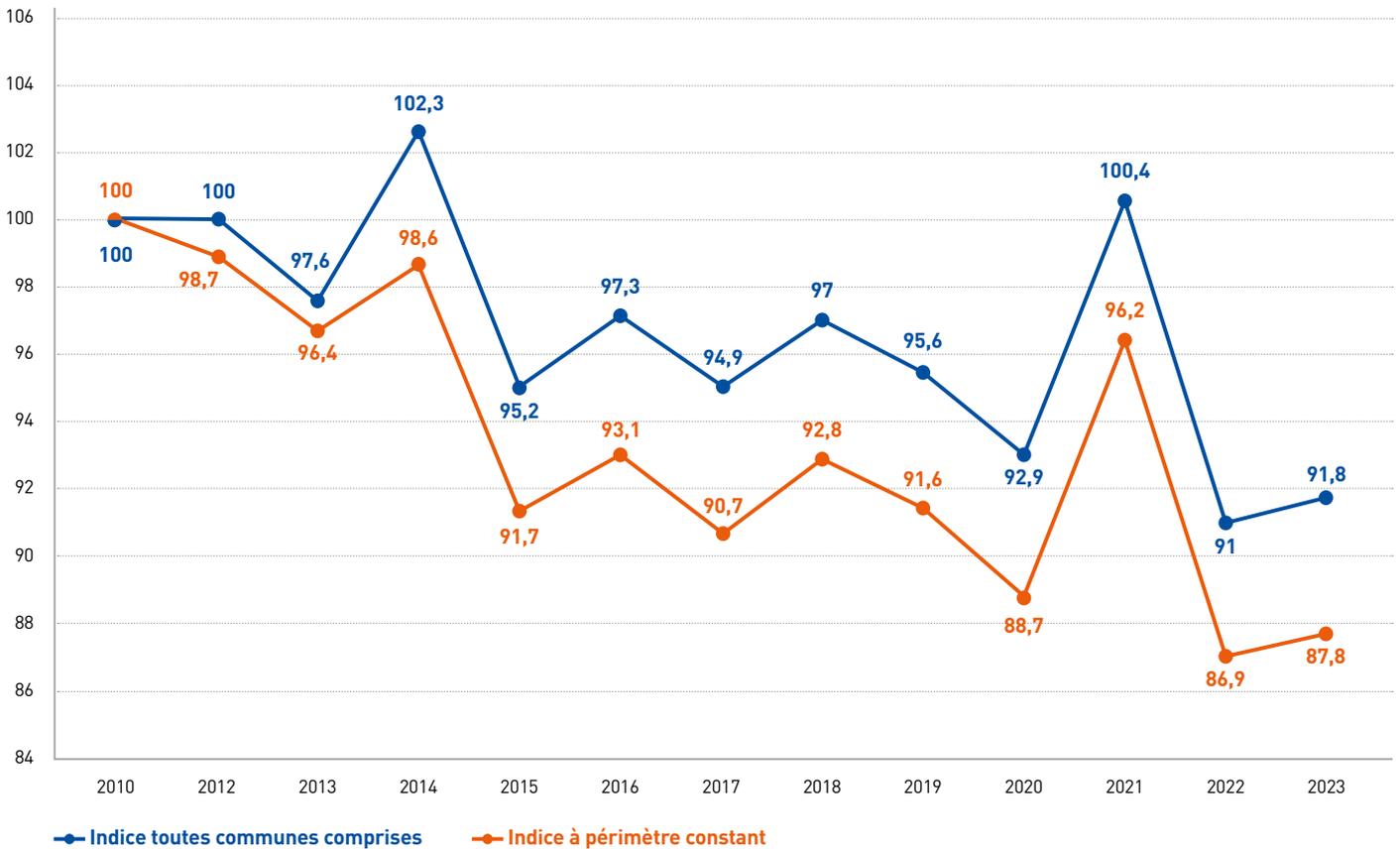
À périmètre constant, **96 065 tonnes** de DMA auraient théoriquement été collectées, soit un indice de **87,8**.



Entre 2010 et 2023, la diminution des DMA a principalement été portée par la diminution forte des déchets collectés en porte-à-porte et PAV sur la période, de l'ordre de **25 949 tonnes**.

Sur la même période, la part de déchets collectés en déchèteries a fortement progressé, de l'ordre de **14 058 tonnes** (12 203 en excluant les gravats). Cette hausse est principalement portée par les encombrants (+ **8 241 tonnes**).

Évolution de l'indice de production des DMA (2010-2023)



► L'INDICE DE RÉDUCTION DES DMA EN KG/HABITANT/AN (2010-2023)

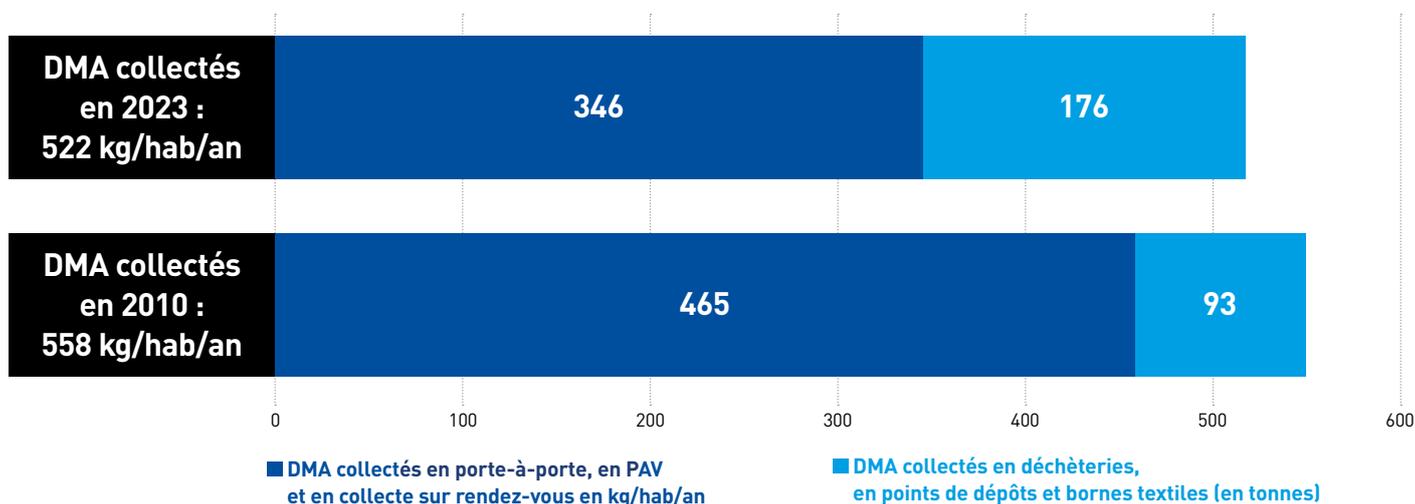
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés en 2010
Gravats non inclus Indice 100 = 558 kg/hab/an

MÉTHODE DE CALCUL

L'indice 100 correspond aux kg/hab/an des DMA collectés en 2010. La méthode de calcul pour déterminer l'indice de 2023 est la suivante (méthode ADEME) :

kg/hab/an 2023 * 100 / kg/hab/an 2010

En 2023, **521,6 kg/hab/an** de DMA ont été collectés, soit un indice de **93,5**.

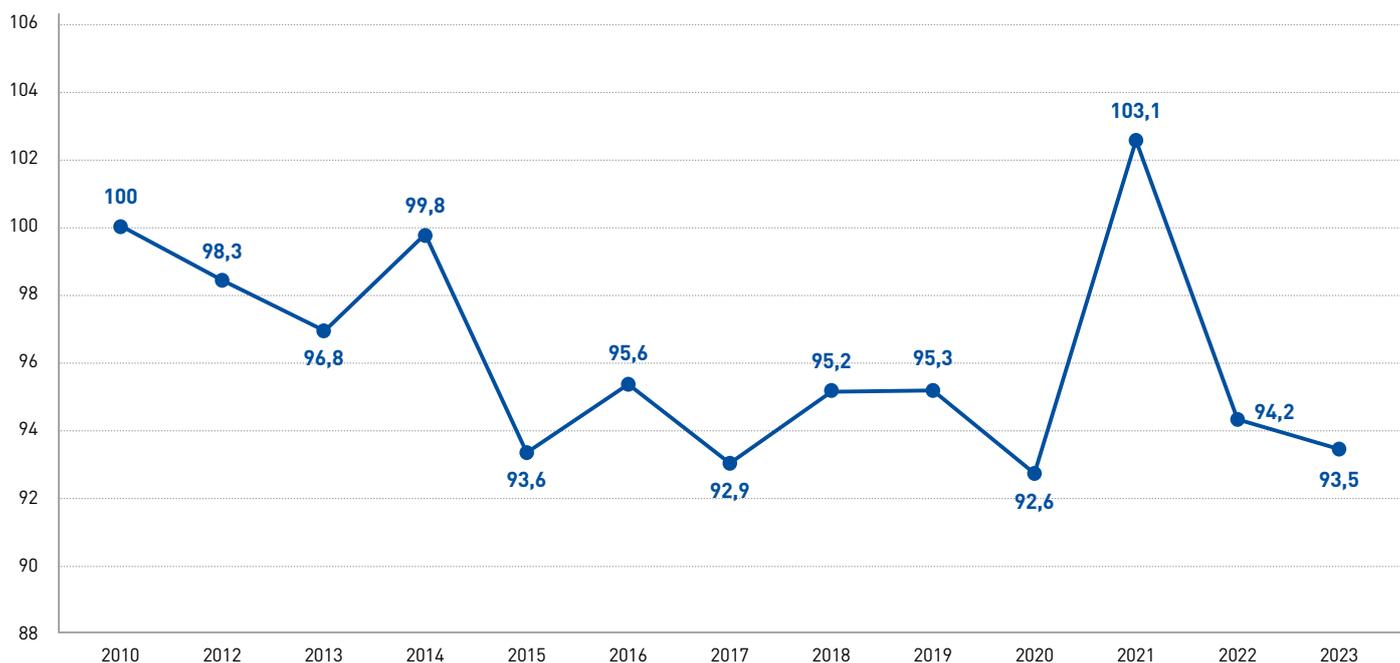


Les déchets collectés par habitant et par an en porte-à-porte, en PAV et en collecte sur rendez-vous ont diminué entre 2010 et 2023 (- 119 kg/hab/an).

La production par habitant de déchets en déchèteries a en revanche augmenté entre 2010 et 2023 (+ 83 kg/hab/an). Une hausse portée majoritairement par l'augmentation des quantités d'encombrants.

Globalement, les DMA ont diminué sur la période (- 36 kg/hab/an).

Évolution de l'indice de production des kg/hab/an de DMA (2010-2023)



LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES, LES DÉCHETS DANGEREUX ET LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

POUR RAPPEL :

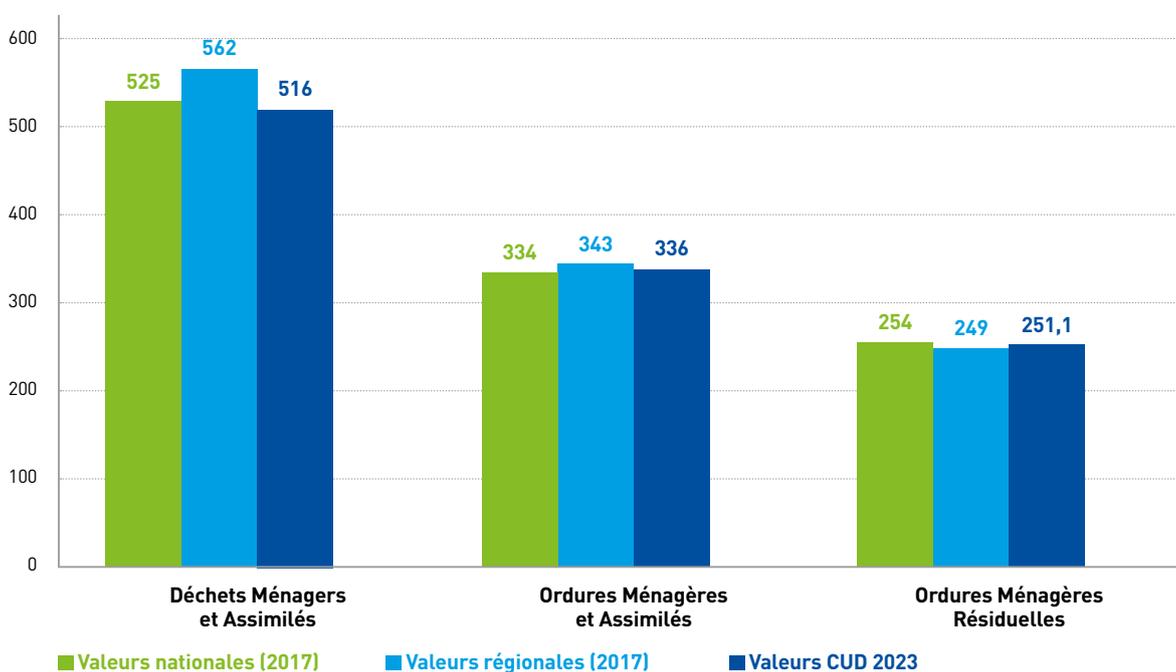
> **Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** =

OMR + verre + recyclables secs en mélange + biodéchets

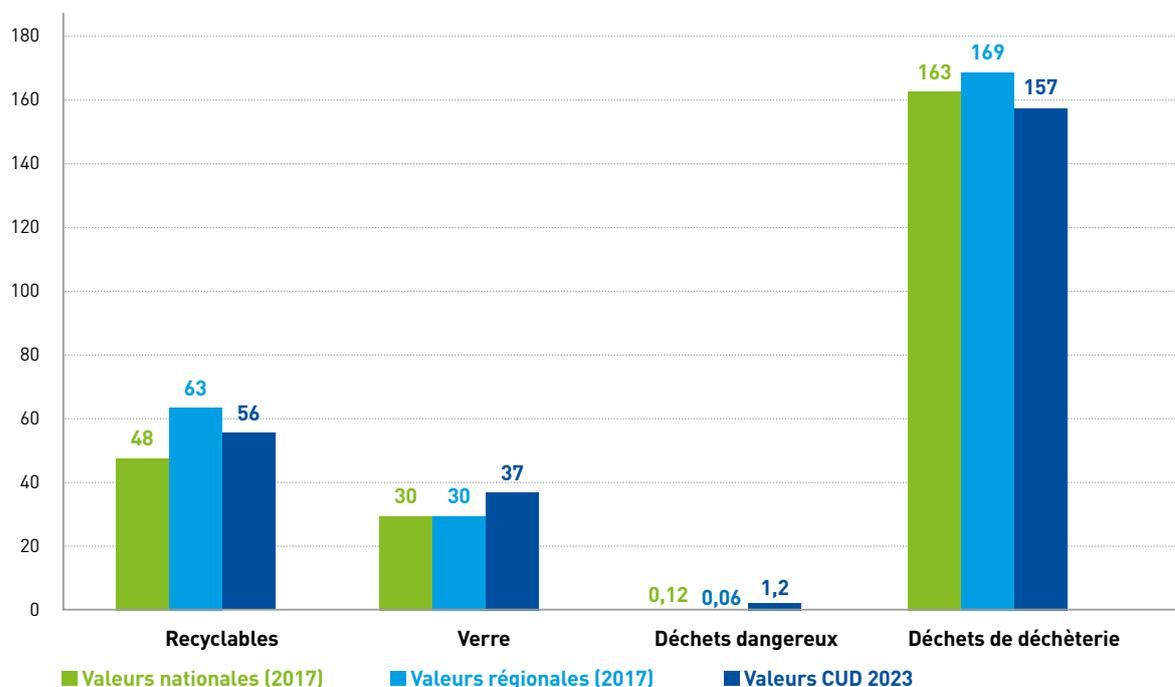
> **Déchets dangereux** = D3E + DDS + amiante + huiles + lampes et néons + piles et batteries

> **Déchets de déchèteries** = Ressources vertes + cartons + gravats + ferrailles + non-recyclables

Comparaison régionale et nationale des DMA, OMA et OMR en kg/hab/an



Comparaison régionale et nationale des recyclables, du verre, des biodéchets, des déchets dangereux et des déchets de déchèteries en kg/hab/an



La production des Déchets Ménagers et Assimilés du territoire est inférieure depuis 2023 aux moyennes nationales et régionales. La diminution de la quantité de recyclables et d'ordures ménagères résiduelles collectés sur le territoire par rapport à l'année précédente est notamment à l'origine de cette évolution.

En matière de production de verre (tonnages collectés en PAV et hors PAV), la CUD a récemment dépassé les moyennes régionales et nationales ; une évolution en grande partie consécutive au déploiement progressif des PAV pour le verre.

En 2023, les quantités collectées par habitant issues des déchèteries ont quasiment atteint le niveau national et restent légèrement inférieures au niveau régional.

1.2 | LA PRÉVENTION

Tout au long de l'année, le service déchets organise des événements, ponctuels ou réguliers, visant à réduire la production de déchets et informer sur les bonnes pratiques en la matière.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

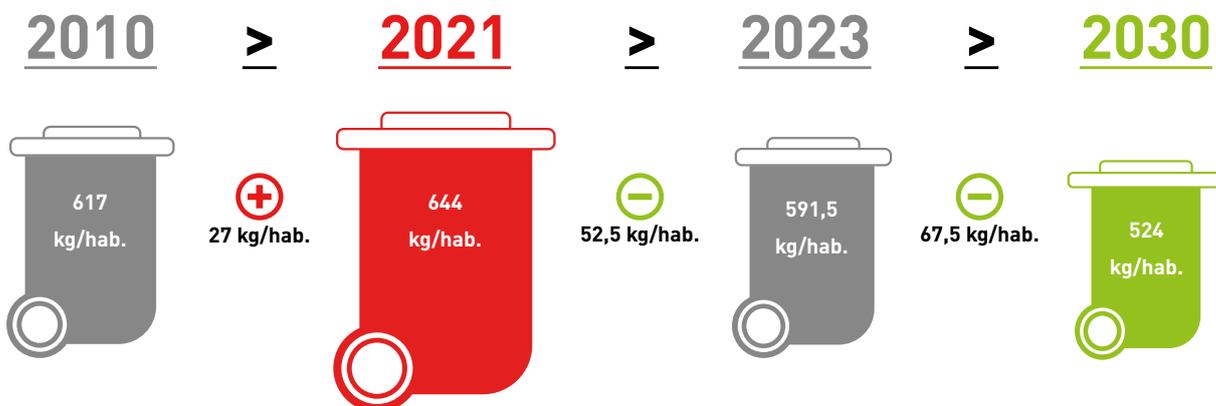
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire qui permet de fixer des objectifs de réduction, construire et animer un plan d'actions à l'échelle locale permettant d'atteindre ces objectifs sur six années.



► L'OBJECTIF RÉGLEMENTAIRE

En France, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (loi AGECE) du 10 février 2020 fixe un objectif : réduire les quantités de déchets produits de - 15 % entre 2010 et 2030.

L'objectif est donc :



La production de DMA par habitant de la CUD est de 591,5 kg par habitant par an en 2023. L'objectif de réduction à atteindre par la CUD est de 524 kg par habitant par an de DMA en 2030.

► LES DÉCHETS CONCERNÉS

Selon l'ADEME, les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) englobent les déchets collectés en mélange, les déchets collectés sélectivement, et les déchets occasionnels comme les déchets déposés en déchèteries, les ressources vertes et encombrants.

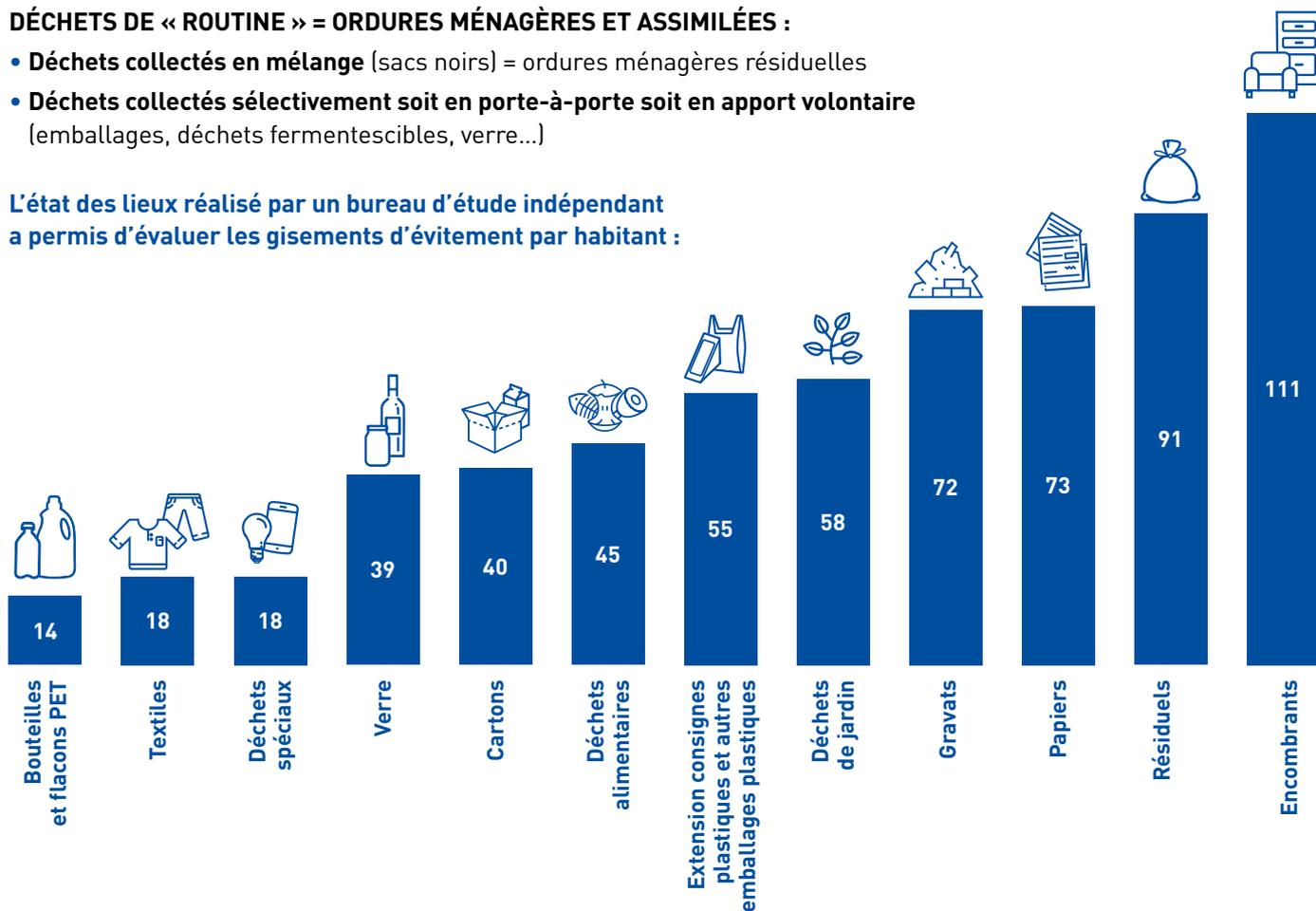
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets.

DÉCHETS OCCASIONNELS : Encombrants, ressources vertes, déblais et gravats...

DÉCHETS DE « ROUTINE » = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES :

- **Déchets collectés en mélange** (sacs noirs) = ordures ménagères résiduelles
- **Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte soit en apport volontaire** (emballages, déchets fermentescibles, verre...)

L'état des lieux réalisé par un bureau d'étude indépendant a permis d'évaluer les gisements d'évitement par habitant :



▶ PLAN D' ACTIONS DU PLPDMA 2023-2029

AXE 1 Exemplarité des administrations

Action 1 : Engager la **CUD et les communes** à réduire leurs déchets

Action 2 : Développer l'**upcycling** en valorisant les compétences internes de la CUD

Action 3 : Réduire les déchets des **événements**

AXE 2 Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité des actions

Action 4 : Animer la démarche de prévention et réduction des déchets dans les **entreprises et les administrations**

AXE 3 Utiliser des instruments économiques pour favoriser la prévention

Action 5 : Développer un **système de gratification** pour inciter à la réduction des déchets

AXE 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 6 : Réduire le gaspillage alimentaire en **restauration collective**

Action 7 : Réduire le gaspillage alimentaire des **restaurants**

AXE 5 Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité

Action 8 : Développer le **compostage** et sensibiliser/former les habitants à la réduction des biodéchets et à l'**éco-jardinage**

AXE 6 Augmenter la durée de vie des produits

Action 9 : Soutenir le développement du **réemploi** et la réutilisation sur le territoire

Action 10 : Soutenir le développement de l'**économie de fonctionnalité et de la réparation**

AXE 7 Favoriser la consommation responsable

Action 11 : Valoriser les **initiatives éco-responsables** sur le territoire

AXE 8 Réduire les déchets des activités économiques

Action 12 : **Impulser** les bonnes pratiques des entreprises en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits

Action 13 : **Essaimer** les bonnes pratiques des entreprises

AXE 9 Réduire les déchets du BTP

Action 14 : Favoriser le **réemploi des matériaux** dans le secteur du BTP

AXE 10 Réduire les déchets marins

Action 15 : Développer la consommation d'**eau du robinet**

Action 16 : Promouvoir une offre de **restauration zéro déchet**

LES RESSOURCES VERTES

En 2023, la CUD a poursuivi les actions initiées en 2022 pour accompagner les usagers dans la gestion de proximité de leurs déchets de jardin. Les déchets de jardin n'en sont plus, ils sont une ressource verte !

> **Compostage individuel et collectif** (voir pages 18 à 21)

> **Aide à la pratique du mulching grâce à une aide financière :**

Le mulching est une technique de tonte sans ramassage d'herbe : la tondeuse, équipée d'une lame mulcheuse, hache la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se déposent ensuite sur la pelouse, formant ainsi un mulch ou paillis homogène.

En 2023, la CUD a octroyé 167 subventions de 15 à 60 € pour l'adaptation de leur tondeuse ou l'achat d'une neuve à des usagers en ayant fait la demande.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/optez-pour-le-mulching>

> **Broyage à domicile :**

- rendez-vous gratuit une fois par an/foyer (1 h 30 d'intervention) ;
- prise de rendez-vous sur le site Mes Infos Déchets ;

> **Actions de sensibilisation au compostage et à l'éco-jardinage**

SENSIBILISATION

► HALLE AUX SUCRES : FOCUS SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Halle aux sucres, lieu d'éducation populaire mène un travail important de sensibilisation aux enjeux de transformation écologique dans ses murs et hors les murs autour d'une programmation organisée par saisons thématiques et lors de différents événements.

D'octobre 2022 à octobre 2023, la saison est dédiée aux déchets avec une grande exposition inédite intitulée « **Objectif - 150 kg** » et quatre expositions éphémères dont « **Il était une seconde fois** » consacrée au PLPDMA (octobre 2022 - mars 2023)

Les expositions sont créées et travaillées en amont avec les services techniques de la CUD et d'autres partenaires. L'équipe de la Halle aux sucres se charge de vulgariser les informations pour le grand public. Chaque saison en lien avec la thématique et les enjeux de la transformation écologique, sont proposés :

- des visites-débats des expositions, des ateliers (chaque semaine) ;
- des conférences-débats, des conversations-concerts (chaque mois) ;
- des balades urbaines le samedi matin ;
- ainsi que des ateliers et animations les mercredis, samedis et lors des vacances scolaires et ateliers proposés par les associations dans le cadre d'un appel à projets.



► DES ÉVÈNEMENTS HORS LES MURS



Un « village du futur », itinérant sur 3 communes de la Communauté urbaine est organisé par la Halle aux sucres en période d'été. Celui-ci rassemble les acteurs du territoire pour aller à la rencontre des habitants et touristes, partager des moments inventifs et festifs, questionner le monde et découvrir des solutions pour un avenir durable (énergie, déchets, mobilité, eau, ...).

8 conseillers qualité ont pu présenter l'ensemble des services proposés par la CUD en matière de prévention des déchets. Le village a accueilli plus de 50 000 visiteurs en 2023.



► GIGAPUCES

En 2023, la direction réduction et valorisation des déchets et la ville de Dunkerque ont accompagné l'événement Gigapuces en installant plusieurs zones de tri / réemploi dans toute la brocante. 7 conseillers en réduction et tri des déchets étaient présents sur place pour assurer la sensibilisation aux nouvelles consignes de tri.

► LES REPAIR CAFÉ EN CHIFFRES

- **84** sessions effectuées en 2023 (81 en 2022)
- **491** objets réparés (348 en 2022)
- **9,95 tonnes** équivalent CO2 évitées grâce à la réparation des objets (8,34 tonnes en 2022)
- **10 196 €** d'économies réalisées par les bénéficiaires



► ACCOMPAGNEMENT DE LA DRVD AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE

- **Stand éco-gagnant** : 2 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés
- **Explor'ULCO** : 3 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri)
- **Le parcours aux merveilles** : 4 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés
- **Salon de la maison et de la déco du Kursaal** : 4 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri)
- **Tous acteurs pour DK** : 2 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri et de compostage)
- **Grand Défi de l'Environnement** : 2 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri et de compostage)
- **Village du futur** : 8 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri)
- **Coupe du monde de Kitesurf (Summer of kite)** : 7 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri)
- **Festival La Bonne Aventure** : 6 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri + sensibilisation des bénévoles)
- **Village du développement durable** : 2 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri)
- **Les portes ouvertes de la régie du pôle de valorisation des déchets** : 8 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés
- **Le festival du château Coquelle** : 5 conseillers en réduction et tri des déchets mobilisés (stand de tri et de compostage)
- **World Clean up** : 1 conseiller en réduction et tri des déchets mobilisé (stand de distribution de composteurs + conseil en compostage)

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

► LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel des déchets organiques permet le traitement biologique des déchets directement par les producteurs de déchets, c'est-à-dire la population. Ce traitement a le double avantage de réduire la quantité de déchets collectés par les services de la CUD et de générer un compost naturel et gratuit.

Bien composter nécessite un savoir-faire, et c'est dans ce cadre que la CUD a renforcé son partenariat avec les villes qui la composent et a conventionné avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Flandre Maritime pour des démonstrations, formations de bénévoles et sensibilisations aux habitants, dispensées par un « maître composteur ».

En 2023, des permanences compostage, accessibles à tous les habitants de la CUD, ont permis de former près de 173 habitants à la pratique du compostage domestique. À l'issue de la formation, les participants ont la possibilité de réserver gratuitement un composteur individuel ou un lombricomposteur, après avoir rempli une « Charte d'utilisation du composteur ».

6 sites de démonstration du compostage domestique

- 1 La **Ferme Vernaelde** - Coudekerque-Branche
- 2 L'**Atelier, Université Populaire** - Maison écologique à Grande-Synthe
- 3 Le **Jardin Pédagogique Coquelle** - Dunkerque-Rosendaël
- 4 Le **Parc Galamé** - Maison de la Nature à Loon-Plage
- 5 Les **Jardins Pédagogiques** - Gravelines
- 6 Le **CPIE Flandre Maritime** - Dune au Lierre à Zuydcoote

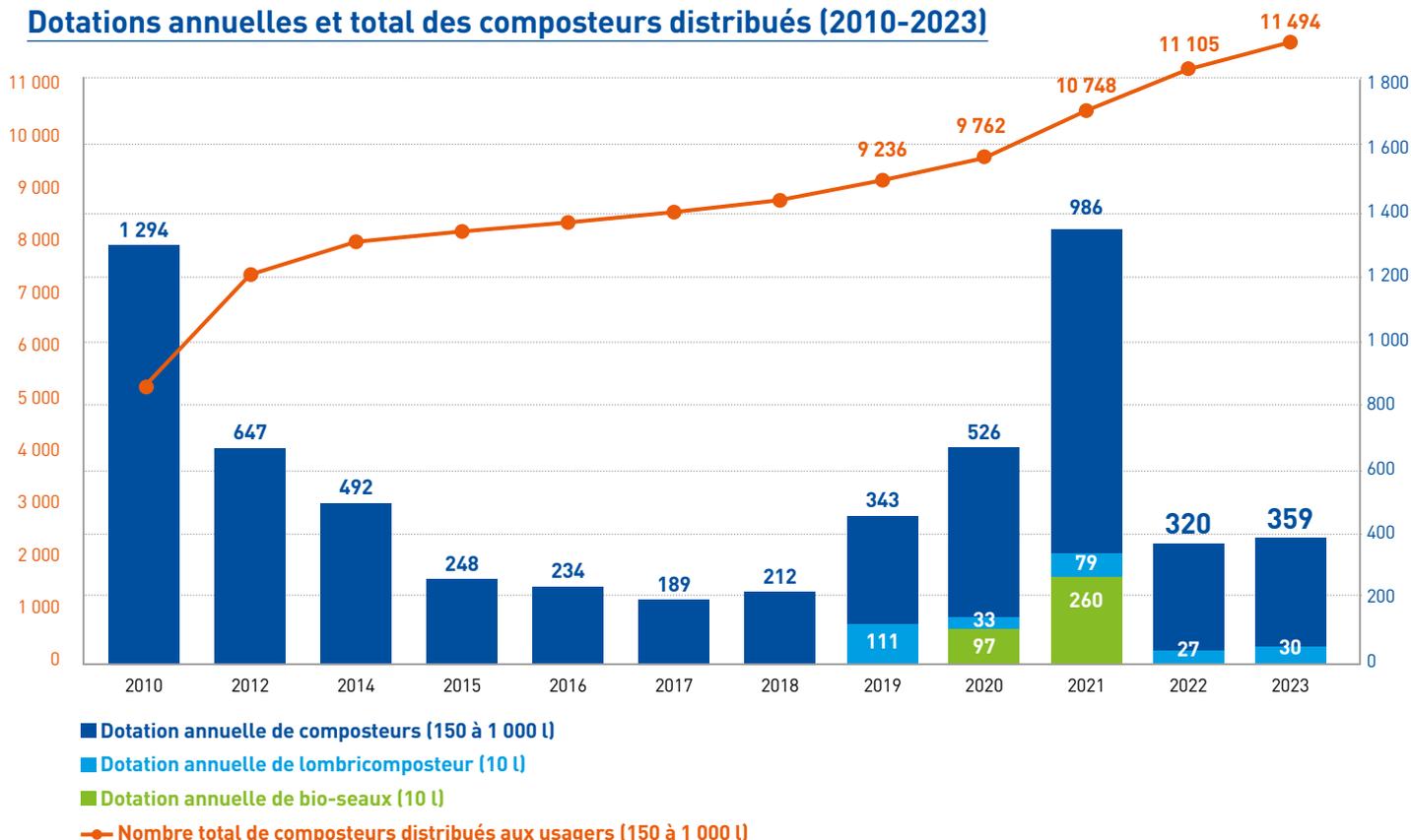
> Les composteurs délivrés par la CUD



Tout habitant de la CUD peut également faire une demande de réservation de composteur individuel ou lombricomposteur en se rendant dans l'une des permanences de compostage et après avoir été sensibilisé. En 2023, **359 composteurs et 30 lombricomposteur** ont été distribués aux habitants de la CUD.

Depuis 2022, il est également possible de réserver un composteur en ligne après avoir répondu à une série de questions à partir de vidéos réalisées avec le CPIE. Une sensibilisation est également effectuée au moment du retrait du composteur. Cette nouvelle manière de se procurer un composteur permet d'alléger le processus pour ceux qui pratiquent déjà le compostage.

Dotations annuelles et total des composteurs distribués (2010-2023)

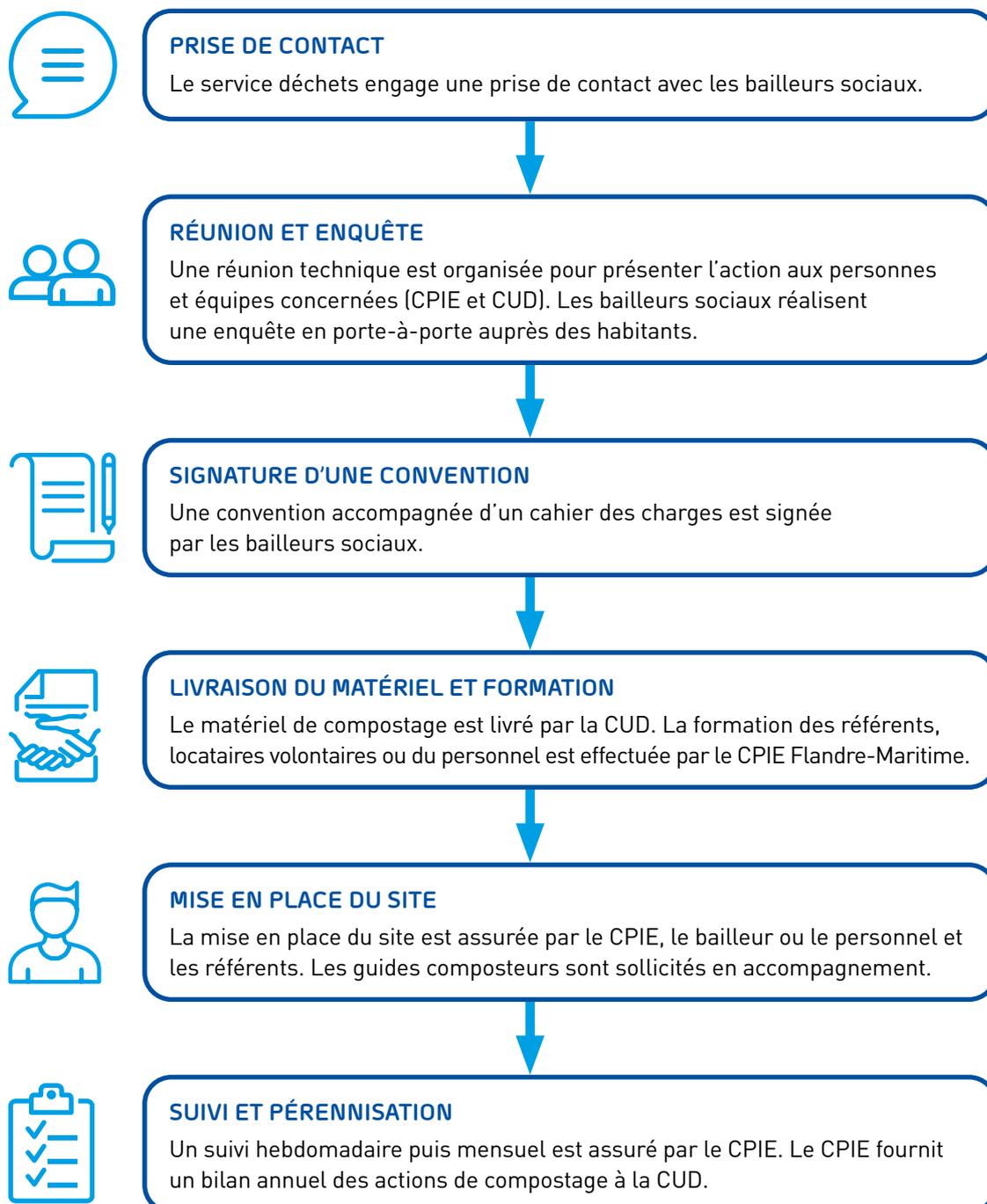


La dotation en composteurs varie sensiblement d'une commune à l'autre : les communes rurales et / ou peu peuplées comme Saint-Georges-sur-l'Aa ou Armbouts-Cappel, avec une prédominance d'habitats pavillonnaires, en sont en moyenne davantage dotées que les communes plus urbaines, plus peuplées et avec davantage d'habitats collectifs comme Dunkerque ou Grande-Synthe.

► LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Pour faire suite aux opérations de compostage collectif lancées en 2013 et 2014, la CUD continue ses efforts de mise en place des sites de compostage collectif de proximité. Les publics ciblés sont principalement les bailleurs sociaux, mais aussi les établissements publics et les maisons de quartiers.

L'accompagnement des bailleurs sociaux se déroule en plusieurs étapes :



Depuis 2016, Le personnel technique et de la cantine de 8 établissements publics a reçu une sensibilisation au compostage, animée par le CPIE :

- Le lycée horticole de Dunkerque
- Le personnel de restauration scolaire à Gravelines
- La maison de quartier « Les Huttes » à Gravelines
- La résidence de personnes âgées « Matthys »
- Le zoo de Fort-Mardyck
- Le collège Fénelon à Dunkerque
- La bibliothèque de Dunkerque-Malo
- Le conservatoire de musique et d'art dramatique à Dunkerque
- Le Centre Hospitalier de Dunkerque
- La clinique du nombre d'or à Cappelle-la-Grande.

Plusieurs maisons de quartiers ont été dotées d'un composteur collectif de 300 ou 1 000 l pour initier les habitants au compostage domestique :

- La maison de quartier de la Tente Verte à Rosendaël (300 litres)
- La maison de quartier du Pont Loby à Petite-Synthe (300 litres)
- La maison de quartier de la Basse Ville à Dunkerque (1 000 litres)
- La maison de quartier du Banc Vert (1 000 litres).

Des jardins partagés et familiaux ont également été dotés de plusieurs sites de compostage (1 site de compostage = 3 composteurs collectifs de 1 000 l) :

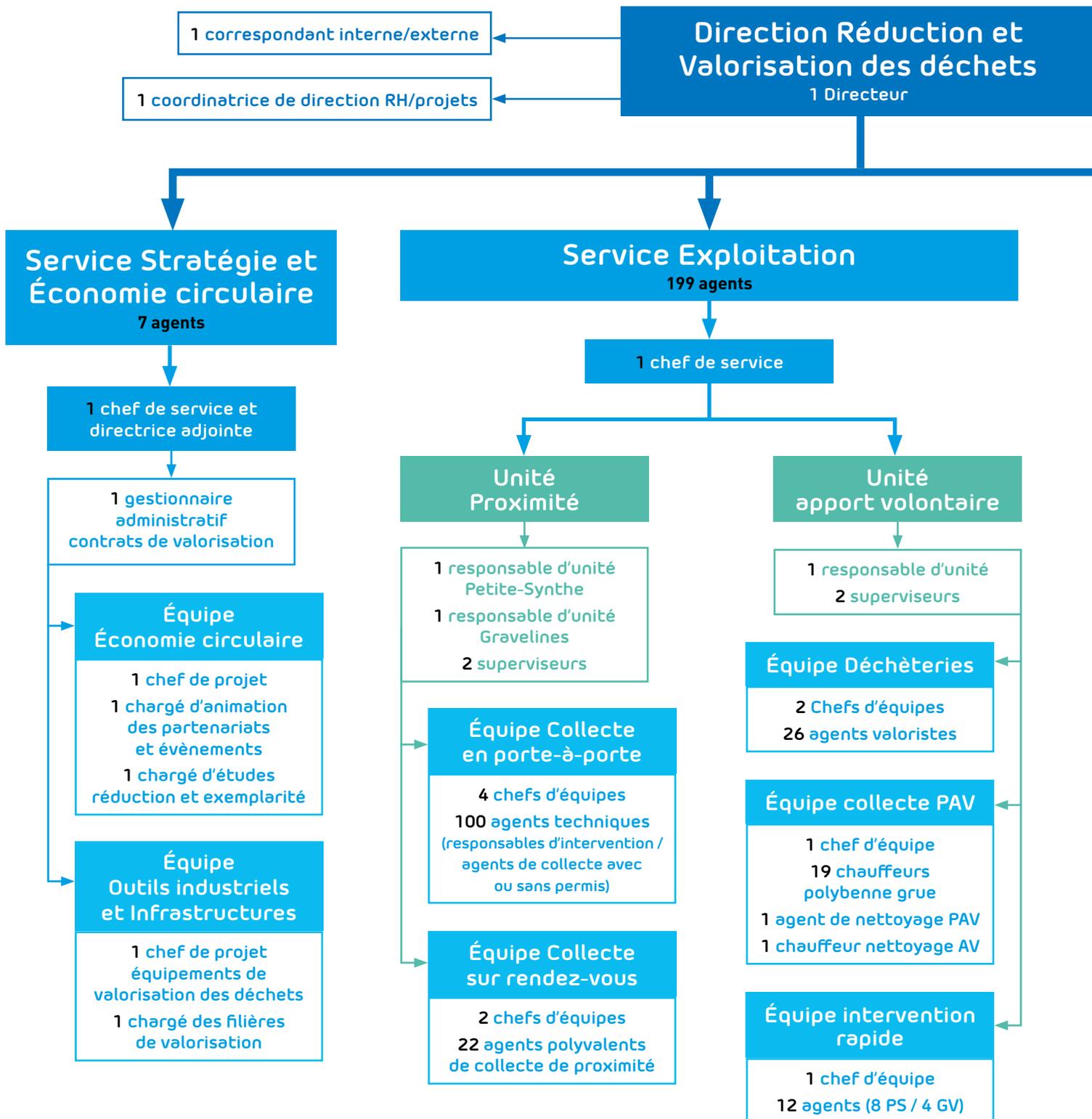
- Les jardins partagés de Glacis-Victoire, à Dunkerque (1 site de compostage)
- Les jardins familiaux de la rue Achille Péres à Petite-Synthe (3 sites de compostage)
- Les jardins familiaux de la rue de Belfort à Dunkerque (1 site de compostage)
- Les jardins familiaux du quai des Maraîchers (4 sites de compostage).

D'autres établissements ont également reçu une dotation de composteurs ainsi qu'une sensibilisation au compostage :

- Le lycée professionnel Guy Debeyre
- Le cimetière de Loon-Plage
- Le site de démonstration du parc Galamé
- Le cimetière catholique Saint Vincent de Ghyvelde
- Le cimetière communal des Moères
- L'école des Moères Felix bochat
- La restauration scolaire de Ghyvelde
- Le cimetière Saint-Nicolas de Zuydcoote
- Le Syndicat Copropriétaires Sainte Barbe Sud
- L'APF France Handicap Les Salines
- L'AFEJI de Loon-Plage
- L'école élémentaire Copernic à Gravelines
- L'école élémentaire Anatole France à Gravelines
- L'école élémentaire du bois d'Osiers à Gravelines
- L'école élémentaire Michelet à Gravelines

2 | LA GESTION DES DÉCHETS

2.1 | L'ORGANISATION INTERNE



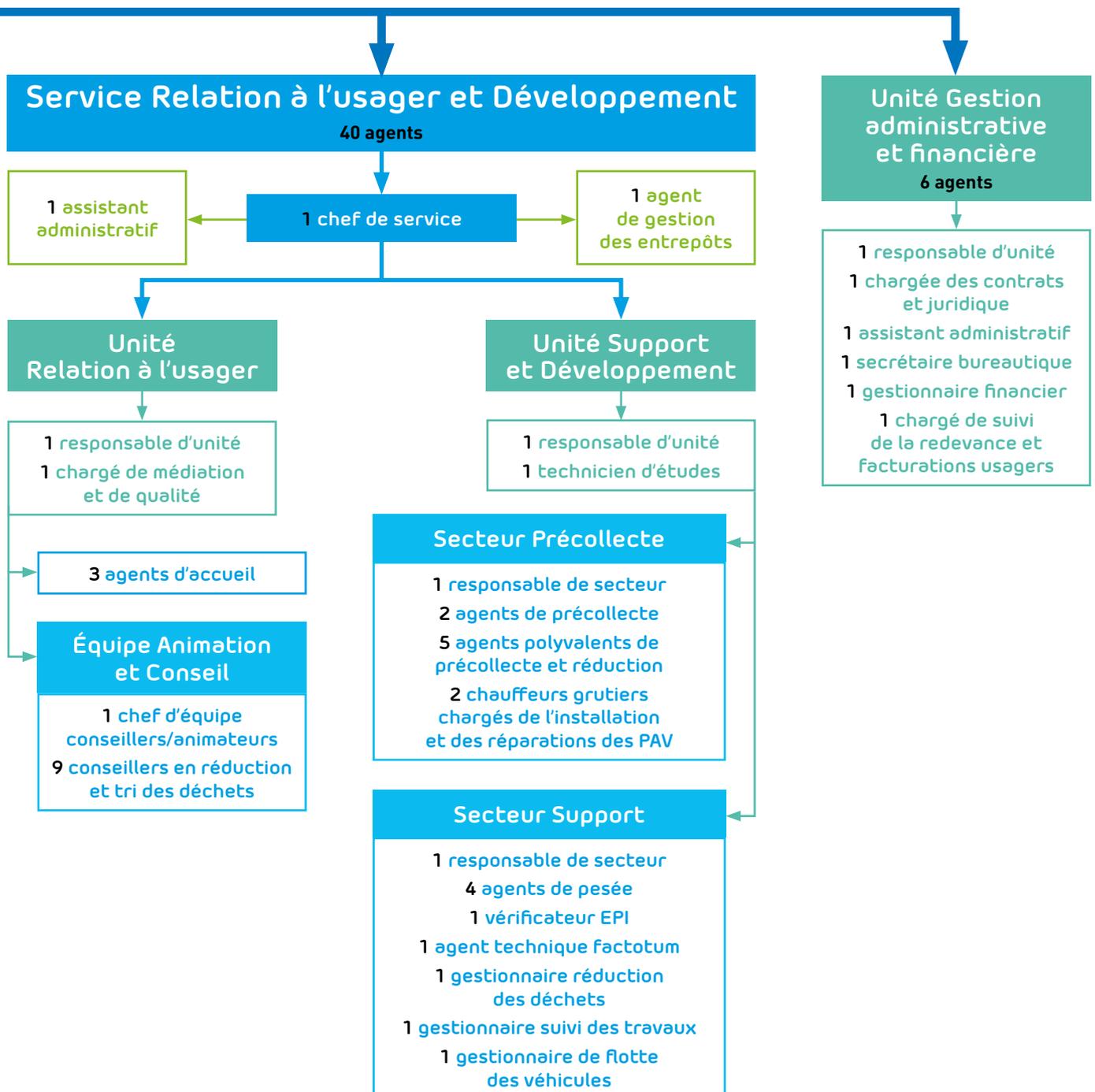
Nombre total d'agents en 2023 :
254 + 3 renforts



► ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DU SERVICE

1 chef de projet nouvelle gestion des déchets

1 expert collecte des déchets



2.2 LES MOYENS HUMAINS, MATÉRIELS, FINANCIERS ET L'ORGANISATION DU SERVICE

LES MOYENS HUMAINS

En 2023, la compétence Déchets a mobilisé un total de 257 agents :

- La Direction Réduction et Valorisation des déchets (5 agents)
- Le service Exploitation (199 agents)
- Le service Relation à l'utilisateur et Développement (40 agents)
- Le service Stratégie et Économie circulaire (7 agents)
- L'unité Gestion administrative et financière (6 agents)

DIRECTION



MISSIONS

Coordination administrative et financière, gestion des ressources humaines, gestion de projets, pilotage de projets, communication, stratégie, management global.



EFFECTIFS

5 agents (dont le directeur).



LOCALISATION

Maison 3D (Petite-Synthe)

SERVICE EXPLOITATION



MISSIONS

Organiser et assurer le déroulement de la collecte (porte-à-porte, collecte sur rendez-vous, apport volontaire, déchèteries, intervention rapide), garantir la disponibilité des ressources et des moyens de collecte.



EFFECTIFS

199 agents



LOCALISATION

Régie du pôle de valorisation de Petite-Synthe et Régie de Gravelines

SERVICE RELATION À L'USAGER ET DÉVELOPPEMENT



MISSIONS

Élaboration des plans de tournée, gestion des pesées, optimisation de la collecte, contrôle des bacs, sensibilisation à la réduction et au tri des déchets, étude des évolutions des outils de collecte et support à l'exploitation, mise en œuvre du projet numérique, développement et maintenance des PAV, gestion des stocks de sacs.



EFFECTIFS

40 agents



LOCALISATION

Régie du pôle de valorisation de Petite-Synthe

SERVICE STRATÉGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



MISSIONS

Études techniques, événementiel, élaboration des rapports déchets, pilotage des équipements de valorisation (CVE / CVO / CPM / Centre de tri), mise en œuvre de l'économie circulaire, gestion des grands projets.



EFFECTIFS

7 agents



LOCALISATION

Maison 3D (Petite-Synthe)

UNITÉ GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE



MISSIONS

Gestion administrative et financière, coordination de l'action des services Exploitation et Relation à l'usager et développement.



EFFECTIFS

6 agents



LOCALISATION

Régie du pôle de valorisation de Petite-Synthe/
Maison 3D (Petite-Synthe)

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

► LES MODES DE COLLECTE

À la CUD, les agents de la régie exploitation assurent la collecte des déchets par 4 modes : **la collecte de proximité** (comprenant le **porte-à-porte** et la **collecte sur rendez-vous**), **l'apport volontaire**, et les **déchèteries**

— Collecte de proximité —

	Collecte sur RDV	Porte-à-porte	Points d'Apports Volontaires	Déchèteries	
Type d'utilisateur	Particuliers (résidant dans le périmètre CUD)	Gratuit 1 fois par an pour tous les particuliers puis 12 € le 2 ^e passage	Pour tous les particuliers en habitat individuel + une partie en habitat collectif	Pour la majorité des particuliers en habitat collectif. Accès aux PAV verre pour tous les particuliers	Accès illimité et gratuit, sous réserve de se présenter en déchèterie à bord d'un véhicule non floqué et de moins d'1,90 m
	Professionnels	Non concernés	Pour les commerces produisant moins de 1 100 l de déchets par semaine + les autres commerces ayant choisi la CUD comme prestataire	Accès aux PAV verre uniquement	Accès illimité mais payant (20 € / passage)
	Établissements publics	Non concernés	Pour la majorité des établissements publics du territoire, hormis exceptions	Accès aux PAV verre uniquement	Accès illimité mais payant (20 € / passage)
	Services techniques de la CUD et de ses communes (= déchets de cantonnage)	Non concernés	Non concernés	Accès aux PAV verre uniquement	Accès 5 passages gratuits puis payant (20 € / passage)
Type de déchets	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)		Déchets non recyclables : déchets alimentaires, plastiques à usage unique, papiers et cartons souillés, vaisselle...		
	Recyclables	Papiers / cartons	Déchets recyclables : papiers et cartons non souillés, plastiques recyclables, métaux...		Papiers et cartons non souillés, ferrailles
	Verre			Bouteilles, pots et bocaux en verre sans bouchon ni couvercle	
	Ressources vertes	Taille de haies, feuilles, gazon, petites branches	Petites branches, feuilles		Branches de toute taille, feuilles, gazon, troncs...
	Non valorisables	Matières ou objets non valorisables ^[1]			Sommiers, matelas, meubles, plâtre...
	Gravats				Gravats
	Autres déchets de déchèteries				Vêtements, batteries, huiles, piles, D3E ^[2] , DDS ^[3] , lampes
Déchets de cantonnage				Non valorisables, gravats, ressources vertes	

En complément, des agents sont dédiés à la collecte des déchets déposés illégalement dans la nature (principalement des pneus et des encombrants), dits "dépôts sauvages".

► LA COLLECTE DE PROXIMITÉ

La collecte de proximité comprend la **collecte en porte-à-porte**, réalisée toutes les semaines, et la **collecte sur rendez-vous** auprès des usagers qui en font la demande.

LE PORTE-À-PORTE

Les sacs de collecte, fournis gratuitement par la CUD

- **Les recyclables** sont à déposer dans des sacs jaunes fournis gratuitement par la CUD,
- **Les OMr** sont à déposer dans des sacs noirs, fournis gratuitement par la CUD,
- **Les biodéchets**, composés de déchets de cuisine et de table et les petits déchets verts (feuilles mortes, brindilles...), à déposer dans des sacs verts fournis gratuitement par la CUD.

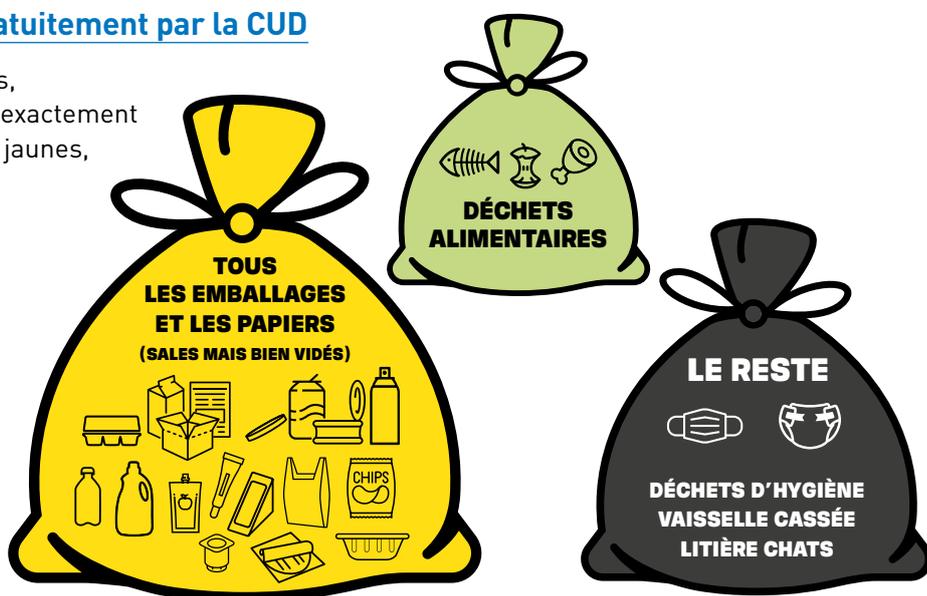
Les bacs de collecte, fournis gratuitement par la CUD

Depuis début 2023, tous les bacs bleus, marron et gris du territoire partagent exactement le même usage : le stockage des sacs jaunes, noirs et verts.

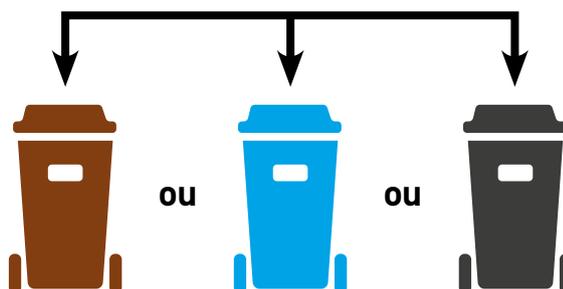
Les bacs marron et bleus ont vocation à être remplacés progressivement par des bacs uniques.

L'ensemble des habitants de la CUD dispose depuis 2015 de nouveaux points d'apports volontaires, destinés à la collecte du verre.

Le dépôt du verre dans les sacs n'est donc pas autorisé.



les 3 sacs



^[1] Pour la liste complète, se reporter à la page dédiée : www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/les-dechets/collecte-des-encombrants/la-collecte-a-domicile

^[2] D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

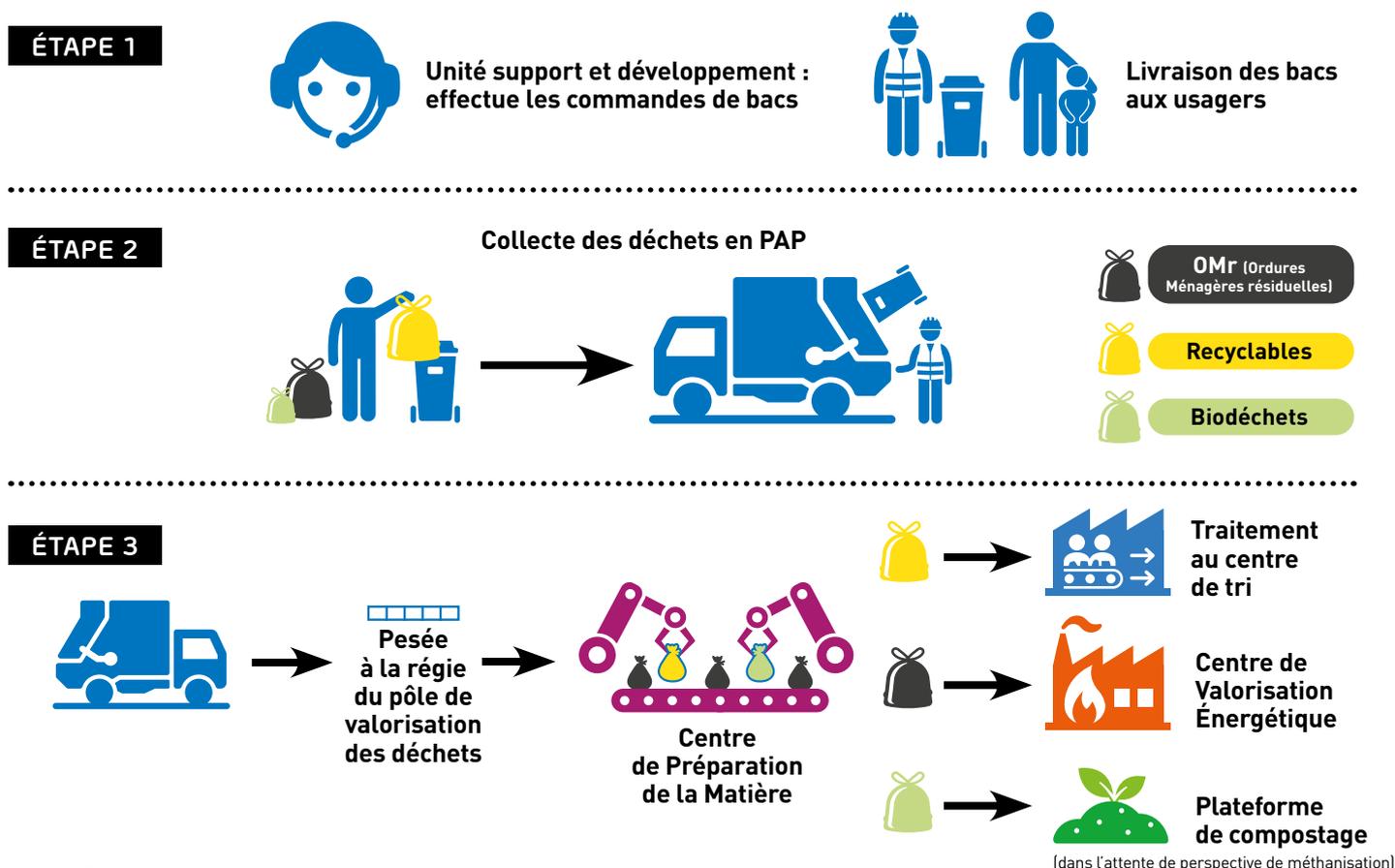
^[3] DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Les seuils de collecte

La réglementation impose de déterminer la distinction entre les Déchets Industriels Banals via un seuil en litres.

Les seuils de collecte pour les producteurs de déchets assimilables aux OMR				
Centres commerciaux, Campings, hôpitaux	Entreprises et commerçants en galeries marchandes, groupements d'entreprises	Artisans commerçants	Commerçants	Particuliers
26 950 l	11 550 l	7 700 l	1 080 l	1 080 l

Le circuit des déchets en porte-à-porte



La pré-collecte (= contenants)

L'organisation de la pré-collecte est essentielle au bon déroulement de la collecte. Les agents qui y travaillent assurent la gestion des achats, des livraisons et des réparations des bacs et des composteurs. Les bacs sont délivrés gratuitement par la CUD pour toute habitation ou commerce produisant moins de 1 080 litres de déchets par semaine. Le remplacement et la réparation des bacs en cas de détérioration, de vol ou d'incendie sont gratuits sous réserve de respecter les conditions prévues dans le règlement de la collecte des déchets, consultable sur le site de la CUD.

En 2023, les habitants de la CUD disposaient d'un total de **207 304 bacs bleus, marron et gris**. En complément, un total de **11 717 composteurs** a été mis à la disposition des ménages depuis 2003 (cf. partie 1 pour plus de détails).

L'organisation de la collecte

Les agents de collecte sont répartis sur deux régies :

- La **régie du pôle de valorisation de Petite-Synthe**, à proximité de la déchèterie et des Centres de Valorisation Énergétique et Organique (CVE / CVO) et du centre de préparation de la matière (CPM).
- La **régie de Gravelines**, au 3 rue Raymond Poincaré

Les tournées de collecte sont effectuées à partir de 5h45 et 6h45 depuis la régie de Petite-Synthe pour la majeure partie de l'agglomération, et à 5h30 depuis la régie de Gravelines pour l'ouest de l'agglomération. Des tournées sont également effectuées le soir à partir de 17h30 pour les secteurs à circulation dense comme le centre-ville de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer, afin de minimiser la perturbation de la circulation urbaine.

Les bacs ne sont vidés que s'ils ont été préalablement disposés sur la voie publique : tout bac se trouvant dans une allée de garage ou à l'intérieur du terrain d'un particulier ne sera pas collecté. De même, tout sac plastique, même fermé, ou tout autre déchet disposé à proximité d'un bac, même sorti, ne sera pas collecté, comme le précise le règlement de collecte (sauf exception, en cas de rattrapage de tournées par exemple).

La collecte des déchets en porte-à-porte des établissements publics (écoles, lycées, hôpitaux...) et des entreprises s'effectue en même temps que la collecte des déchets des particuliers, il n'y a pas de circuit spécifique, et ce pour des questions d'optimisation (sauf pour la collecte des cartons en centre-ville).

Les jours de collecte sont définis par zone géographique : au sein d'une même commune, la collecte d'un même type de bac peut être répartie sur 1 à 5 jours. Ce mode de gestion permet de fluidifier le trafic routier, puisqu'il limite l'accumulation de trop nombreux camions de collecte dans une même zone. Les bacs sont ainsi collectés une fois par semaine pour tous les habitants de la CUD.

Le renforcement des tournées sur le front de mer en période estivale

Durant la période estivale (mi-mai à septembre), les moyens consacrés à la collecte des déchets des commerçants en front de mer sont fortement augmentés, afin d'adapter les besoins de collecte à la consommation et la production de déchets, plus importante durant cette période de l'année.

La gestion des colonnes d'apports volontaires, en particulier le verre, est surveillée de très près, avec une collecte quasi quotidienne et la programmation de nettoyage / désinfection des colonnes enterrées par le biais d'une unité de lavage spécialisée.

Enfin, des bacs sont prêtés chaque année aux commerçants du front de mer, à la fois pour préserver la beauté du littoral et son attractivité touristique et pour assurer une gestion optimale malgré l'accroissement de l'activité.

> Organisation de la collecte en porte-à-porte

(Pour plus de détails sur l'évolution des tonnages annuels, voir la partie 4)

2023	OMR	Recyclables	Biodéchets
Modalités de collecte	Régie		
Tonnages annuels	41 079 t	7 901 t	392 t
Fréquence de collecte majoritaire	1 x par semaine		

Dans certains secteurs (front de mer notamment), pendant la saison touristique, la fréquence de ramassage peut être amenée à augmenter.

LA COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS

Depuis 2022, les habitants du territoire communautaire disposent d'un service de collecte sur rendez-vous destiné à les débarasser de leurs encombrants, ressources vertes et papiers/cartons.

Le service est **gratuit une fois par an** puis facturé 12 € pour le 2^e enlèvement.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Mes infos déchets : <https://mesinfosdechets.cud.fr>

Le circuit des déchets sur rendez-vous

ÉTAPE 1

prise de RDV de l'utilisateur par téléphone ou en ligne



ÉTAPE 2

L'utilisateur dépose ses déchets devant chez lui le jour de rendez-vous

Collecte des déchets



ÉTAPE 3



Centre de transfert



Centre de tri



CVO

Les moyens humains pour la collecte de proximité

La collecte de proximité a mobilisé en 2023 **122** agents de collecte (chauffeurs et ripeurs), **6** chefs d'équipes, **2** superviseurs de proximité et **2** responsables d'unité. L'encadrement du personnel est assuré par un chef de service, qui dirige également l'Unité Apport Volontaire.

Postes occupés	Nombre d'agents
Agents de collecte en porte-à-porte	100
Chefs d'équipes	6
Superviseurs de proximité	2
Responsables d'unité	2
Agents polyvalents de collecte de proximité	22
Effectif total	132
Taux d'encadrement	6,3 %

Les équipages des camions sont fixes tout au long de l'année, comme le prévoit le projet de service.

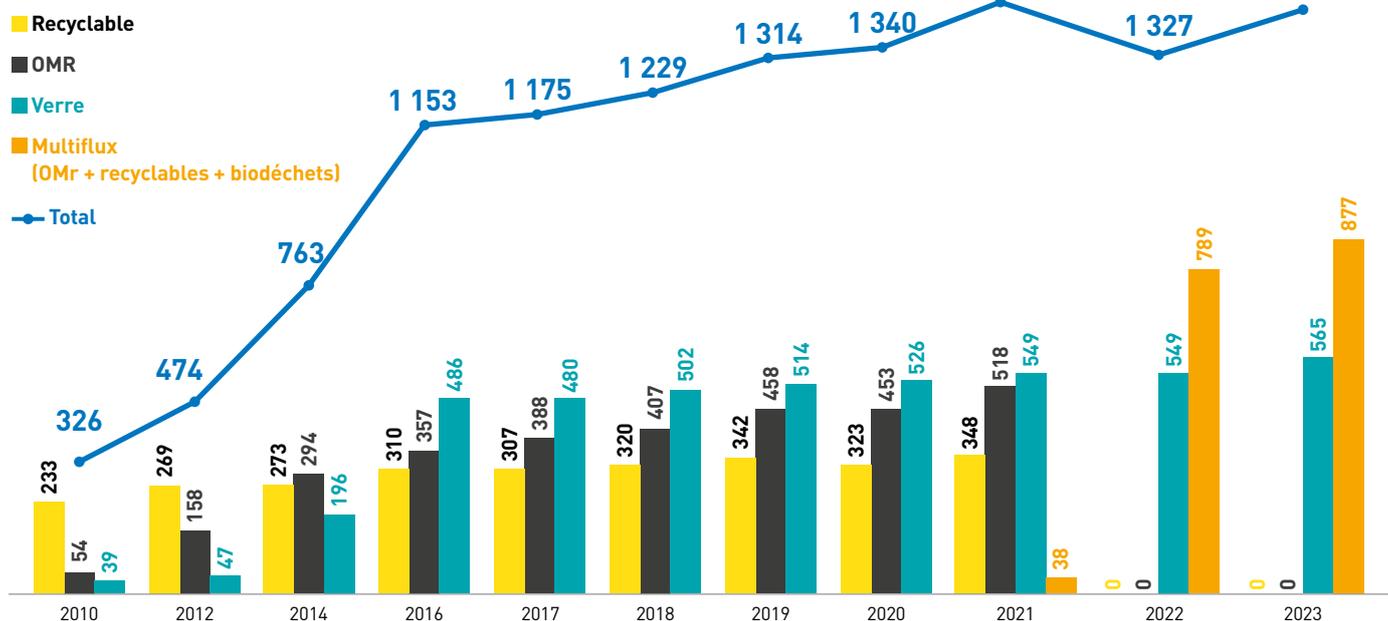
► L'APPORT VOLONTAIRE

Les différents types de Points d'Apports Volontaires

Les PAV sont mis en place principalement pour les habitats collectifs, en partenariat avec les bailleurs, lorsqu'il n'est pas possible de disposer de bacs à roulettes dans les locaux ou que la mutualisation d'un lieu dédié aux déchets dans un ensemble de bâtiments paraît plus pertinente, soit économiquement, soit esthétiquement, soit fonctionnellement.

- Au 1^{er} janvier 2023, **l'intégralité des Points d'Apports Volontaires (PAV) dédiés au dépôt des Ordures Ménagères résiduelles et des recyclables ont été modifiés** afin d'accueillir en mélange les sacs jaunes, verts et noirs.
- **Les PAV pour le verre** : ce type de PAV est l'unique moyen de collecte pour le verre, et tout habitant de la CUD doit donc y déposer ses bocaux et bouteilles. Depuis 2010, le développement progressif des PAV pour le verre a entraîné une très forte augmentation du nombre de colonnes sur le territoire communautaire. La sensibilisation croissante des usagers permet de diminuer chaque année les erreurs de tri (verre dans les bacs et PAV bleus ou marron), qui sont une source de dépenses inutiles pour la collectivité.

> Évolution du nombre de PAV installés entre 2010 et 2023



Les jours et l'organisation de la collecte

La collecte du contenu des PAV est effectuée soit :

- **À des jours fixes** : c'est le cas pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables dans les zones denses ou à fort taux de remplissage
- **Selon le taux de remplissage** : une partie des PAV est équipée de sondes qui permettent de déterminer leur taux de remplissage, la collecte est alors effectuée en fonction de ce taux

> Organisation de la collecte des PAV

(Pour plus de détails sur l'évolution des tonnages annuels, voir la partie 4)

2023	Recyclables	Biodéchets	OMR	Verre
Modalités de collecte	Régie			
Tonnages annuels	1 401 t	69 t	7 283 t	7 096 t
Fréquence de collecte	PAV avec sonde : en fonction du taux de remplissage PAV sans sonde : les lundis, mercredis, vendredis et samedis			

Les moyens humains

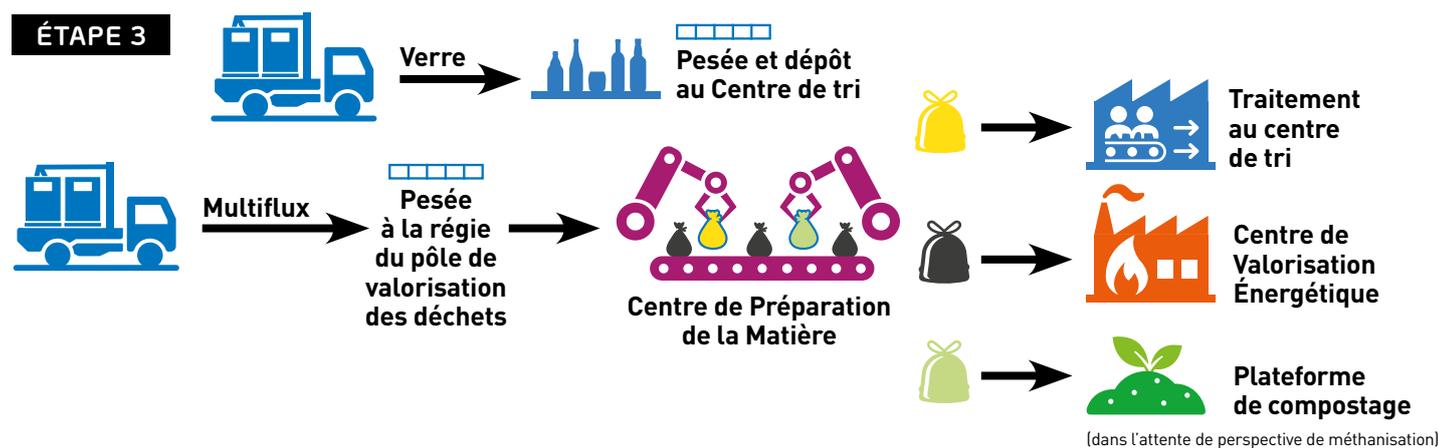
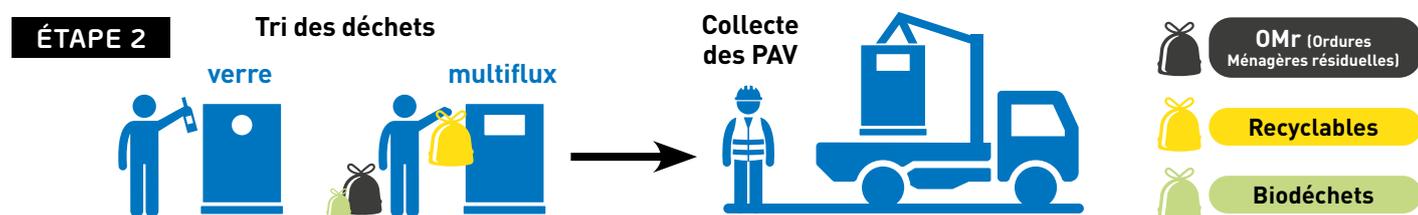
L'encadrement du personnel est mutualisé au sein de l'Unité Apport volontaire, qui comprend pour rappel les agents en charge des PAV et des déchèteries. Un chef de service encadre l'ensemble du personnel dédié aux apports volontaires.

Poste occupé		Nombre d'agents
Chef d'équipes		1
Chauffeurs polybenne grue		19
Agent de nettoyage des PAV		1
Chauffeur nettoyage des PAV		1
Mutualisé avec les équipes des déchèteries	Responsable d'unité	1
	Superviseurs	2
Effectif total		25
Taux d'encadrement		19 %

Le circuit des déchets en apport volontaire

Unité support et développement : effectue les études d'implantation en concertation avec le service exploitation

Livraison des PAV auprès des usagers des habitats collectifs



► LES DÉCHÈTERIES

La CUD dispose de 4 déchèteries, situées à Bray-Dunes, Petite-Synthe, Rosendaël et Gravelines. Celles-ci sont gérées en régie. Les objectifs d'implantation des déchèteries sont :

- De répondre aux besoins quotidiens des usagers lorsqu'ils sont en possession de déchets qui sortent du cadre habituel de la collecte des ordures ménagères (non-recyclables, gravats, électroménagers, ressources vertes, déchets spéciaux),
- D'éviter les dépôts sauvages (déchets abandonnés dans la nature),
- De favoriser le recyclage et la valorisation maximale de la matière dans les conditions techniques et économiques du moment.

Les déchèteries sont avant tout des plateformes de réception des déchets, destinés à être redirigés vers les centres de traitement ou les filières adaptées.

En plus des déchèteries fixes, la CUD met depuis 2017 à disposition des usagers qui ne peuvent pas se déplacer un système de **recycleries mobiles de proximité** (en partenariat avec Triselec) et de points de dépôts pour le non-recyclables, le carton et les ressources vertes.

Les types de déchets autorisés

Les déchèteries de la CUD ont vocation à réceptionner les déchets qui :

- ne correspondent à aucune des catégories de déchets collectés par les agents en porte-à-porte ou en PAV. **Exemples** : gravats, Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (D3E), Déchets Diffus des Ménages (DDM)... ;
- ne peuvent pas être collectés en porte-à-porte / PAV du fait de leur taille ou de leur volume
Exemples : grosses branches d'arbres, grandes quantités de carton, non-recyclables... ;
- ne peuvent être traités dans les conditions techniques et économiques actuelles (déchets ultimes).

Pour les ménages et les professionnels en particulier, les déchets acceptés par les déchèteries de la CUD sont :

- les ressources vertes ;
- Le papier et le carton ;
- les ferrailles ;
- les Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (D3E) : gros et petits ;
- les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : il s'agit des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques, qui peuvent présenter un risque important pour la santé et / ou l'environnement. Il peut s'agir par exemple des produits phytosanitaires, des pots de peinture ou encore des aérosols ;
- les déchets en mélange (non-recyclables) ;
- les huiles de vidange ;
- les gravats ;
- les vêtements.

Le règlement des déchèteries communautaires interdit la réception des pneus et bouteilles de gaz, qui doivent être ramenés auprès du metteur sur le marché.

Pour les fibrociments (déchets amiantés), un service spécifique a été mis en place en 2017 : l'utilisateur a la possibilité de se rendre au sein de l'entreprise Baudalet, située au sein de la ZI de Petite-Synthe, pour obtenir un ou plusieurs sacs dédiés à la collecte des déchets amiantés. Ces sacs sont ensuite récupérés par l'entreprise Baudalet environnement, qui se charge de leur traitement.

Le fonctionnement de la collecte

> Les modes de collecte

À la CUD, les 4 déchèteries ont le même mode de fonctionnement :

- les non-recyclables, ressources vertes, gravats, cartons, bidons d'huile vides et les ferrailles sont déposés par les usagers (particuliers ou professionnels) directement dans des bennes de 9 à 30 m³ ;
- les D3E et les DDM sont déposés dans des contenants prévus à cet effet, puis rangés par les agents dans des locaux, bennes ou bornes spécifiques ;
- l'huile est vidée dans un contenant spécifique ;
- le verre et les vêtements sont stockés dans des Points d'Apports Volontaires spécifiques.

Dans tous les cas, le dépôt des déchets se fait sous le contrôle des agents valoristes, qui guident les usagers lors de leur arrivée sur le site.

> Horaires d'ouverture (toute l'année)

Du lundi au samedi	Dimanches et jours fériés	1 ^{er} janvier, 1 ^{er} mai et 25 décembre
8 h - 19 h	8 h - 11 h 50	Déchèteries fermées

> Les modalités de collecte

La collecte des contenants est effectuée par les services de la Communauté urbaine de Dunkerque. Les déchets sont ensuite envoyés vers des prestataires spécifiques.

La fréquence de collecte des différents contenants dépend de leur vitesse de remplissage : alors que les bennes à ressources vertes ou non-recyclables sont collectées plusieurs fois par jour, les bennes ou locaux qui accueillent les D3E le sont entre 2 et 3 fois par semaine.

> Organisation de la collecte en déchèteries

2023	Ressources vertes	Gravats	Cartons	Non-recyclables	Ferrailles	D3E	Autres * (DMS, huiles...)	Réemploi
Modalités de collecte	Régie							
Population desservie	192 635							
Tonnages annuels	7 145	13 460	953	17 272	1 014	1 111	537	2 128
Rotations annuelles	1 707	2 152	712	5 681	289			

* Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : huiles, batteries, peintures, piles, lampes, aérosols

Les textiles sont disposés dans **4 colonnes** (1 par déchèterie) collectées à intervalles irréguliers par les associations adhérentes à Refashion. Les Déchets Diffus Spécifiques et les Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques sont disposés dans **4 locaux / bennes** (1 par site) et eux aussi vidés à intervalles irréguliers par EcoDDS, Hydropale et Ecosystem.

Les déchèteries disposent de deux **rouleaux tasseurs** « packmat » pour le compactage des bennes cartons, ressources vertes, non-recyclables et ferrailles. Ce rouleau tasseur peut être transporté grâce à un camion polybenne d'une déchèterie à l'autre, permettant ainsi d'optimiser les rotations de benne.

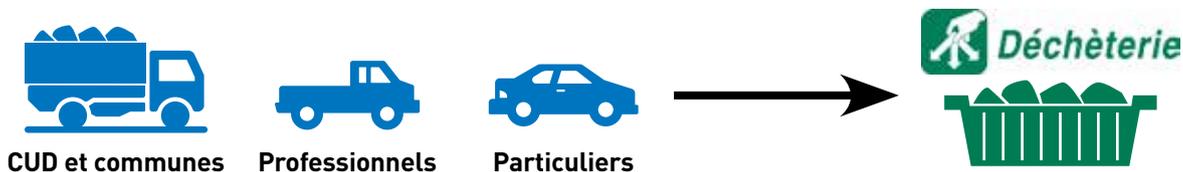
Les moyens humains

Poste occupé		Nombre d'agents
Agents valoristes		26
Chefs d'équipes		2
Mutualisé avec les équipes des Points d'Apport Volontaires	Responsable d'unité	1
	Superviseurs	2
Effectif total		31
Taux d'encadrement		19 %

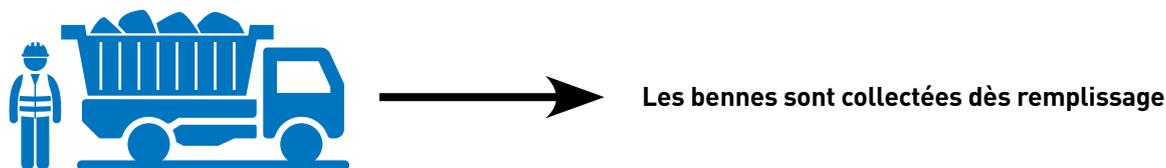
L'encadrement du personnel est mutualisé au sein de l'Unité Apport volontaire.

Le circuit des déchets

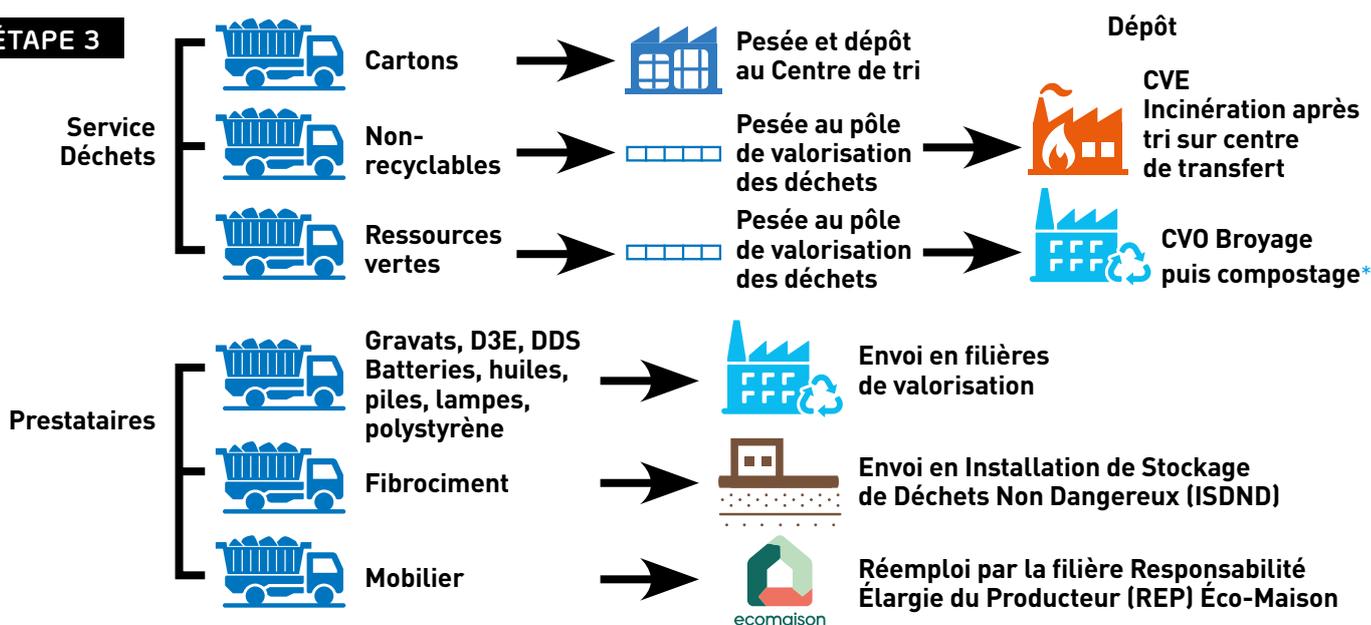
ÉTAPE 1



ÉTAPE 2



ÉTAPE 3



* En 2023, les ressources vertes sont broyées au Centre de Valorisation Organique puis envoyées en valorisation organique sur 5 sites de compostage : Cormont, Escoilles, Louches, Spycker et Steenwerck

Le traitement

Une fois collectés, les déchets sont amenés dans différents centres de traitement afin d'être recyclés, compostés, incinérés ou stockés, selon leur nature.

La CUD possède 3 centres de traitement : un centre de tri, un Centre de Valorisation Énergétique (CVE) et un Centre de Valorisation Organique (CVO). Dans le courant de l'année 2020, le CVO a progressivement arrêté ses activités de compostage et est aujourd'hui consacré au broyage des ressources vertes avant orientation en plateforme de compostage.

La majorité des déchets de la CUD est traitée dans ces 3 centres. Le reste est collecté par des prestataires, puis amené en filières de valorisation. Une petite partie des déchets est envoyée en stockage : ceux qui ne peuvent faire l'objet d'aucune valorisation.

► LES MODES DE TRAITEMENT PAR TYPOLOGIE DE DÉCHETS

Type de déchet	Centre de tri	Centre de Valorisation Énergétique	Centre de Valorisation Organique	Autres filières de valorisation		Stockage	Réemploi
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)		Les OMR sont incinérées et produisent de la chaleur et de l'électricité					
Recyclables	Après tri et conditionnement, les déchets recyclables sont envoyés en filières de valorisation						
Verre	Le verre est déposé au Centre de tri puis envoyé en filières de valorisation						
Ressources vertes			Ressources vertes broyées sur le site du pôle de valorisation et envoyées sur des plateformes de compostage				
Encombrants		Même principe que pour les OMR après un tri sur le centre de transfert					
Mobilier				L'association AFEJI récupère chaque année une centaine de tonnes de meubles qui sont re-designés et revendus			Une partie des encombrants est récupérée par la filière REP EcoMaison qui se charge de les valoriser
Gravats				Les gravats sont récupérés par des prestataires, triés puis réutilisés (BTP)			
Autres déchets de déchèteries				Les vêtements, piles, lampes, huiles, batteries, D3E et DDS sont récupérés par divers prestataires pour valorisation	Les fibrociments, non valorisables, sont stockés en Centres d'Enfouissement Techniques		
Déchets de cantonnage		Les non-recyclables et réquisitions sont directement envoyés au CVE pour incinération	Les ressources vertes collectées en bennes (apport volontaire) et déchèteries y sont broyées	Ressources vertes broyées sur le site du pôle de valorisation et envoyées sur des plateformes de compostage	Les gravats sont récupérés par des prestataires pour tri et valorisation (BTP)		

Pour une analyse approfondie de la valorisation des déchets à la CUD (évolution des tonnages, coûts, mode de valorisation...), voir la partie 4.

► LES MOYENS MATÉRIELS

Le service déchets a utilisé en 2023 un total de **88 véhicules**, dont une majorité dédiée à la collecte des déchets :

- **45 Bennes à Ordures Ménagères (BOM)** pour la collecte en porte-à-porte
- **16 véhicules polybenne :**
 - > 10 véhicules polybenne avec bras de levage (dont 2 en cours de retrofit hydrogène) pour le transport des bennes en déchèteries
 - > 6 véhicules polybenne avec bras de levage et grue de levage pour la collecte en apport volontaire
- **15 véhicules utilitaires :**
 - > 2 fourgons et 2 camions plateaux pour la collecte sur rendez-vous
 - > 1 camion-fuso, 3 utilitaires à bennes basculantes 1 véhicule avec karcher et 1 véhicule avec une petite grue pour les dépôts sauvages
 - > 6 véhicules pour la maintenance et la livraison des bacs
- **14 véhicules légers** dédiés aux déplacements des équipes



Benne à ordures ménagères (collecte en porte-à-porte)



Camion-grue avec benne (collecte des PAV)

En 2023, **752 123 €** ont été affectés
à l'achat de véhicules lourds et de matériel pour véhicules

La majeure partie des dépenses de fonctionnement des véhicules est liée à leur consommation de carburant, en particulier pour la collecte en porte-à-porte. Une formation à l'éco-conduite est dans ce cadre imposée à tous les conducteurs de poids lourds de la CUD, pour réduire l'impact environnemental de l'activité.

► LES MOYENS FINANCIERS

En 2023, la Communauté urbaine de Dunkerque a dépensé au total et tout poste confondu **49 227 789 €** dans la gestion des déchets. **9 696 062 €** ont été investis dans l'amélioration du service et l'acquisition d'équipements de collecte plus performants.

Les recettes liées à la fiscalité, au traitement des déchets et aux soutiens s'élèvent à **40 721 320 €**. Le service déchets a ainsi perçu **32 681 061 €** liés à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), à laquelle viennent s'ajouter les recettes liées aux redevances et à la facturation du service des déchèteries communautaires pour un montant de **855 796 €**. La vente de services et de produits divers pour un montant de **4 996 013 €**, le soutien des sociétés agréées et diverses subventions ont également permis de financer le service à hauteur de **2 188 451 €**.

Dépenses et recettes en 2023

Dépenses de fonctionnement	49 227 789 €
Recettes de fonctionnement	40 721 320 €
Dépenses d'investissement (dont emprunt)	9 696 062 €

Dépenses d'investissement en 2023

Données issues des comptes administratifs 2023 de la CUD

Type de dépense	2023
Contenants	910 815 €
Travaux déchèteries	131 390 €
Matériel de collecte	752 123 €
Travaux bâtiment régie du pôle de valorisation de déchets	5 153 256 €
Divers travaux et locations	219 797 €
Travaux sur les outils industriels	119 880 €
Versement de subventions	29 235 €
Études pour les nouveaux outils industriels	18 226 €
Dépenses totales	7 334 721 €

Les remboursements d'emprunts ont quant à eux constitué des dépenses de **2 361 341 €** en 2023.

Dépenses en 2023

Données issues de la matrice des coûts 2023, validée par l'ADEME

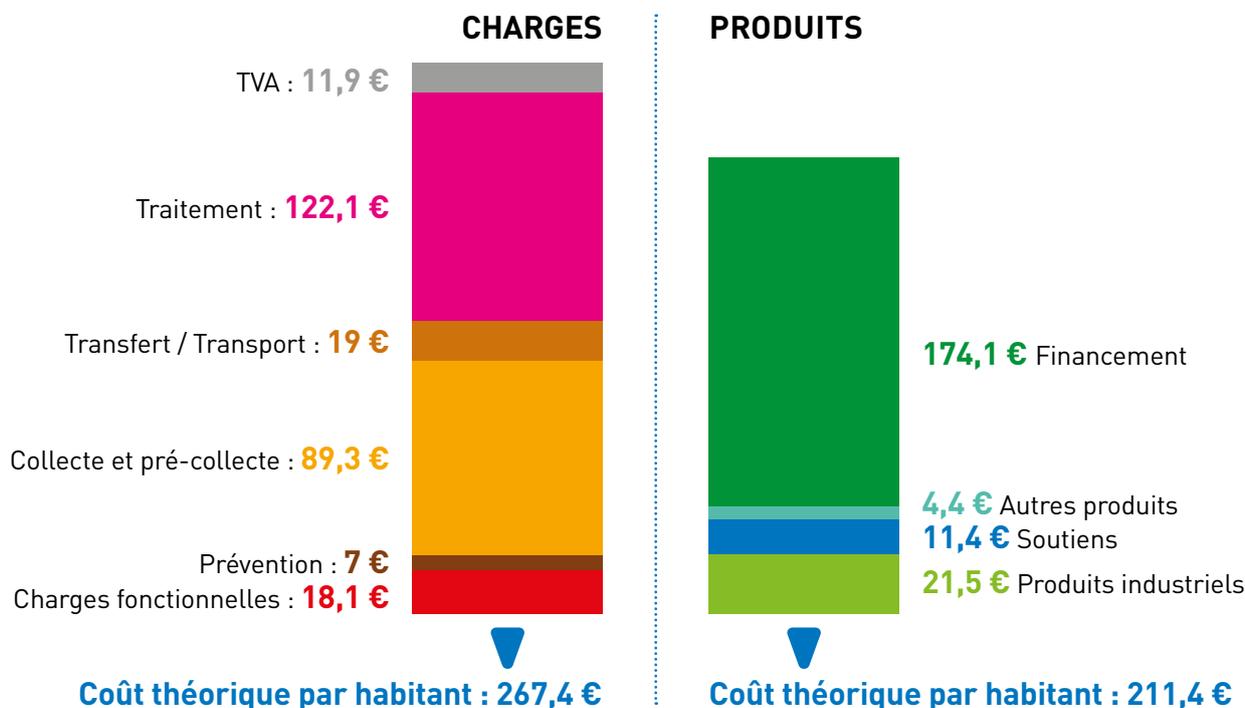
Type de dépense		2023	Descriptif
Dépenses totales		49 227 789 €	
Charges fonctionnelles	Charges de structure	2 448 361 € 5,0 % du total des dépenses de fonctionnement	Dépenses de location mobilière, livraison de carburant, dépenses de bureau, dépenses d'utilisation des véhicules des conseillers en réduction et tri des déchets, masse salariale (une partie), études d'optimisation, frais financiers
	Communication	1 039 809 € 2,1 %	Dépenses liées à la communication
Charges techniques	Prévention	1 354 721 € 2,8 %	Dépenses liées à la communication et aux actions de sensibilisation, notamment celles liées à la réduction des déchets
	Pré-collecte	5 341 241 € 10,9 %	Dépenses liées aux fournitures d'équipements pour le personnel de la pré-collecte (bacs, PAV, composteurs), toutes les dépenses pour les véhicules de pré-collecte, masse salariale relative à la maintenance des PAV, amortissements et intérêts liés à l'achat de bacs et de PAV
	Collecte	11 852 123 € 24,1 %	Dépenses de masse salariale (ripeurs et chauffeurs), de location du bâti, d'eau, d'électricité, amortissement et intérêts liés à l'achat des BOM, consommation de carburant, entretien, frais de bureau, entretien des BOM
	Transfert / Transport des déchets	3 667 620 € 7,5 %	Frais de transport et transfert des gravats, rémunération AFEJI et tri des sacs jaunes, verts et noirs Déchets concernés : gravats et non-recyclables
	Tri et conditionnement	6 527 869 € 13,3 %	Facturation du prestataire Triselec pour l'exploitation du Centre de tri Déchets concernés : recyclables secs, cartons, verre
	Traitement organique	1 527 094 € 3,1 %	Facturation du prestataire Paprec Energies 59 pour l'exploitation du CVO et l'envoi en plateforme de compostage des ressources vertes (végétaux, tontes et biodéchets) Déchets concernés : ressources vertes
	Traitement par valorisation énergétique	12 751 930 € 25,9 %	Facturation du prestataire Paprec Energies 59 pour l'exploitation du CVE Déchets concernés : ordures ménagères résiduelles, les non-recyclables valorisables, refus de tri du Centre de tri et du CVO
	Autre valorisation	36 687 € 0,1 %	Dépenses de traitement des pneus Déchets concernés : Pneus
	Stockage de déchets non dangereux	1 903 734 € 3,9 %	Dépenses de tri et de stockage des déchets non dangereux Déchets concernés : tous les déchets des déchèteries non valorisables
	Traitement des gravats	304 329 € 0,6 %	Facturations des prestataires prenant en charge le traitement des gravats Déchets concernés : gravats
	Enlèvement et traitement des déchets ultimes	472 271 € 1,0 %	Dépenses de mise en ISDND et ISDD des déchets ultimes Déchets concernés : amiante, DDS et DDM, REFIOM

Recettes en 2023

Données issues de la matrice des coûts 2023, validée par l'ADEME

Type de recettes		2023	Descriptif
Recettes totales		40 721 320 €	
Contributions des usagers	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	32 681 061 € 80,3 % du total des recettes	Elle s'applique à toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle se calcule comme la base de la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété (estimée par l'administration fiscale), multipliée par le taux fixé par la CUD : 17,78 % depuis 2009.
	Redevance spéciale pour la collecte des Déchets des Artisans et Commerçants (DAC)	855 795 € 2,1 %	Cette redevance s'applique à toute personne physique ou morale qui confie à la CUD l'élimination de ses déchets au-delà de 1 020 litres par semaine.
	Redevance « Camping »		Cette redevance s'applique aux exploitants de terrains de camping en activité.
	Facturations des déchèteries		La facturation des déchèteries concerne tout usager se présentant au volant d'un véhicule qui présente un logo ou qui mesure plus d'1,90 m.
	Facturations des villes conventionnées		La facturation des villes conventionnées concerne les communes faisant appel aux services de la CUD pour la gestion de leurs déchets de cantonnement.
Ventes de produits	Vente d'énergie	3 037 859 € 7,5 %	L'énergie est issue du CVE : elle est générée par le biais de l'incinération. Elle est revendue sous forme d'électricité (EDF) ou de chaleur (EGL). Déchets concernés : Ordures ménagères résiduelles et non-recyclables valorisables
	Vente de matériaux	1 070 581 € 2,6 %	Les matériaux sont conditionnés au Centre de tri puis revendus à diverses entreprises de recyclage. Déchets concernés : Recyclables secs en mélange, carton, verre
	Autres produits	848 518 € 2,1 %	Les autres produits correspondent aux produits des douanes et des établissements judiciaires (éliminés au CVE), à l'intéressement du Centre de tri, à la vente des anciens bacs de collecte et aux pénalités de retard perçues.
	Compost	39 055 € 0,1 %	La vente de compost correspond aux recettes garanties par l'exploitant dans le cadre de son contrat. Le CVO étant à l'arrêt depuis 2021, il n'y a pas réellement eu de vente de compost.
Soutiens et aides	Soutien des sociétés agréées	2 154 321 € 5,3 %	Les sociétés agréées sont des éco-organismes qui tirent leurs recettes des éco-taxes versées par les metteurs sur le marché, selon le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Voir ci-après "les sociétés agréées" pour plus de détails

Répartition des charges, des produits et du financement, en € par habitant en 2023



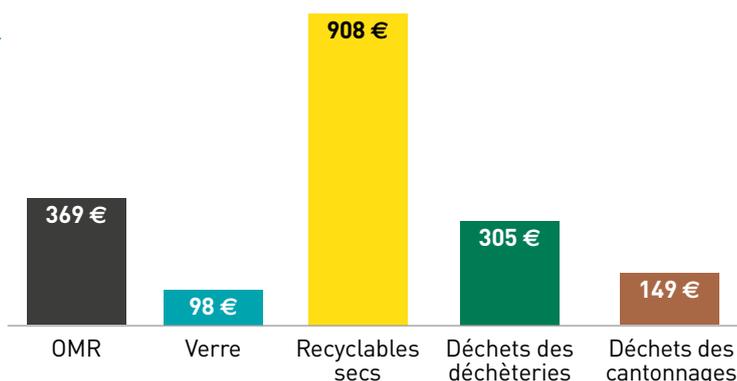
Lecture : le montant de chaque charge (histogramme de gauche) représente le coût **théorique** par habitant pour chaque type de dépense du service déchets. Le montant de chaque recette (histogramme de droite) représente la manière dont est réellement financée chaque dépense (Financement = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères = contribution des habitants).

Par exemple, en 2023, les soutiens et produits industriels ont permis de diminuer le coût du service pour chaque habitant de **37,3 €**. Le financement et les aides ont quant à eux été assurés de manière directe et indirecte par les habitants à travers la TEOM, les redevances spéciales, les facturations et les subventions, à hauteur de **169,7 €** par habitant.

La vente de produits a ainsi permis de couvrir en 2023 **10,2 %** des charges. Le financement, c'est-à-dire la contribution des usagers via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les redevances et les facturations, en a couvert **68,2 %**. (voir annexe 6 pages 86-87 pour + de détails)

Coût aidé des différents flux en € HT par tonne

Le coût aidé des différents flux correspond à l'ensemble des charges techniques liées à la collecte et au traitement des déchets, moins les recettes des ventes de produits industriels, les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Pour les recyclables, ce montant est particulièrement important du fait du coût élevé du tri manuel (pour rappel, le Centre de tri de Dunkerque est le premier construit en France et l'un des moins automatisés) et de la collecte.



LES SOCIÉTÉS AGRÉÉES

Ce sont des sociétés de **droit privé, à but non lucratif**, agréées par les pouvoirs publics de la **mission d'intérêt général du soutien à la valorisation** et / ou de la **prise en charge de la fin de vie** des équipements mis sur le marché par les producteurs, **dans le cadre de la REP**.

Pour bénéficier des services d'un éco-organisme, une intercommunalité doit **y adhérer** par le biais d'un **contrat pluriannuel** et en respectant un **cahier des charges très strict**.

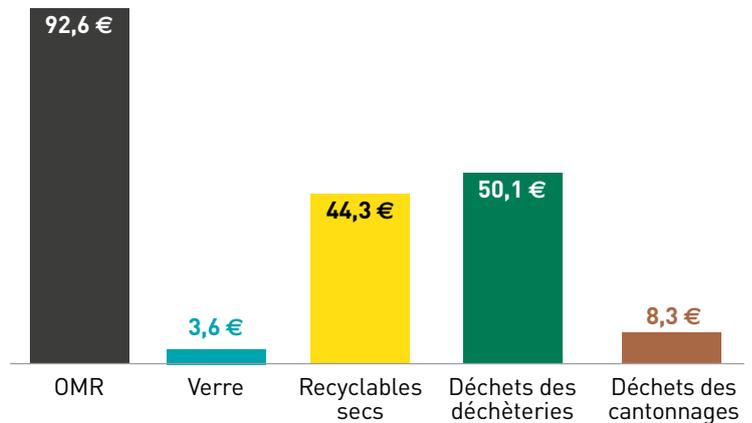
La CUD a adhéré à de multiples éco-organismes, dont le principal est **CITEO**, qui soutient le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. D'autres éco-organismes, comme Ecosystem, pour la prise en charge et la valorisation des D3E, lampes et néons, permettent à la CUD de **rendre totalement nul le coût du traitement** de ces déchets. Cette opération entre les éco-organismes et la CUD représente donc un **enjeu écologique et financier majeur**. Elle permet en effet :

- D'assurer un traitement, un recyclage et une valorisation optimum des déchets
- D'améliorer dans tous les cas les coûts de gestion des déchets

Le soutien des sociétés agréées, outre les recettes qu'elles rapportent à la collectivité, lui permet surtout **d'optimiser ses coûts de gestion des déchets**, tout comme elles participent au **développement d'une économie circulaire locale** bénéfique à tous les acteurs du territoire.

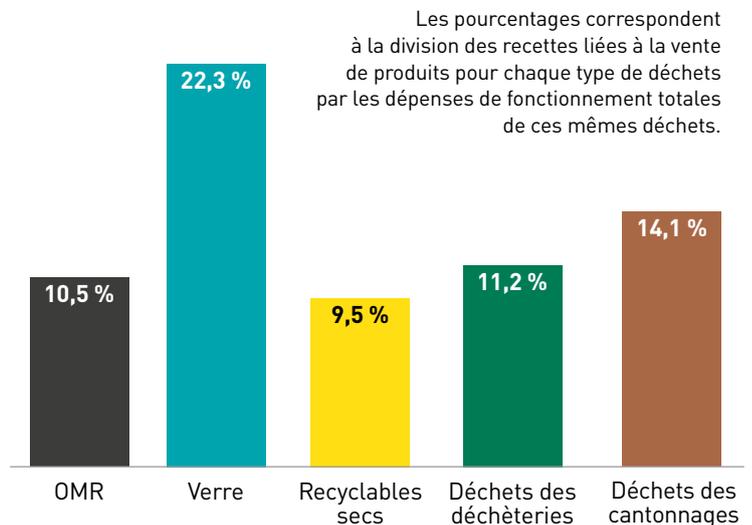
Coût aidé des différents flux en € par habitant

Le coût aidé en € par habitant est un indicateur directement corrélé aux tonnages de déchets mais aussi aux moyens techniques et humains : à titre d'exemple, le coût en € par habitant des OMR est élevé car les tonnages sont importants et nécessitent donc des moyens humains importants pour la collecte, et parce que leur traitement par incinération mobilise des moyens matériels conséquents.



Taux de couverture des charges par les produits en %

Le taux de couverture des charges par les produits illustre l'importance du tri dans la diminution des dépenses de traitement. En particulier, le bon tri des déchets recyclables permet de générer des recettes qui diminuent leur coût de prise en charge (charges fonctionnelles, charges de pré-collecte, de collecte, transport/transfert, traitement et prévention) par plus de **13 %**, un taux qui monte jusqu'à plus de **27 %** pour le verre.



3

LA CRÉATION DE NOUVEAUX DE TRI ET TRAITEMENT DES

Dans le cadre de sa nouvelle politique déchets, dont l'un des leviers est la modernisation des équipements de traitement des déchets, la CUD a initié en 2022 un dialogue compétitif avec 3 groupements d'entreprises. L'objectif ? Définir la façon optimale de traiter les déchets produits par les ménages en faisant appel à l'innovation.

Après un an d'échanges, le groupement ALFYMA a remporté le dialogue compétitif en proposant une séparation des sacs jaunes, verts et noirs par des bras robotisés fonctionnant par intelligence artificielle, puis tri un des recyclables dans un Centre de tri moderne capable de trier jusqu'à 49 000 tonnes de déchets par an.



► QUELQUES DATES



OUTILS INDUSTRIELS DÉCHETS

3.1 LES ORIGINES DU PROJET

Le Centre de tri actuel de la CUD a été construit en 1989 : il s'agit du premier Centre de tri construit en France. Aujourd'hui, après 35 années d'exploitation continue et d'adaptations techniques, celui-ci a atteint ses limites : le Centre accuse l'épreuve du temps et n'est plus adapté aux enjeux actuels, notamment l'Extension des Consignes de Tri*. Sa capacité de traitement, limitée à 30 000 tonnes, est par ailleurs un frein au développement de partenariats territoriaux en matière de traitement des déchets.

La modernisation nécessaire du Centre de tri a entraîné une réflexion plus globale sur le tri à l'échelle de la CUD : les analyses de déchets (= caractérisations) effectuées depuis 2014 sur le territoire montraient des erreurs de tri importantes, jusqu'à 50 % de déchets mal triés sur certains territoires, avec notamment une présence importante du verre dans les bacs bleus (anciens bacs pour déchets recyclables).

La mise en place des nouvelles consignes de tri a eu pour objectif de réduire ces erreurs en simplifiant le geste de tri chez l'habitant, le professionnel et à moyen terme, dans l'espace public.

Le passage au « tout en sacs, dans un seul bac » a effectivement permis de réduire les erreurs de tri : environ 35 % du contenu des bacs bleus était composé d'erreurs de tri, contre moins de 25 % actuellement dans les sacs jaunes. La proportion de verre a particulièrement diminué, passant d'environ 9 % avant la mise en place des nouvelles consignes à 3,5 % aujourd'hui.

Ce nouveau mode de conditionnement des déchets a nécessité la création d'un système de séparation des sacs, appelé « Centre de Préparation de la Matière (CPM) ». Un CPM provisoire est actuellement en service dans ce qu'il reste de l'ancien Centre de Valorisation Organique (CVO).

À NOTER :

En 2020, le CVO a été mis à l'arrêt en lien avec une évolution réglementaire interdisant le mélange entre les boues de station d'épuration (boues de STEP) et les ressources vertes. N'étant plus en mesure d'accueillir les boues de STEP, le CVO a perdu environ le tiers de ses apports annuels : privé d'équilibre économique, le Centre a été mis à l'arrêt sur la partie compostage et seule la partie broyage a été conservée.

** L'Extension des Consignes de Tri (ECT) harmonise et simplifie les règles de tri des déchets recyclables à l'échelle européenne. Elle vise à uniformiser les consignes pour tous les emballages, indépendamment de leur matériau.*

Fin 2025

Mise en service du Centre de Préparation de la Matière.

Fin 2026

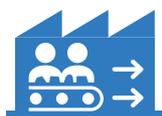
Mise en service du Centre de Tri des Collectes Sélectives.

3 | LA CRÉATION DE NOUVEAUX OUTILS INDUSTRIELS DE TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



Le Centre de Préparation de la Matière (CPM)

est conçu pour trier jusqu'à **66 000 tonnes de déchets** (sacs jaunes + sacs verts et sacs noirs).



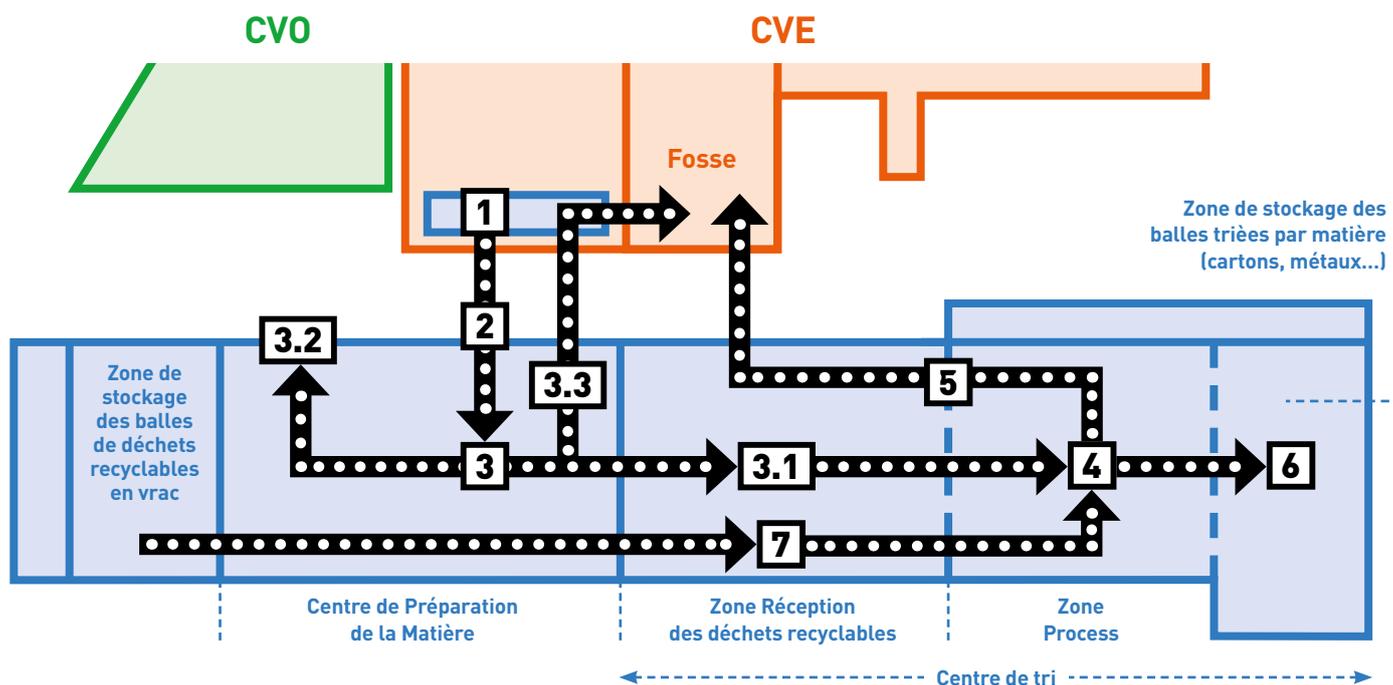
Le Centre de tri

est conçu pour trier jusqu'à **49 000 tonnes de déchets** : la CUD a noué un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Lys Arthois Romane (CABBALR) et le Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères (SIROM) Flandre Nord en ce sens.

3.2 | LES FUTURS ÉQUIPEMENTS

L'implantation des futurs équipements vise à maximiser la proximité des équipements et ainsi à minimiser le transport des déchets : tous les transferts de déchets d'un centre de traitement à l'autre se feront par un système de convoyeurs (●●●● = tapis roulants). **Le circuit des déchets sera le suivant :**

- 1** Déchargement des sacs (jaune+vert+noir) sur le quai prévu à cet effet
- 2** Transfert des sacs vers le CPM
- 3** Séparation des sacs dans le CPM :
 - 3.1** les **sacs jaunes** sont transférés dans le Centre de tri pour y être ouverts puis triés ;
 - 3.2** les **sacs verts** sont stockés sur site puis envoyés en valorisation organique.
 - 3.3** les **sacs noirs** sont envoyés dans la fosse du CVE pour y être valorisés énergétiquement ;
- 4** Traitement des déchets recyclables en vrac dans le Centre de tri.
- 5** Les refus de tri sont envoyés dans la fosse du CVE.
- 6** Les matières recyclables sont conditionnées en balles dans la zone de stockage, puis envoyées en valorisation matière.
- 7** Transfert des balles de déchets recyclables en vrac dans la zone de réception et envoi pour traitement dans le centre de tri.





- A1** CPM provisoire
- A2** Quai de déchargement pour le futur CPM
- A3** Futur CPM
- A4** Futur Centre de Tri
- A5** Zone de stockage des balles de déchets recyclables en vrac venant des agglomérations extérieures
- A6** Locaux sociaux Centre de Tri
- A7** Locaux sociaux CPM

- B** Centre de Valorisation Énergétique
- B1** Fosse
- C** Centre de Valorisation Organique
- D** Zone de réception du verre
- E** Centre de transfert
- F** Nouvelle régie
- G** Shymed
- Circuit visites



Un circuit de visite

qui longera le CPM et le Centre de tri permettra aux visiteurs de suivre toutes les étapes du tri, depuis l'arrivée au CPM jusqu'à la mise en balle des déchets recyclables.

BON À SAVOIR

Le projet Shymed, qui permettra la création d'hydrogène pour l'alimentation d'une partie de la flotte de camions de collecte du territoire, sera alimenté par la suite par le CVE. Ainsi, l'énergie produite par la valorisation énergétique des déchets permettra d'alimenter les véhicules qui collectent ces mêmes déchets ! Ce processus vertueux s'inscrit pleinement dans la logique d'écologie industrielle qui se développe sur le territoire.

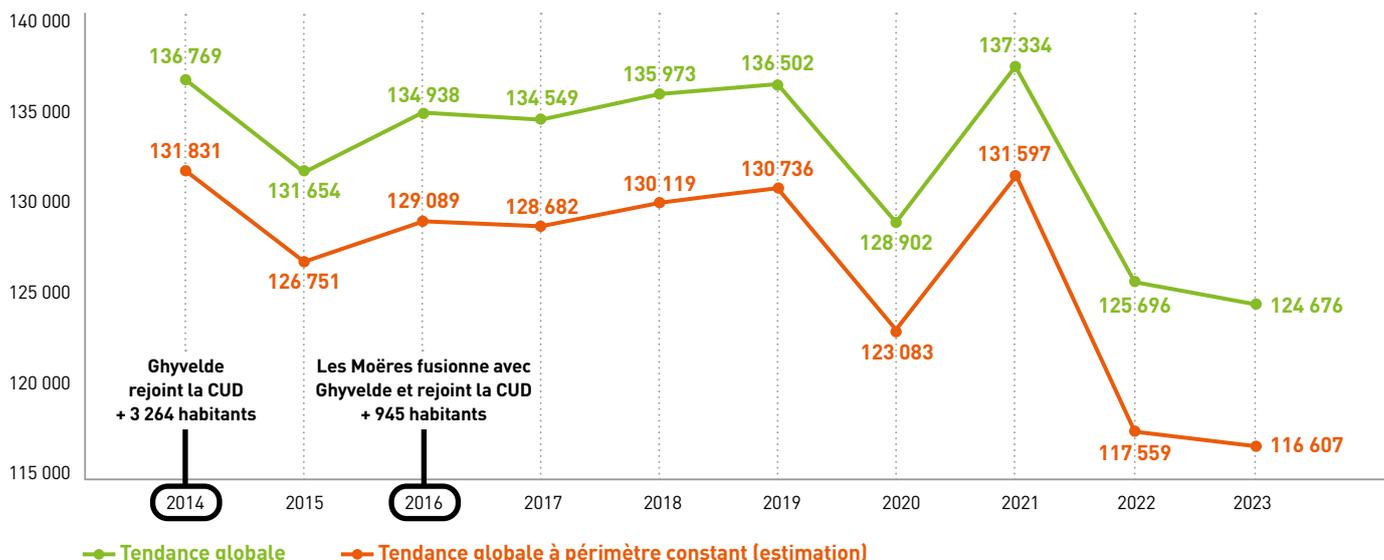
De plus, dans une volonté de décarboner ses activités de collecte des déchets, la collectivité fait l'acquisition progressive de véhicules poids lourds électriques.

4

LA COLLECTE DES DÉCHETS

4.1 LES TONNAGES COLLECTÉS

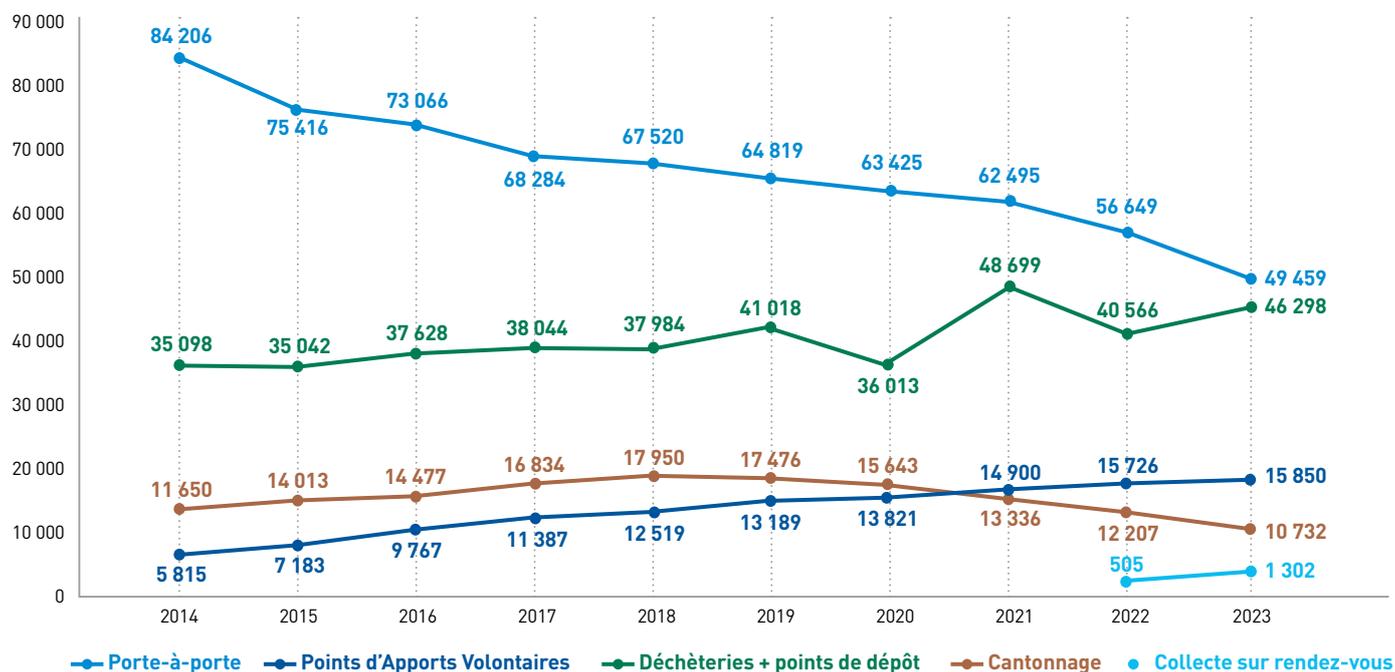
▶ ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS (2014-2023)



N.B. 1 Il s'agit de l'ensemble des tonnages collectés par la collectivité, tous types de flux et tous modes de collecte confondus.

N.B. 2 La tendance à périmètre constant correspond à l'évolution théorique des tonnages dans l'hypothèse où plusieurs communes n'auraient pas rejoint la CUD.

▶ ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DÉTAIL PAR MODE DE COLLECTE (2014-2023)



4.2 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



Pour rappel, les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent tous les déchets collectés auprès des particuliers et les déchets des activités économiques collectés par le service public. Les déchets des professionnels en font donc partie, mais pas les déchets produits par les communes ou la CUD (les gravats ont été exclus de l'analyse).

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés varient sensiblement selon les années même si la production par habitant reste relativement stable.

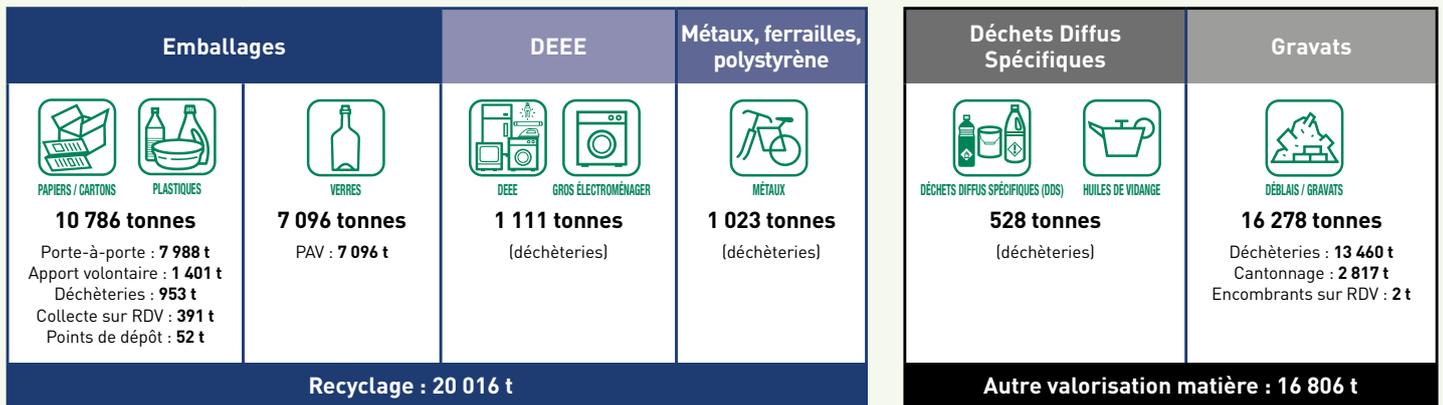
Après la très forte augmentation de 2021, les tonnages de DMA ont diminué pour atteindre un niveau équivalent à 2020. Les performances de tri en kg par habitant et par an ont quant à elles retrouvé le niveau de 2019. Cette baisse de la production des DMA répond à l'objectif fixé par la CUD dans son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui vise une baisse de la production de DMA par habitant de 150 kg/hab/an d'ici 2030 par rapport au niveau de 2021.

Le nombre d'habitants a continué sa diminution, mais les tonnages collectés ont tout de même augmenté, augmentant de facto la production de Déchets Ménagers et Assimilés hors gravats, en kg/habitant/an.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	201 124	199 682	199 759	200 376	199 893	198 341	196 901	195 917	194 655	192 635
Production de DMA hors gravats, en kg/hab/an	556	522	533	518	531	527	516	571	514,6	521,6

4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

► LES DÉCHETS COLLECTÉS PAR MODE DE VALORISATION



► LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

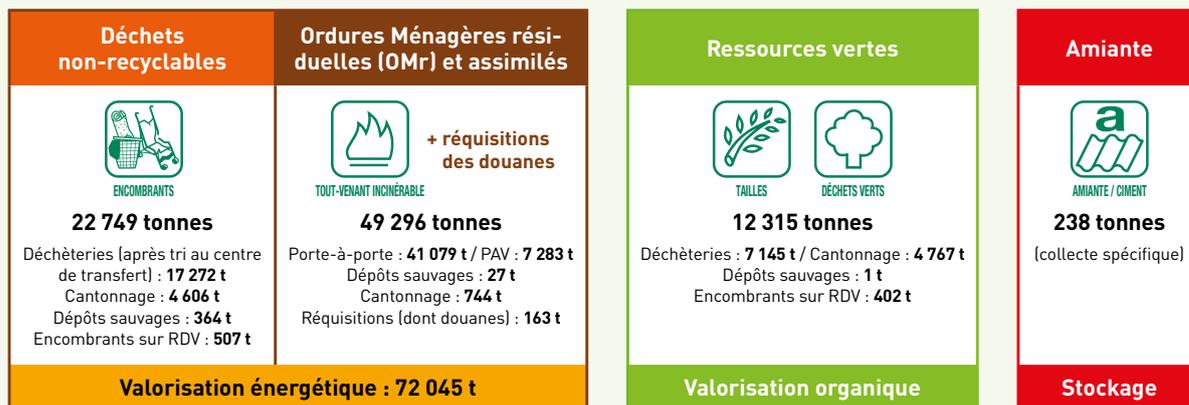
Tonnages

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont les principaux déchets produits par les ménages : il s'agit pour rappel des déchets déposés dans les sacs noirs, qui ne peuvent être recyclés (déchets d'hygiène, emballages non vidés...).

Après une forte augmentation de la production d'OMr en 2020 liée à la fermeture du Centre de tri, les tonnages d'OMr continuent à diminuer. L'objectif de la collectivité est de diminuer au maximum la production des OMr : il s'agit d'un des axes structurants du PLPDMA.



- > **Ordures Ménagères résiduelles (OMr)** : déchets non recyclables issus du sac noir
- > **Cantonnage** : déchets issus des services des collectivités ou de la CUD
- > **Déchets Diffus Spécifiques** : déchets issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement
- > **DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production de déchets, en kg/hab/an	284	275	266	265	264	259	264	261	302	291	278	251

Moyens financiers

Coûts de la collecte et du traitement des OMr	2023
Coût de la collecte	6 385 048 €
Coût du traitement (incinération)	8 579 462 €
Coût du tri et du transport des sacs noirs	1 116 953 €

Les coûts de traitement des OMr sont essentiellement liés à la quantité de déchets reçus : plus les tonnages sont importants, plus les dépenses le seront en conséquence.

Recettes liées à l'incinération des OMr et aux soutiens CITEO	2023
Recettes de vente d'énergie (chaleur et d'électricité)	2 043 862 €
Recettes issues des soutiens CITEO	100 160 €

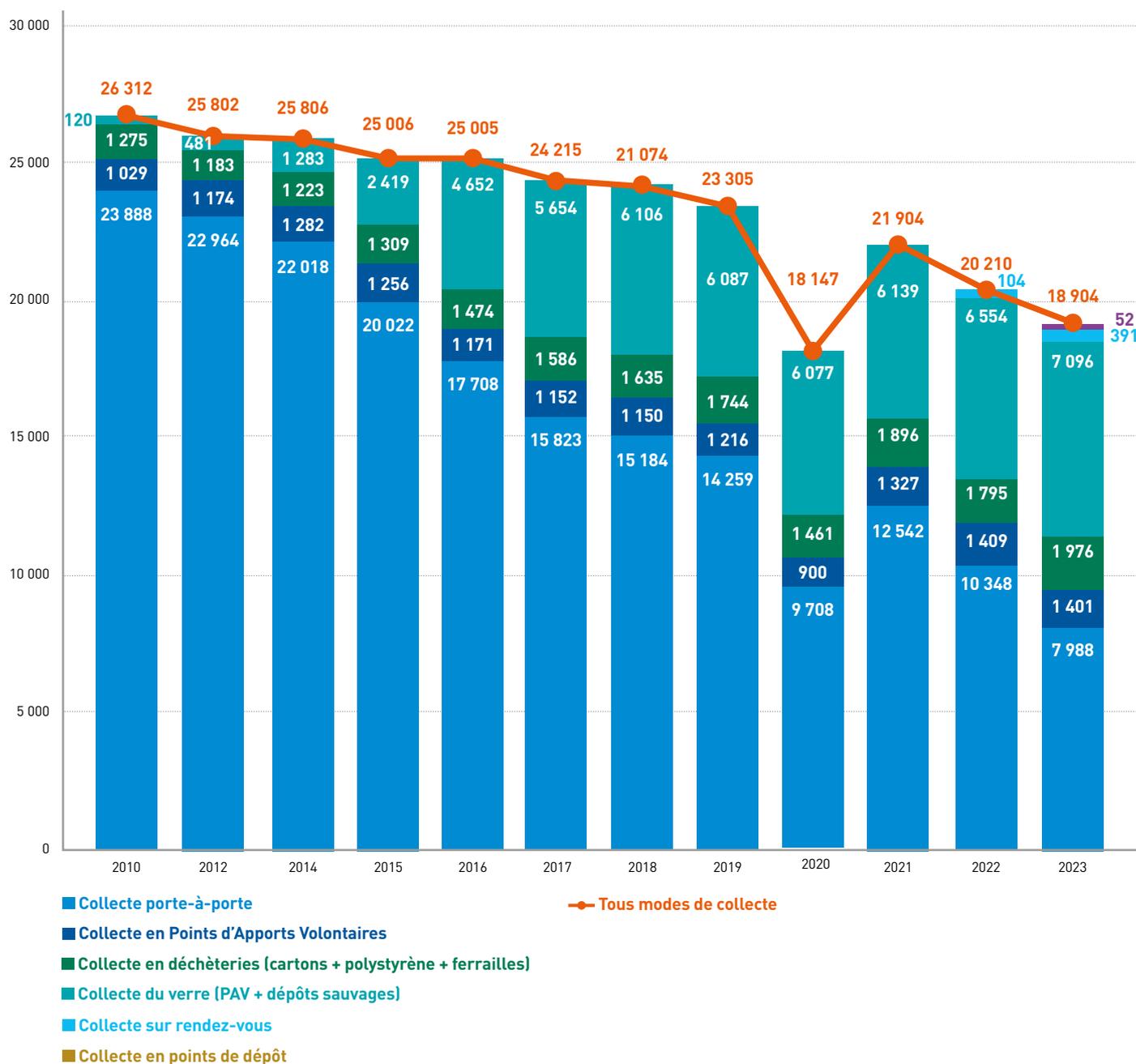
4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

► LES RECYCLABLES

Tonnages

Jusqu'en 2014, le verre était collecté dans les poubelles bleues et les Points d'Apports Volontaires dédiés aux déchets recyclables. L'installation progressive de PAV dédiés à la collecte du verre sur le territoire a entraîné un transfert du verre collecté dans les poubelles bleues vers les PAV verre.

Après la fermeture du Centre de tri pendant 3 mois en 2020 (crise sanitaire), les tonnages d'emballages ne sont pas revenus au niveau de 2019. Ceci s'explique notamment par la tendance à l'échelle nationale de la diminution de la production de déchets, tous flux confondus.



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production de déchets, en kg/hab/an	134	129	128	125	125	121	120	118	92	108	103	98

Moyens financiers

(hors cartons et métaux, voir fin de la partie « Les autres déchets de déchèteries », page 62)

Coûts de la collecte et du traitement des recyclables	2023
Coût de la collecte en porte-à-porte et PAV	1 544 214 €
Coût du traitement (tri et conditionnement)	6 527 869 €
Coût du transfert des sacs jaunes	806 263 €

Les dépenses de collecte correspondent aux coûts salariaux (ripeurs, chauffeurs) et aux coûts d'utilisation des véhicules de collecte (carburant, entretien...).

Les coûts de traitement (= centre de tri) sont liés à la multitude d'étapes de tri et de manutention des déchets jusqu'à leur mise en balles, à l'entretien du bâtiment, à la rémunération du personnel et au coût des refus de tri. Les coûts de tri et de conditionnement sont ainsi liés aux tonnages entrants mais aussi à la qualité des déchets accueillis et aux refus de tri : plus ces refus sont importants, plus les dépenses d'évacuation des déchets vers le CVE seront importantes.

Le coût de transfert des sacs jaunes correspond au transfert des sacs jaunes triés dans le Centre de Préparation de la Matière jusqu'au Centre de tri. Une fois que le nouveau Centre de tri sera mis en service, les sacs jaunes seront envoyés au Centre de tri par un système de convoyeurs, réduisant drastiquement les dépenses de transfert.

Recettes liées à la vente de matériaux, aux soutiens CITEO et à l'intéressement	2023
Recettes issues des ventes de matériaux	493 765 €
Recettes issues des soutiens CITEO	1 824 092 €
Intéressement reversé par Triselec à la CUD	878 158 €

Le Centre de tri permet de générer des recettes liées à la vente des balles de produits conditionnés et triés et au soutien de CITEO, société agréée qui reverse des soutiens perçus grâce au prélèvement d'une éco-taxe sur la mise en marché des emballages et des papiers. Ces recettes permettent de financer la majeure partie du coût de fonctionnement du Centre de tri.

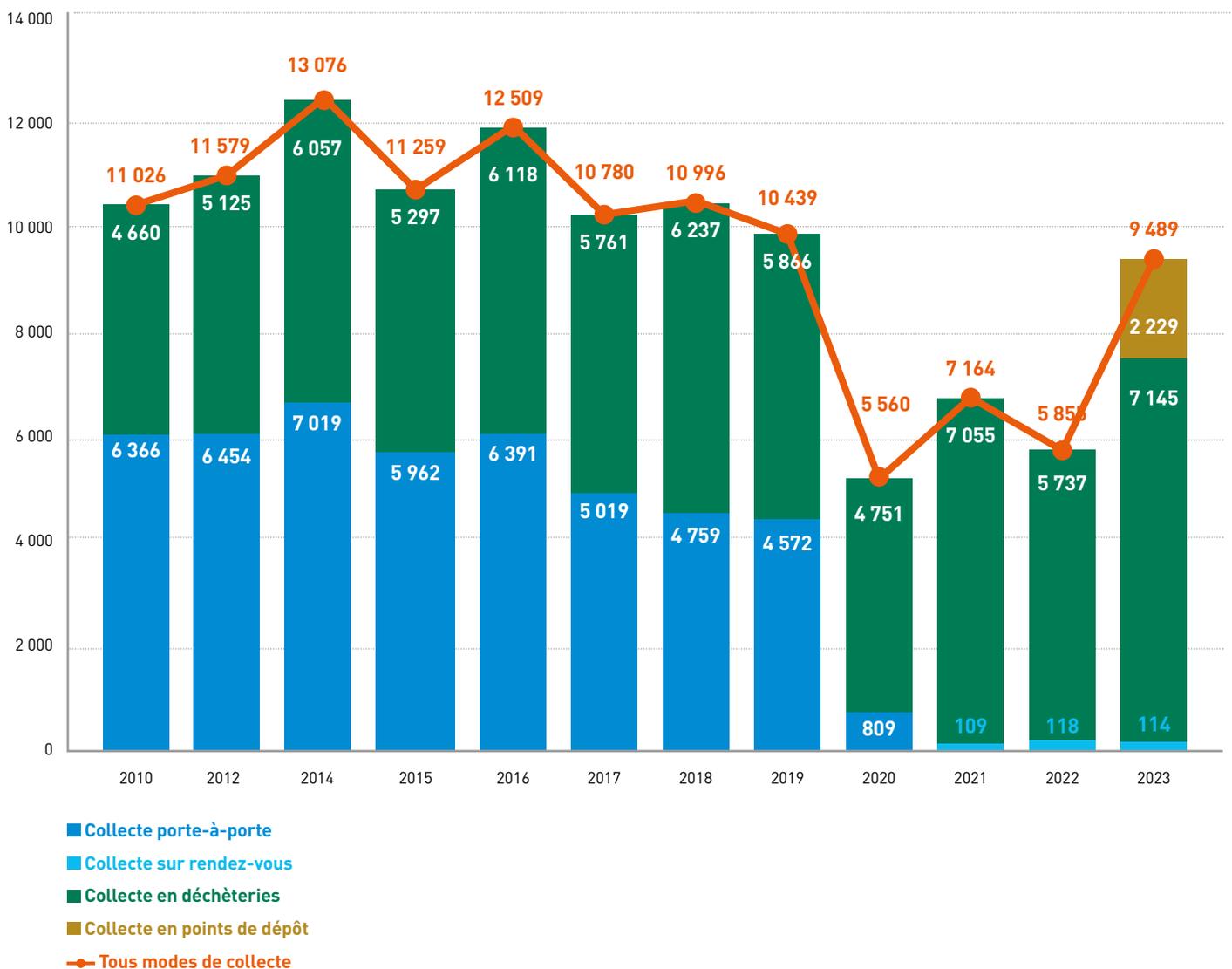
4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

► LES RESSOURCES VERTES

Tonnages

Jusqu'en 2019, environ 11 000 tonnes de ressources vertes étaient collectées chaque année sur le territoire, soit l'équivalent du poids complet de la Tour Eiffel.

A la suite de l'arrêt de la collecte des bacs verts en porte-à-porte en 2020, les quantités de ressources vertes collectées sur le territoire ont fortement diminué. Une augmentation des ressources vertes dans les OMR a été constatée à cette période : aujourd'hui, la situation est revenue à la normale, notamment grâce à la mise en place des points de dépôt dans les communes.



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production de déchets, en kg/hab/an	56	58	65	55	66	54	55	53	28	37	30	49

Moyens financiers

(collecte en bennes et sur rendez-vous uniquement)

Coûts de la collecte et du traitement des ressources vertes	2023
Coût de la collecte	532 958 €
Coût du traitement (broyage puis compostage)	1 423 933 €

Les dépenses de traitement des déchets compostables sont liées au broyage et au compostage des déchets au CVO, à l'entretien du bâtiment du CVO, à la rémunération du personnel et au coût des refus de tri. Ces dépenses sont donc liées aux tonnages entrants mais aussi à la qualité des déchets accueillis et aux refus de tri.

► LES DÉCHETS NON-RECYCLABLES ET LES ENCOMBRANTS

Tonnages

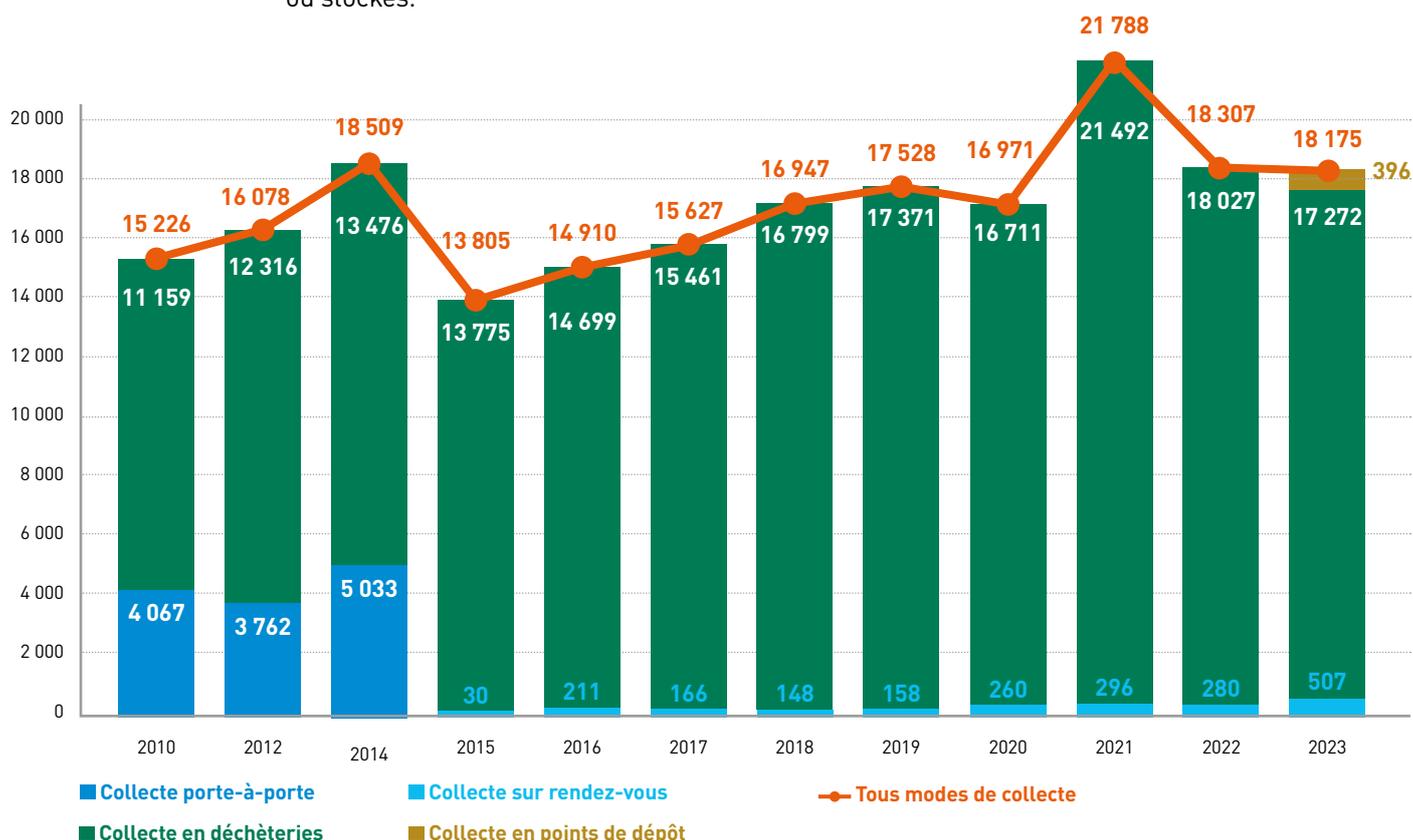
Depuis 2010, la production de non-recyclables collectés en déchèteries sur le territoire n'a eu de cesse d'augmenter, de 700 tonnes en moyenne chaque année, et de près de 6 000 tonnes sur la période 2010-2020. En cause : l'arrêt de la collecte mensuelle des encombrants en porte-à-porte par les communes à partir de 2015, qui a entraîné un transfert progressif vers les déchèteries.

Depuis 2015, la collecte des encombrants en porte-à-porte a repris, mais avec, depuis 2022, d'autres modalités : la collecte est gratuite une fois par an pour chaque particulier résidant sur le territoire communautaire.

Le service est facturé 12 € pour un deuxième rendez-vous.

4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

En 2023, la collecte des déchets non-recyclables a diminué par rapport à 2021, année record. Les quantités collectées ont augmenté par rapport à l'année dernière, mais la mise en place de filières de recyclage (EcoMaison) a permis de diminuer la proportion de non-recyclables incinérés ou stockés.



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production de déchets, en kg/hab/an	55	62	66	69	75	78	85	88	86	111	94	105

Moyens financiers

Voir fin de la partie « Les autres déchets de déchèteries », page 62.

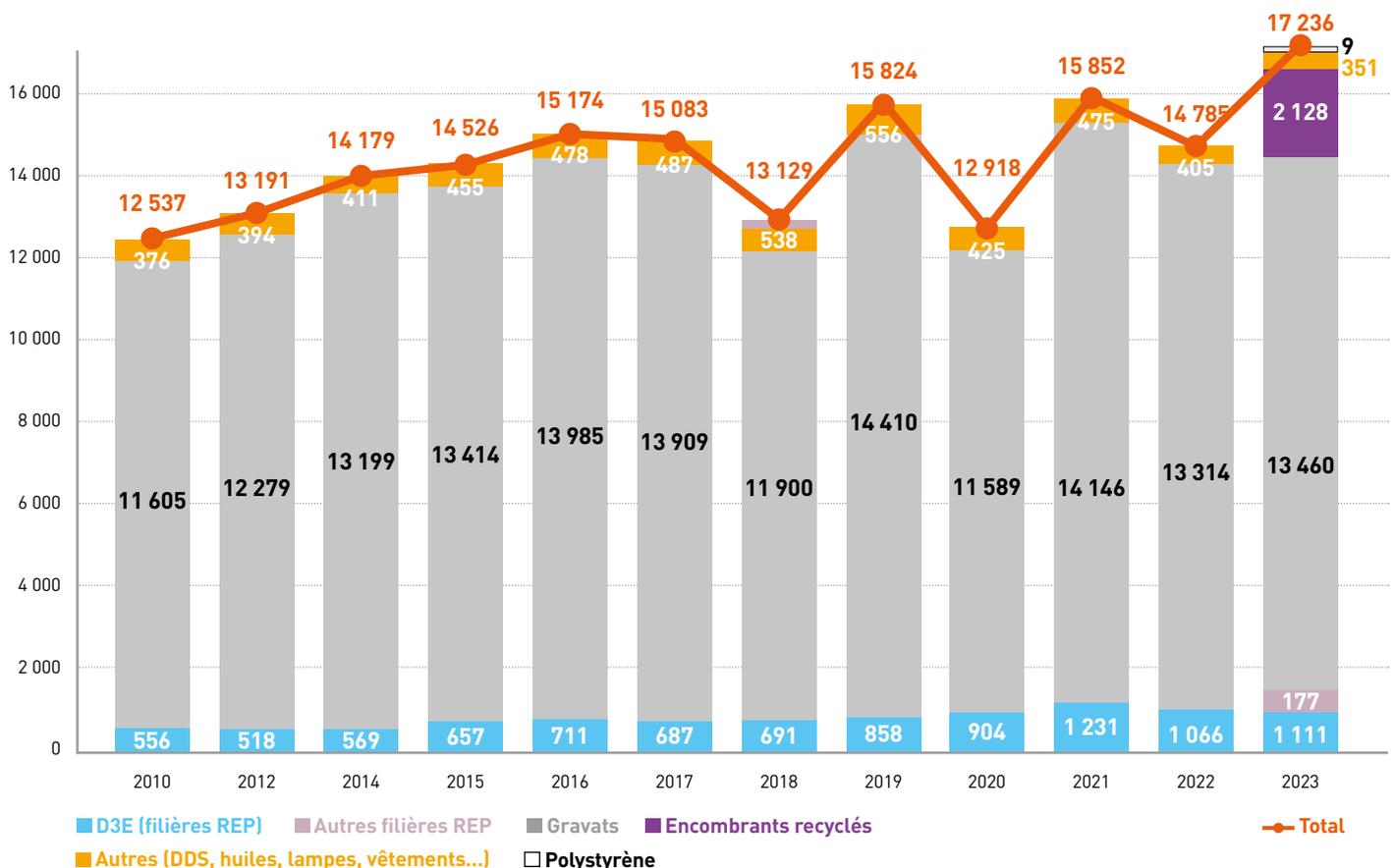
► LES AUTRES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

Les autres déchets de déchèteries correspondent aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS), aux gravats, au polystyrène et aux autres déchets envoyés en filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP), dont les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E).

Tonnages

La production de ces déchets est en globalement en hausse depuis 2010 pour la plupart des types de déchets, à l'exception des gravats, dont les tonnages sont plus fluctuants. Les gravats sont en effet essentiellement issus des activités économiques, et leur production peut donc varier d'une année à l'autre.

Les tonnages des autres flux sont plutôt stables, à l'exception des D3E dont la quantité augmente sensiblement (nouvelles pratiques de consommation des usagers).



Évolution de la production par habitant et par an (en kg)

Année	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production de déchets, en kg/hab/an	65	67	71	73	77	76	67	81	66	82	77	78

4

LA COLLECTE
DES DÉCHETSMoyens financiers liés aux déchèteries

Coûts de la collecte et du traitement des déchets de déchèteries	2023
Coût de collecte	2 904 613 €
Coût du transfert des bennes vers les filières de valorisation	1 460 670 €
Coûts de broyage et de compostage (ressources vertes)	712 537 €
Coûts d'incinération (encombrants)	3 064 068 €
Coûts de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (huiles, pneus...) et des D3E	36 687 €
Coûts de stockage et traitement des gravats	1 442 039 €
Coût de l'enlèvement et du traitement des déchets dangereux	472 271 €
TOTAL	10 092 885 €

Recettes issues de la valorisation des déchets de déchèteries	2023
Recettes de vente d'énergie (déchets non-valorisables)	729 945 €
Recettes de vente de matériaux (métaux et cartons)	336 428 €
Recettes issues des soutiens Ecosystem et CITEO	162 824 €
Recettes issues des facturations en déchèteries	184 326 €
Recettes issues de la vente de compost	21 303 €
Autres recettes (pénalités de retard perçues)	148 091 €
TOTAL	1 582 917 €

► LES DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages correspondent aux déchets laissés à l'abandon sur le territoire de la CUD. Ils sont collectés régulièrement par des agents dédiés spécifiquement à cette tâche, en fonction des besoins, puis apportés aux centres de traitement adaptés, c'est-à-dire pour la plupart vers le Centre de transfert, puis.

La résorption des dépôts sauvages porte sur 3 objectifs :

- Le **traitement** des déchets abandonnés dans le secteur de la CUD
- Le **maintien** de la salubrité publique
- L'**identification** des auteurs des dépôts en vue d'engager une procédure de rappel à l'ordre ou de voie coercitive en cas de récidive

Les tonnages suivants de dépôts sauvages ont été collectés en 2023 par les 12 agents en charge des dépôts sauvages :

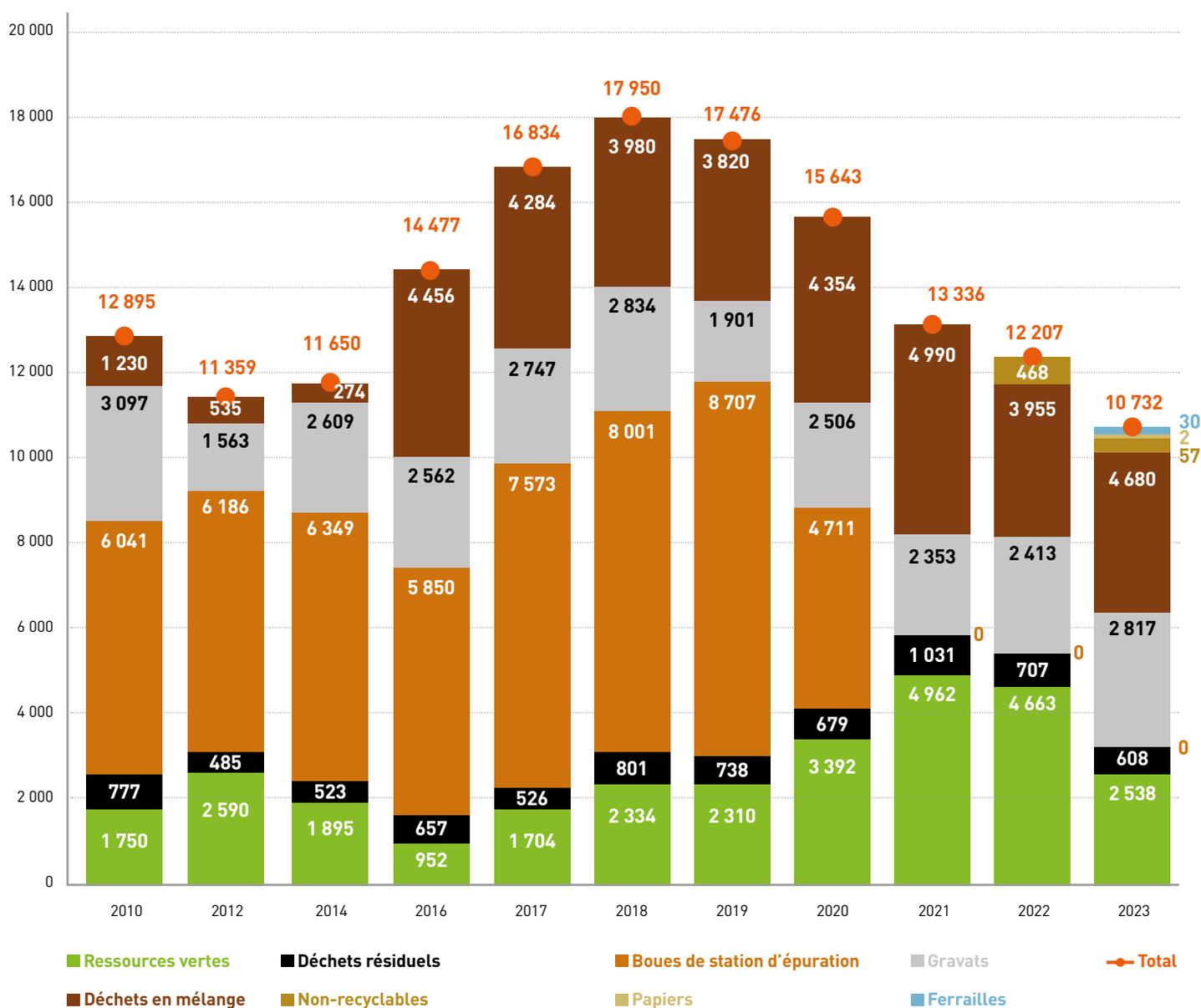
Tonnages	2023
Ressources vertes	0,9
Encombrants	364
Pneus	47,4
Déchets résiduels	27,4
TOTAL	440 tonnes

4 | LA COLLECTE DES DÉCHETS

4.3 | LES DÉCHETS DE CANTONNAGE

Pour rappel, les déchets de cantonnement sont par nature similaire à ceux produits par les ménages et les professionnels, mais ils résultent de travaux engagés par les services publics, et ne sont donc pas des déchets ménagers et assimilés.

Tonnages



La production par habitant et par an n'étant pas pertinente pour ces déchets, elle n'est pas indiquée.

Moyens financiers

Coûts de la collecte et du traitement des déchets de cantonnage	2023
Coût de collecte	84 477 €
Coût du transfert des bennes vers les filières de valorisation	10 481 €
Coûts de traitement des ressources vertes des collectivités	253 103 €
Coûts d'incinération (encombrants)	1 018 458 €
Coûts de stockage et traitement des gravats	371 824 €
TOTAL	1 738 343 €

Recettes issues de la valorisation des déchets de cantonnage	2023
Recettes de vente d'énergie (déchets non-valorisables)	242 625 €
Autres recettes (pénalités perçues)	11 481 €

5 | LE DEVENIR DES DÉCHETS

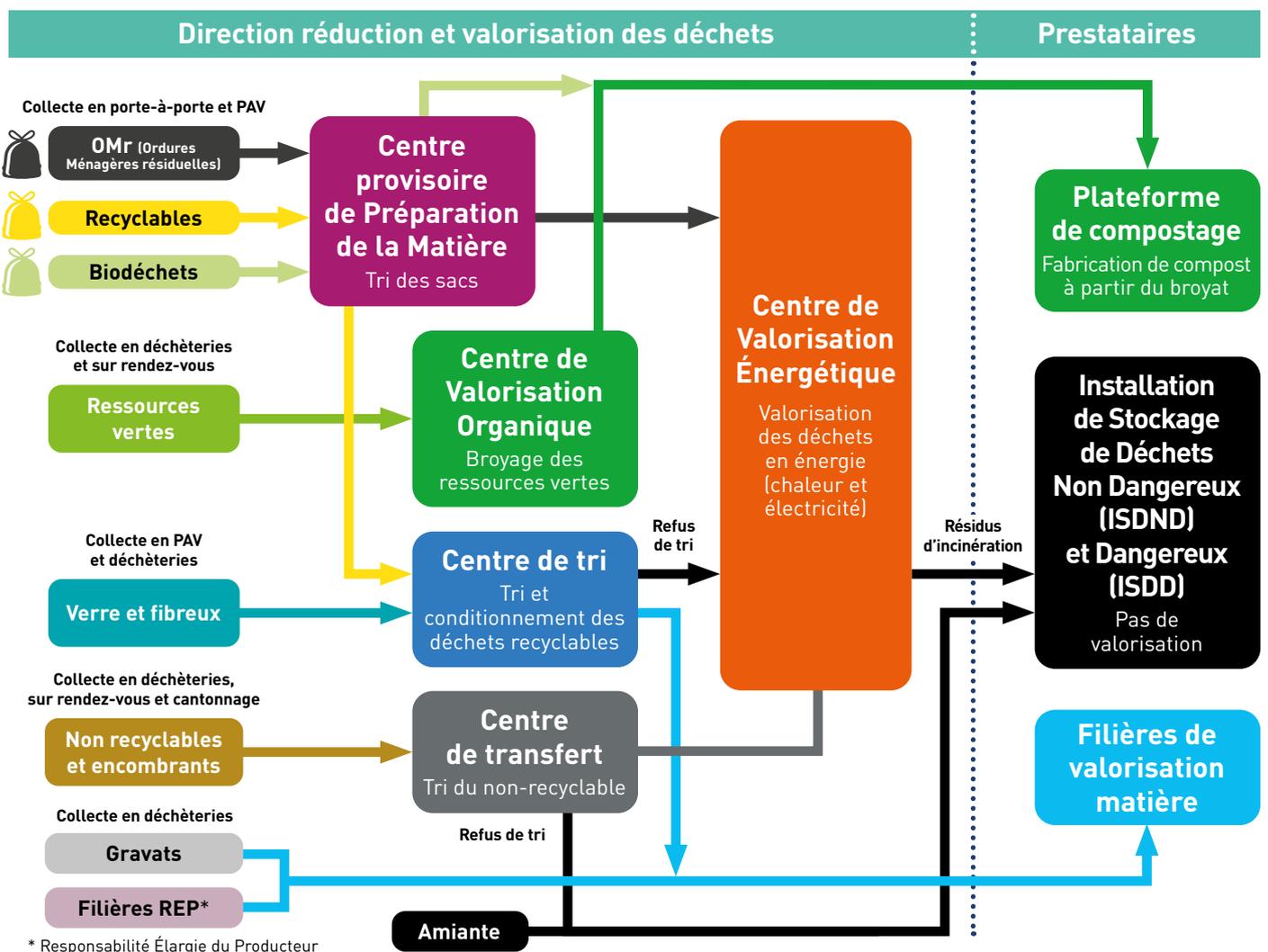
Une fois collectés, les déchets sont envoyés dans diverses filières de tri, de traitement et de valorisation. Le but final est de maximiser la valorisation des déchets collectés.

Les déchets suivent 3 principales filières de traitement et de valorisation :

- La valorisation matière au **Centre de tri**
- La valorisation matière et énergétique au pôle de valorisation de la CUD, qui comprend :
 - > Le **Centre de Valorisation Organique (CVO)**
 - > Le **Centre de Valorisation Énergétique (CVE)**

Certains déchets sont également stockés de manière transitoire au Centre de transfert ou repris directement pour valorisation via des filières « REP ».

► ARTICULATION DES RELATIONS ENTRE LES FILIÈRES DE TRI, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION



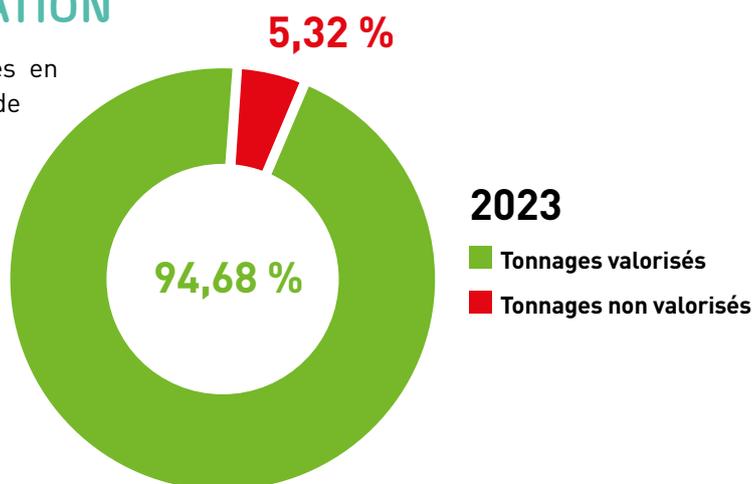
► LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT



► TAUX GLOBAL DE VALORISATION

En additionnant les tonnages valorisés (ou envoyés en valorisation) issus du CVE, du CVO, du Centre de tri et de toutes les autres filières de valorisation auxquelles la CUD fait appel, le taux de valorisation globale des déchets de la CUD s'établit à **94,68 % en 2023**.

Les déchets envoyés en stockage sont exclusivement les déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière : les fibrociments, les non-recyclables après tri et gravats non valorisables et les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères (REFIOM).



5.1 | LE CENTRE DE TRI

LA STRUCTURE (SPL TRISELEC)

Dunkerque



3 sites de tri
(Hauts-de-France)



10 951 tonnes
traitées sur le site de
Dunkerque en 2023



Des contrôles
visuels systématiques
à chaque dépôt sur site



Une capacité maximale
autorisée de
30 000 tonnes/an



714 heures
de formation
dispensées en 2023



65 équivalents
Temps Plein
en requalification
formés en 2023

Mis en exploitation en 1989, le Centre de tri de Dunkerque est le premier centre de tri et de conditionnement ouvert en France. Il traite depuis 30 ans les déchets recyclables de la Communauté urbaine de Dunkerque, qui sont ensuite envoyés pour recyclage. Le centre de tri est exploité par la Société Publique Locale (SPL) Triselec, dont la CUD est actionnaire.

Une SPL est une structure juridique à capital intégralement public à la disposition des collectivités locales dans la gestion de leurs services publics et soumise à la réglementation sur les aides d'État.

Le Centre de tri prend en charge les déchets recyclables en mélange, qui correspondent aux **4 typologies de déchets** ci-dessous et qui sont amenés directement par les camions-bennes de la CUD après collecte :

- **Les papiers-cartons**
- **Les flaconnages en plastique**
- **Les emballages en métal, aluminium**

Tous ces déchets suivent **4 étapes**, de leur arrivée sur site à leur commercialisation :

ÉTAPE 1 **Pesée et réception des déchets apportés par les services de la CUD**

ÉTAPE 2 **Tri manuel et mécanisé**

ÉTAPE 3 **Conditionnement en balles ou bennes des produits triés**

ÉTAPE 4 **Stockage puis enlèvement des balles et des bennes pour recyclage**

Le verre issu des Points d'Apports Volontaires est déposé directement sur site, sans être trié.

► FORMATION ET INSERTION

Le Centre de tri emploie chaque année plusieurs dizaines de salariés en insertion dans le cadre d'un parcours d'accompagnement social et professionnel. L'activité permet ainsi chaque année la remise à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail.

► VALORISATION DES DÉCHETS

En 2023, le Centre de tri a réceptionné **17 884 tonnes** de déchets, dont **10 788 tonnes** de déchets en mélange issus des bacs, des PAV, des points de dépôts, des collectes spécifiques (cartons, papiers) et des déchèteries, ainsi que **7 096 tonnes** de verre issues des PAV verre.

L'intégralité du verre collecté dans les PAV est directement envoyée du Centre de tri vers les filières de valorisation adaptées, sans toutefois passer par l'étape de tri.

Les déchets mélangés sont en revanche triés avant d'être envoyés dans les filières de valorisation. Les refus de tri récupérés à l'issue du tri sont valorisés sous forme énergétique au CVE.

Tonnages triés au centre de tri en 2023							
Métaux	Fibreux	Plastiques	Refus de tri envoyés au CVE	Total	Taux global de valorisation	Verre issu des PAV envoyé en valorisation	Total
415	3 649	1 160	5 727	10 951	47,70 %	7 096	18 047

Les **refus de tri** ont constitué **52,3 %** des tonnages triés au Centre de tri en 2023 : celui-ci est aujourd'hui obsolète, en fin de vie, et sera remplacé dans les années à venir par un équipement largement mécanisé apte à trier toutes les tonnes produites sur le territoire.

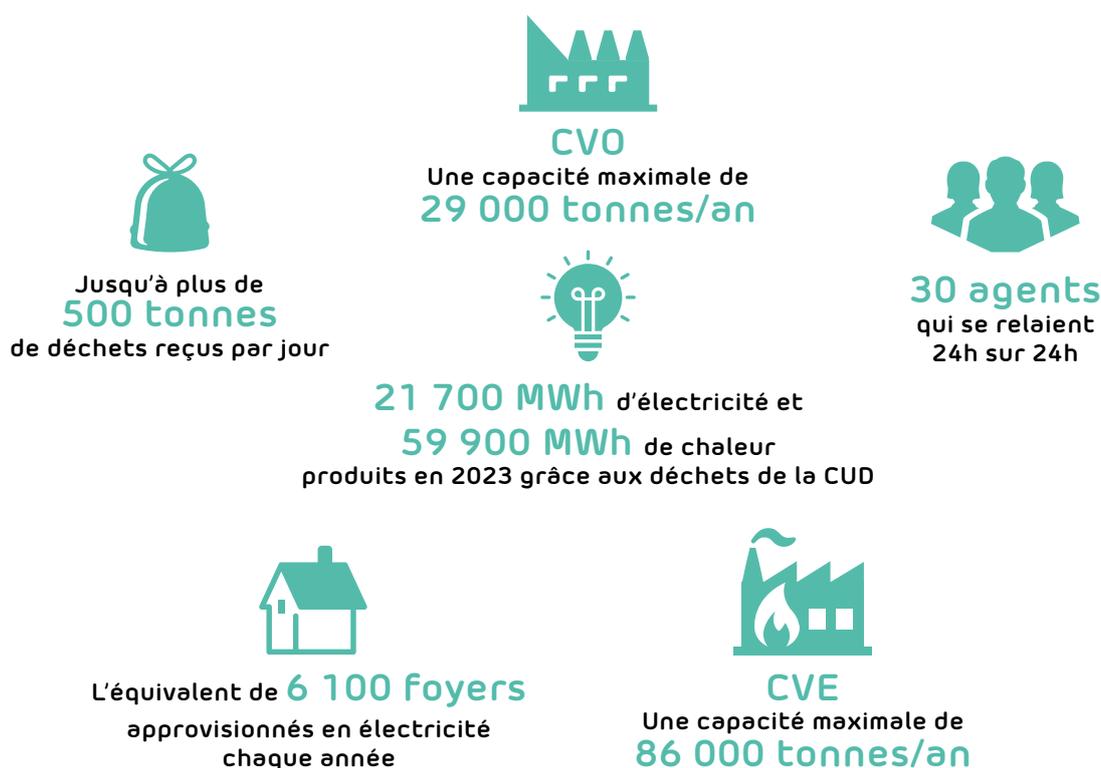
Ces erreurs et refus de tri constituent des proportions élevées que la CUD cherche à diminuer d'année en année, car elles représentent des coûts de traitement supplémentaires qui pourraient être évités. C'est notamment l'objectif des opérations de prévention et de sensibilisation à la réduction des déchets (cf. partie 1).

Destination des déchets triés en 2023

Typologie de déchets	Entreprise(s) repreneuse(s)	Lieu de prise en charge
Plastique hors Extension des Consignes de tri	Acteco-Recycling	Nantes
	Norplast	Lesquin
	Euro overseas	Anvers (Belgique)
Plastique en Extension des Consignes de tri	CITEO	Paris
Acier	Arcelor, Galloo	Dunkerque
Aluminium	Dekora packaging	Freilassing (Allemagne)
Fibreux (papiers-cartons)	Bel-fibres	Saint Ghislain (Belgique)
	Cartonneries de Gondardennes	Wardrecques
	Norpaper	Saint-Omer
Verre	O-i manufacturing	Vaulx-en-Velin
Refus de tri	PAPREC ENERGIES 59	Dunkerque

5.2 LE PÔLE DE VALORISATION

LE CVE ET LE CVO EN CHIFFRES



LE CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

► LA STRUCTURE

Inauguré en 2005 par la CUD, le Centre de Valorisation Organique (CVO) était exploité depuis 2016 par BIOGIE, société du groupe Dalkia Wastenergy, une filiale du groupe EDF experte du traitement des déchets.

A la suite de la prise de contrôle exclusif par la société Paprec Holding de la société Dalkia Wasternegy et de la création d'une division Paprec Energies dédiée à l'exploitation d'usines de valorisation énergétique et organique des déchets, la société Paprec Energies 59 est intégralement substituée dans l'ensemble des droits et obligations de la société Biogie au titre du marché d'exploitation du CVE et CVO.

Le CVO est désormais consacré à l'activité de broyage des ressources vertes, qui sont ensuite envoyés en valorisation compost chez des prestataires extérieurs.

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

► LA STRUCTURE

Inauguré en 2008 par la CUD, le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) est, comme l'était le CVO, exploité par Paprec Énergies 59.

Le CVE assure la valorisation des déchets dits résiduels, c'est-à-dire des déchets **qui ne peuvent faire l'objet ni d'une valorisation « matière » par un tri, ni d'une valorisation « organique » par le compostage.**

Le CVE accueille ainsi 4 typologies de déchets différents :

- Les déchets des ordures ménagères issus de la collecte des bacs et PAV (sacs noirs).
- Les « refus de tri » des recyclables : il s'agit des déchets ayant été disposés dans les sacs jaunes alors qu'il s'agissait de déchets non recyclables. Ces déchets sont renvoyés par le Centre de tri au CVE.
- Le non-recyclable après tri en provenance du centre de transfert.
- Les déchets "tiers" : déchets issus des collectivités, déchets assimilés aux déchets ménagers.

Ces déchets font l'objet au CVE d'une incinération. La chaleur dégagée par cette combustion permet de générer de la vapeur, entraînant une turbine pour produire de l'électricité, qui alimente l'équivalent de 6 100 foyers sur le territoire de la CUD. Depuis 2022, le CVE est raccordé au Nœud énergétique d'EGL (Énergie Grand Littoral). Ce dernier permet d'alimenter les besoins en vapeur de l'industriel Daudruy ainsi que le réseau de chaleur urbain de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Les déchets n'ayant pas été éliminés par la combustion sont classés dans 3 catégories :

- Les ferrailles, qui font l'objet d'un recyclage métaux (**0,13 %** des résidus d'incinération)
- Les mâchefers, constitués de métaux ferreux et non ferreux, de silice, de verre ou de calcaire, qui sont réutilisés dans le BTP (**90,89 %** des résidus d'incinération)
- Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères), très toxiques, envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (**8,98 %** des résidus d'incinération)

Le traitement final des fumées permet, par le biais d'un procédé d'épuration des gaz de combustion, de limiter l'impact environnemental de la combustion. Aujourd'hui, **le CVE est l'un des plus performants de France en termes de traitement des fumées.**

► LOCALISATION

Le CVE est situé à proximité de la régie de Petite-Synthe au sein du pôle de valorisation des déchets, cette proximité permet notamment de limiter l'impact environnemental des déplacements des camions.

► VALORISATION DES DÉCHETS

Le CVE a une capacité de **86 000 tonnes**. En 2023, le CVE a accueilli **71 094 tonnes** de déchets de la CUD, dont **48 363 tonnes** d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr), **16 436 tonnes** de déchets non-recyclables et **5 687 tonnes** de refus de tri en provenance de Triselec.

L'incinération de ces déchets a permis de générer **21,7 GWh** d'électricité et **59,9 GWh** de chaleur.

Enfin, **20 923 tonnes** de mâchefers ont également été revalorisées pour une revalorisation en BTP, **30 tonnes** de métaux et ferrailles ont été envoyés en valorisation matière, et **2 066 tonnes** de cendres volantes et de gâteaux de filtration ont été enfouies dans des Installations de Stockage de Déchets Dangereux..

Tonnages sortants						
Valorisation matière BTP / Recyclage matière		Stockage		Total (tonnes)	Valorisation énergétique (électricité + chaleur)	Taux global de valorisation
Ferrailles	Mâchefers	Cendres volantes	Gâteaux de filtration			
30	20 923	1 502	564	23 019	81 700 MWh	97,10 %

Destination des déchets issus du tri et du traitement au CVE en 2023

Typologie de déchets	Entreprise(s) repreneuse(s)	Lieu de prise en charge
Mâchefers	Prefernord	Frétin
Ferraille récupérée dans le four	Prefernord	Frétin
REFIOM	Sèche environnement	Change (Mayenne)

LE CENTRE DE TRANSFERT

Avant d'être envoyés en valorisation énergétique, les encombrants sont triés : les déchets non-valorisables sont envoyés en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

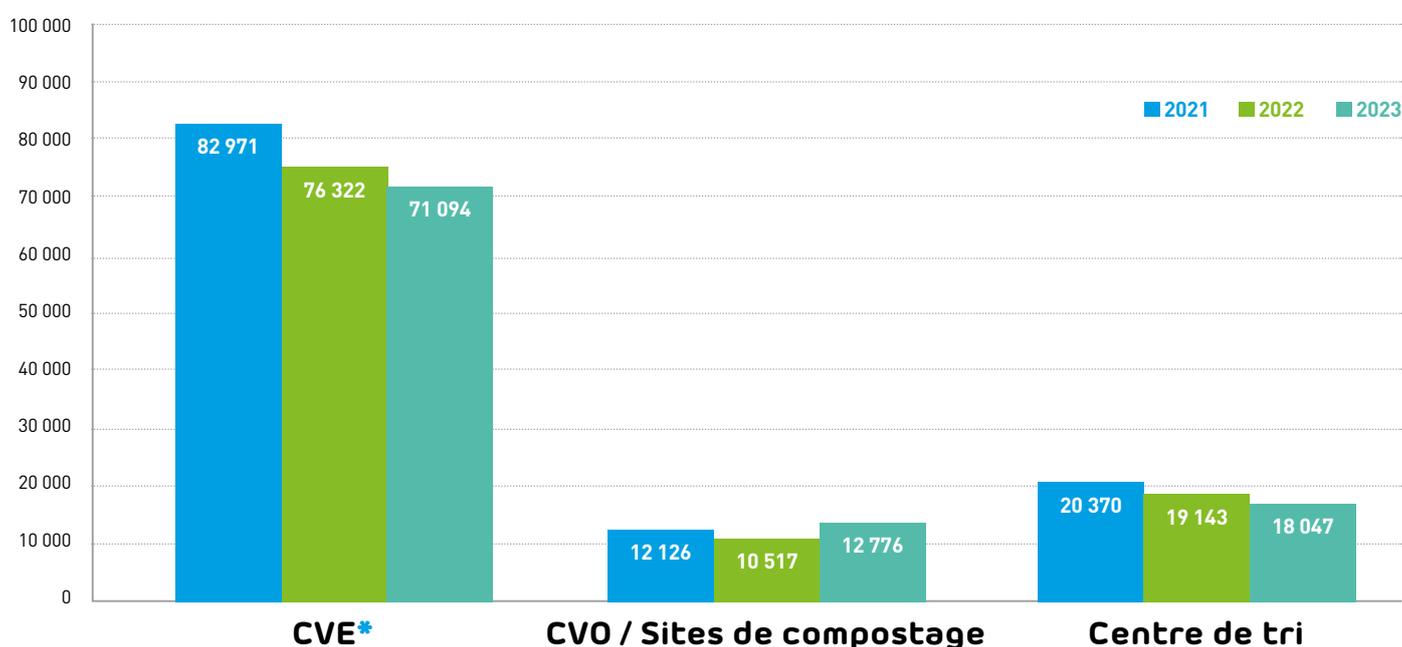
Le Centre de transfert est situé à proximité directe de la régie, du CVE et du CVO.

En 2023, **22 915 tonnes** de déchets non-recyclables ont été triées au Centre de transfert : **16 436 tonnes** ont été incinérées, **2 015 tonnes** ont été envoyées en transformation en Combustible Solide de Récupération (CSR), **5 tonnes** de ferrailles et **17 tonnes** de PVC ont été envoyées en recyclage et **4 325 tonnes** de non-recyclables non incinérables ont été envoyées en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

5.3 | SYNTHÈSE

En 2023, **101 754 tonnes** de déchets ont été traitées au Centre de tri, au CVE et au CVO, dont **99 688 tonnes** qui ont été valorisées ou envoyées vers des filières de valorisation, et **2 066 tonnes** de cendres volantes et gâteaux de filtration (résidus de fumées) envoyées en ISDD et ISDND (il s'agit des résidus des procédés d'incinération du CVE).

Évolution des tonnages traités au Centre de tri, au CVO et au CVE entre 2021 et 2023



Au total, **94,68 %** des **118 048 tonnes** collectées par la CUD ont donc été valorisées en matière, en énergie ou en compost, dont **80,1 %** sur les équipements présents sur le territoire communautaire.

*CVE : en complément des déchets CUD, 14 401 tonnes de déchets tiers ont été incinérées en 2023, portant le total traité au CVE à 85 495 tonnes.

5.4 | LES AUTRES FILIÈRES DE VALORISATION

En plus de ses propres équipements et services, la CUD fait appel à des prestataires extérieurs pour la valorisation de ses déchets. Ces prestataires peuvent être désignés par des éco-organismes, qui collectent ces déchets et permettent à la CUD d'éviter certaines dépenses, ou des prestataires privés, définis par la collectivité après mise en concurrence.

La CUD fait appel à de multiples prestataires différents, en plus de ses propres services, pour le transport, le traitement et la valorisation de ses déchets. L'intérêt des filières de valorisation pour la CUD est d'assurer un traitement optimal des déchets qu'elle ne peut traiter elle-même. Elles permettent notamment d'éviter d'envoyer en incinération ou en stockage des déchets pouvant être mieux valorisés.

L'objectif de la CUD est à court, moyen et long terme de faire appel à un maximum de prestataires, et en particulier les éco-organismes, qui participent à l'économie circulaire du territoire.

Les sociétés agréées auxquelles la CUD fait appel

Prestataire	Type de prestataire	Type de déchet(s)	Activité(s)
Baudalet Environnement	Entreprise privée	Amiante liée des particuliers	Collecte, traitement
		Pneus jantés	Collecte, traitement
		Polystyrène expansé	Collecte, traitement
		Déchets en mélange incombustibles	Tri et traitement
Ecosystem	Éco-organisme	D3E des ménages Lampes et néons	Collecte, Dépollution, Recyclage
Corepile	Éco-organisme	Piles et accumulateurs	Collecte et valorisation
Derichebourg	Entreprise privée	Ferraille	Tri et valorisation
		Batteries	Tri et valorisation
Refashion	Éco-organisme	Textile, linge, chaussures	Collecte, Recyclage
Afeji	Association	Mobilier réemployable	Collecte et réemploi
Sarpi Veolia (Hydropale)	Entreprise privée	DDS, Autres déchets dangereux	Collecte, Traitement, Valorisation
Cyclevia	Éco-organisme	Huiles de vidange	Collecte, Valorisation
Mauffrey	Entreprise privée	Gravats	Tri, Valorisation
Aliapur	Éco-organisme	Pneus non jantés	Collecte, transport, traitement
AC environnement	Entreprise privée	Dépôts sauvages d'amiante	Identification et analyse
EGD	Entreprise privée	Dépôts sauvages d'amiante	Mise en sécurité, collecte et traitement
Ecomaison	Éco-organisme	Mobilier, Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), articles de bricolage et de jardin (outillages à main), jeux et jouets	Collecte, tri et traitement
EcoDDS	Éco-organisme	Déchets Diffus Spécifiques, articles de bricolage et de jardin (outillages du peintre)	Collecte, traitement
LVL	Entreprise privée	Cartouches d'encre	Collecte, traitement
Rhône Alpes Argent	Entreprise privée	Radiographies	Collecte, traitement
Dielix	Entreprise privée	Huiles alimentaires	Collecte, traitement
Valorisation industrielle du Pneu à Harnes	Entreprise privée	Pneus jantés	Traitement
Ecologic	Éco-organisme	Articles de sports et de loisirs, articles de bricolage et de jardin (outillages thermiques)	Collecte, traitement

6

ANNEXES

6.1 | LES TONNAGES

Tonnes collectés entre 2013 et 2023

	Collecte	2013	2014	2015	2016
PORTE-À-PORTE	Ordures Ménagères résiduelles	50 038	50 136	49 402	48 756
	Recyclables secs	22 295	22 018	20 022	17 708
	Cartons	0	0	0	0
	Biodéchets	6 166	7 019	5 962	6 391
	Encombrants	4 055	5 033	30	211
	Total porte-à-porte	82 554	84 206	75 416	73 066
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES	Ordures Ménagères Résiduelles	2 741	3 250	3 508	3 944
	Recyclables secs	1 248	1 282	1 256	1 171
	Biodéchets	0	0	0	0
	Verre	844	1 283	2 419	4 652
	Total Points d'apports volontaires	4 833	5 815	7 183	9 767
TOTAL OMA (hors cartons, biochêchets et encombrants)		77 166	77 969	76 607	76 231
COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS	Ressources vertes et Biodéchets				
	Encombrants				
	Papiers/cartons				
	Gravats				
Total Collecte sur rendez-vous	0	0	0	0	
DÉCHÈTERIES	Cartons	516	511	500	480
	Gravats	12 542	13 199	13 414	13 985
	D3E	547	569	657	711
	Mobilier	0	0	0	0
	Non-recyclables	12 594	13 476	13 775	14 699
	Polystyrène	0	0	0	0
	Ferrailles	645	712	809	994
	DDS, DMS et filières REP	303	355	400	421
	Ressources vertes	4 574	6 057	5 297	6 118
	Total Déchèteries	31 721	34 879	34 852	37 408
POINTS DE DÉPÔT	Ressources vertes				
	Cartons				
	Non-recyclables				
Total Points de dépôt	0	0	0	0	
AUTRES DÉCHETS INCLUS DANS LES TONNAGES TOTAUX	Déchets amiantés	177	163	135	163
	Réemploi (AFEJI)	0	0	0	0
	Vêtements recyclés (filière REP)	25	24	23	24
	Vêtements transformés (filière REP)	34	32	32	33
	Total Autres déchets	236	219	190	220
Total DMA (hors gravats)		106 802	111 920	104 227	106 476
TOTAL DMA		119 344	125 119	117 641	120 461
CANTONNAGE Bennes mises à disposition (MAD)	Papiers				
	Ferrailles				
	Non-recyclables				
	Total Bennes MAD	0	0	0	0
CANTONNAGE Apports directs	Non-recyclables	601	274	3 970	4 456
	Déchets résiduels	583	523	536	657
	Gravats	1 256	2 609	1 944	2 562
	Ressources vertes	2 104	1 895	1 135	952
	Boues de stations d'épuration	6 058	6 349	6 428	5 850
Total Apports directs	10 602	11 650	14 013	14 477	
TOTAL CANTONNAGE		10 602	11 650	14 013	14 477
TONNAGES TOTAUX		129 946	136 769	131 654	134 938
AUTRES DÉCHETS NON INCLUS DANS LES TONNAGES TOTAUX	Déchets tiers incinérables *	0	0	0	8 036
	Réquisitions et destruction d'archives *	0	0	0	0
	Total Autres déchets non inclus	0	0	0	8 036

* Déchets exclus du périmètre de la CUD mais traités dans les équipements CUD

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2013-2023
47 275	47 430	45 831	52 647	49 543	46 345	41 079	- 8 959 tonnes
15 823	15 184	14 259	9 708	12 542	10 304	7 901	- 14 394 tonnes
0	0	0	0	0	0	87	+ 87 tonnes
5 019	4 759	4 572	809	109	0	392	- 5 774 tonnes
166	148	158	260	301	0	0	- 4 055 tonnes
68 284	67 520	64 819	63 425	62 495	56 649	49 459	- 33 095 tonnes
4 581	5 263	5 886	6 844	7 435	7 763	7 283	+ 4 542 tonnes
1 152	1 150	1 216	900	1 327	1 454	1 401	+ 153 tonnes
0	0	0	0	0	0	69	+ 69 tonnes
5 654	6 106	6 087	6 077	6 139	6 554	7 096	+ 6 252 tonnes
11 387	12 519	13 189	13 821	14 901	15 770	15 850	+ 11 017 tonnes
74 486	75 132	73 278	76 176	76 986	72 419	64 761	- 12 405 tonnes
Pas de collecte sur rendez-vous					118	402	+ 402 tonnes
					280	507	+ 507 tonnes
					87	391	+ 391 tonnes
					17	0	0
0	0	0	0	0	505	1 302	+ 1 302 tonnes
524	536	580	479	633	728	953	+ 437 tonnes
13 909	11 900	14 410	11 589	14 146	13 314	13 460	+ 918 tonnes
687	691	858	904	1 231	1 066	1 111	+ 564 tonnes
0	0	0	0	0	0	2 128	+ 2 128 tonnes
15 461	16 799	17 371	16 711	21 492	18 027	17 272	+ 4 678 tonnes
0	0	0	0	0	10	9	+ 9 tonnes
1 062	1 098	1 164	982	1 263	1 067	1 014	+ 369 tonnes
436	490	505	389	423	335	528	+ 225 tonnes
5 761	6 237	5 866	4 751	7 055	5 737	7 145	+ 2 571 tonnes
37 841	37 752	40 755	35 806	46 243	40 283	43 620	+ 11 899 tonnes
Pas de points de dépôt				2 096	1 571	2 229	+ 2 229 tonnes
				0	0	52	+ 52 tonnes
				0	0	396	+ 396 tonnes
0	0	0	0	2 096	1 571	2 677	+ 2 677 tonnes
153	184	213	172	307	222	238	+ 61 tonnes
0	0	0	0	0	0	127	+ 127 tonnes
21	20	21	15	22	26	283	+ 258 tonnes
29	28	29	21	30	35	389	+ 354 tonnes
204	232	263	207	359	283	1 036	+ 800 tonnes
103 806	106 123	104 615	101 670	111 948	101 743	100 482	- 6 320 tonnes
117 715	118 023	119 026	113 259	126 094	115 061	113 944	- 5 400 tonnes
Pas de bennes mises à disposition					0	2	+ 2 tonnes
					0	30	+ 30 tonnes
					468	57	+ 57 tonnes
0	0	0	0	0	468	89	+ 89 tonnes
4 284	3 980	3 820	4 354	4 990	3 955	4 680	+ 4 079 tonnes
359	465	554	551	910	629	608	+ 25 tonnes
2 747	2 834	1 901	2 506	2 353	2 413	2 817	+ 1 561 tonnes
1 704	2 334	2 310	3 392	2 866	3 092	2 538	+ 434 tonnes
7 573	8 001	8 707	4 711	0	0	0	- 6 058 tonnes
16 667	17 614	17 292	15 515	11 118	10 090	10 643	+ 41 tonnes
16 667	17 614	17 292	15 515	11 118	10 558	10 732	+ 130 tonnes
134 549	135 973	136 502	128 902	137 334	125 696	124 676	- 5 270 tonnes
9 331	9 274	11 077	7 068	4 699	10 962	14 238	+ 14 238 tonnes
167	335	185	128	121	78	163	+ 163 tonnes
9 498	9 609	11 261	7 196	4 821	11 040	14 401	+ 14 401 tonnes

Production de déchets (kg/habitant) entre 2013 et 2023

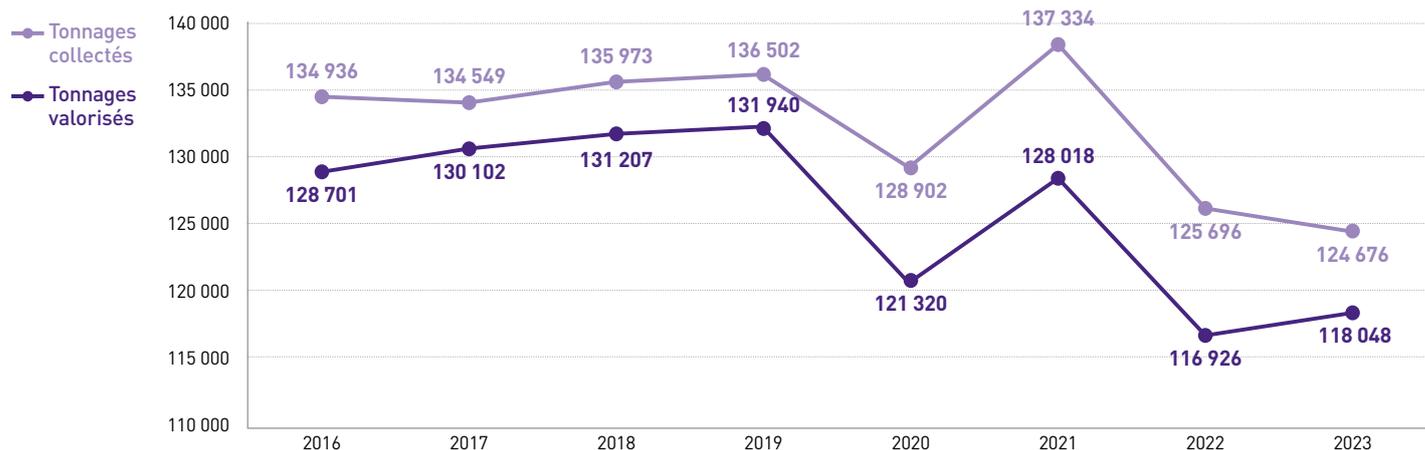
	Collecte	2013	2014	2015	2016
PORTE-À-PORTE	Ordures Ménagères résiduelles	252,9	249,3	247,4	244,1
	Recyclables secs	112,7	109,5	100,3	88,6
	Cartons	0,0	0,0	0,0	0,0
	Biodéchets	31,2	34,9	29,9	32,0
	Encombrants	20,5	25,0	0,2	1,1
	Total porte-à-porte	417,2	418,7	377,7	365,8
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES	Ordures Ménagères Résiduelles	13,9	16,2	17,6	19,7
	Recyclables secs	6,3	6,4	6,3	5,9
	Biodéchets	0,0	0,0	0,0	0,0
	Verre	4,3	6,4	12,1	23,3
	Total Points d'apports volontaires	24,4	28,9	36,0	48,9
TOTAL OMA (hors cartons, biochéchets et encombrants)		390,0	387,7	383,6	381,6
COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS	Ressources vertes et Biodéchets				
	Encombrants				
	Papiers/cartons				
	Gravats				
Total Collecte sur rendez-vous	0	0	0	0	
DÉCHÈTERIES	Cartons	2,6	2,5	2,5	2,4
	Gravats	63,4	65,6	67,2	70,0
	D3E	2,8	2,8	3,3	3,6
	Mobilier	0,0	0,0	0,0	0,0
	Non-recyclables	63,7	67,0	69,0	73,6
	Polystyrène	0,0	0,0	0,0	0,0
	Ferrailles	3,3	3,5	4,1	5,0
	DDS, DMS et filières REP	1,5	1,8	2,0	2,1
	Ressources vertes	23,1	30,1	26,5	30,6
	Total Déchèteries	160,3	173,4	174,5	187,3
POINTS DE DÉPÔT	Ressources vertes				
	Cartons				
	Non-recyclables				
Total Points de dépôt	0	0	0	0	
AUTRES DÉCHETS INCLUS DANS LES TONNAGES TOTAUX	Déchets amiantés	0,9	0,8	0,7	0,8
	Réemploi (AFEJI)	0,0	0,0	0,0	0,0
	Vêtements recyclés (filière REP)	0,1	0,1	0,1	0,1
	Vêtements transformés (filière REP)	0,2	0,2	0,2	0,2
	Total Autres déchets	1,2	1,1	1,0	1,1
Total DMA (hors gravats)		539,8	556,5	522,0	533,0
TOTAL DMA		603,2	622,1	589,1	603,0
CANTONNAGE Bennes mises à disposition (MAD)	Papiers				
	Ferrailles				
	Non-recyclables				
	Total Bennes MAD	0	0	0	0
CANTONNAGE Apports directs	Non-recyclables	3,0	1,4	19,9	22,3
	Déchets résiduels	2,9	2,6	2,7	3,3
	Gravats	6,3	13,0	9,7	12,8
	Ressources vertes	10,6	9,4	5,7	4,8
	Boues de stations d'épuration	30,6	31,6	32,2	29,3
Total Apports directs	53,6	57,9	70,2	72,5	
TOTAL CANTONNAGE		53,6	57,9	70,2	72,5
TONNAGES TOTAUX		656,8	680,0	659,3	675,5
AUTRES DÉCHETS NON INCLUS DANS LES TONNAGES TOTAUX	Déchets tiers incinérables *	0,0	0,0	0,0	40,2
	Réquisitions et destruction d'archives *	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total Autres déchets non inclus	0,0	0,0	0,0	40,2

* Déchets exclus du périmètre de la CUD mais traités dans les équipements CUD

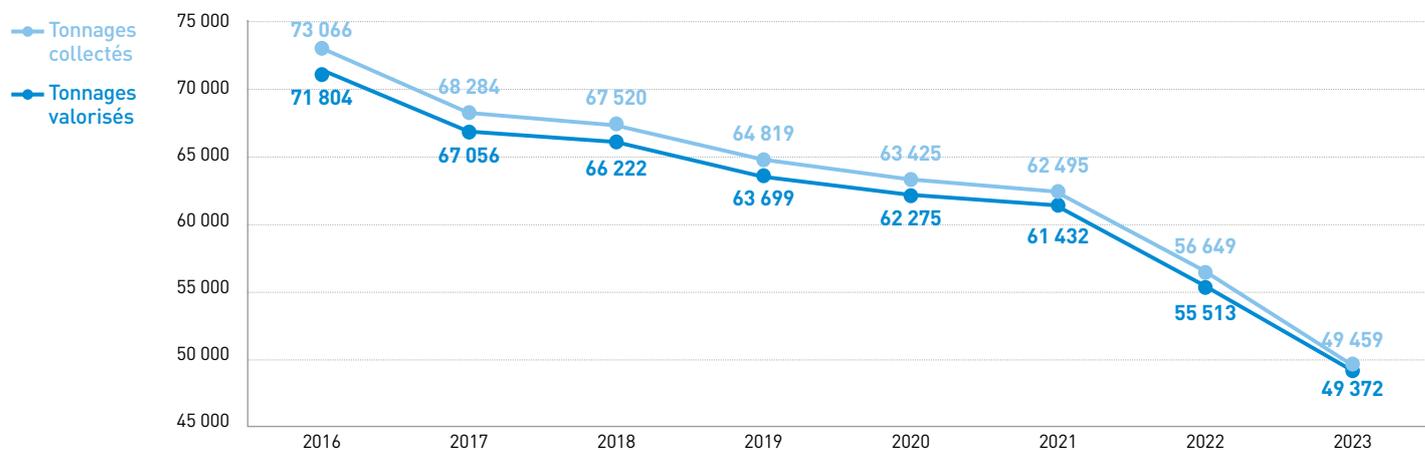
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2013-2023
235,9	237,3	231,1	267,4	252,9	238,1	213,2	- 39,6 kg
79,0	76,0	71,9	49,3	64,0	52,9	41,0	- 71,7 kg
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	+ 0,5 kg
25,0	23,8	23,1	4,1	0,6	0,0	2,0	- 29,1 kg
0,8	0,7	0,8	1,3	1,5	0,0	0,0	- 20,5 kg
340,8	337,8	326,8	322,1	319,0	291,0	256,8	- 160,5 kg
22,9	26,3	29,7	34,8	38,0	39,9	37,8	+ 24,0 kg
5,8	5,8	6,1	4,6	6,8	7,5	7,3	+ 1,0 kg
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	+ 0,4 kg
28,2	30,5	30,7	30,9	31,3	33,7	36,8	+ 32,6 kg
56,8	62,6	66,5	70,2	76,1	81,0	82,3	+ 57,9 kg
371,7	375,9	369,5	386,9	393,0	372,0	336,2	- 53,8 kg
Pas de collecte sur rendez-vous					0,6	2,1	+ 2,1 kg
					1,4	2,6	+ 2,6 kg
					0,5	2,0	+ 2,0 kg
					0,0	0,0	+ 0,0 kg
0	0	0	0	0	2,6	6,8	+ 6,8 kg
2,6	2,7	2,9	2,4	3,2	3,7	4,9	+ 2,3 kg
69,4	59,5	72,7	58,9	72,2	68,4	69,9	+ 6,5 kg
3,4	3,5	4,3	4,6	6,3	5,5	5,8	+ 3,0 kg
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0	+ 11,0 kg
77,2	84,0	87,6	84,9	109,7	92,6	89,7	+ 26,0 kg
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+ 0,0 kg
5,3	5,5	5,9	5,0	6,4	5,5	5,3	+ 2,0 kg
2,2	2,5	2,5	2,0	2,2	1,7	2,7	+ 1,2 kg
28,8	31,2	29,6	24,1	36,0	29,5	37,1	+ 14,0 kg
188,8	188,9	205,5	181,8	236,0	206,9	226,4	+ 66,1 kg
Pas de points de dépôt				10,7	8,1	11,6	+ 11,6 kg
				0,0	0,0	0,3	+ 0,3 kg
				0,0	0,0	2,1	+ 2,1 kg
0	0	0	0	10,7	8,1	13,9	+ 13,9 kg
0,8	0,9	1,1	0,9	1,6	1,1	1,2	+ 0,3 kg
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	+ 0,7 kg
0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,5	+ 1,3 kg
0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	2,0	+ 1,8 kg
1,0	1,2	1,3	1,1	1,8	1,5	5,4	+ 4,2 kg
518,1	530,9	527,5	516,3	571,4	522,7	521,6	- 18,2 kg
587,5	590,4	600,1	575,2	643,6	591,1	591,5	- 11,7 kg
Pas de bennes mises à disposition					0,0	0,0	+ 0,0 kg
					0,0	0,2	+ 0,2 kg
					2,4	0,3	+ 0,3 kg
					0	0	0
21,4	19,9	19,3	22,1	25,5	20,3	24,3	+ 21,3 kg
1,8	2,3	2,8	2,8	4,6	3,2	3,2	+ 0,2 kg
13,7	14,2	9,6	12,7	12,0	12,4	14,6	+ 8,3 kg
8,5	11,7	11,6	17,2	14,6	15,9	13,2	+ 2,5 kg
37,8	40,0	43,9	23,9	0,0	0,0	0,0	- 30,6 kg
83,2	88,1	87,2	78,8	56,8	51,8	55,3	+ 1,7 kg
83,2	88,1	87,2	78,8	56,8	54,2	55,7	+ 2,1 kg
671,5	680,2	688,2	654,7	701,0	645,7	647,2	- 9,6 kg
46,6	46,4	55,8	35,9	24,0	56,3	73,9	+ 73,9 kg
0,8	1,7	0,9	0,6	0,6	0,4	0,8	+ 0,8 kg
47,4	48,1	56,8	36,5	24,6	56,7	74,8	+ 74,8 kg

Tonnages valorisés entre 2016 et 2023

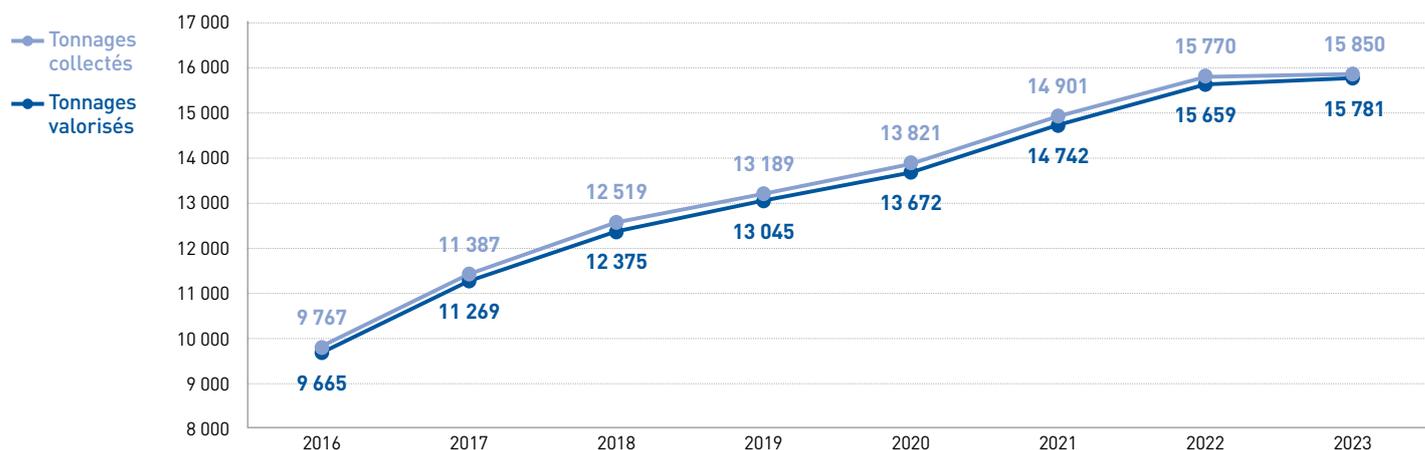
> Tonnages globaux valorisés



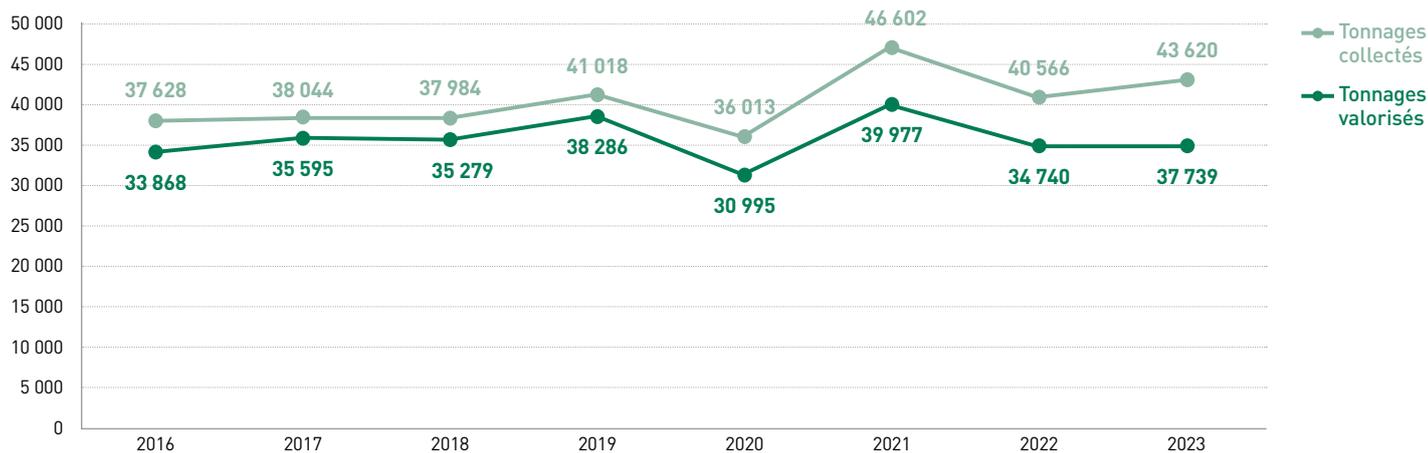
> Tonnages issus de la collecte en porte-à-porte valorisés



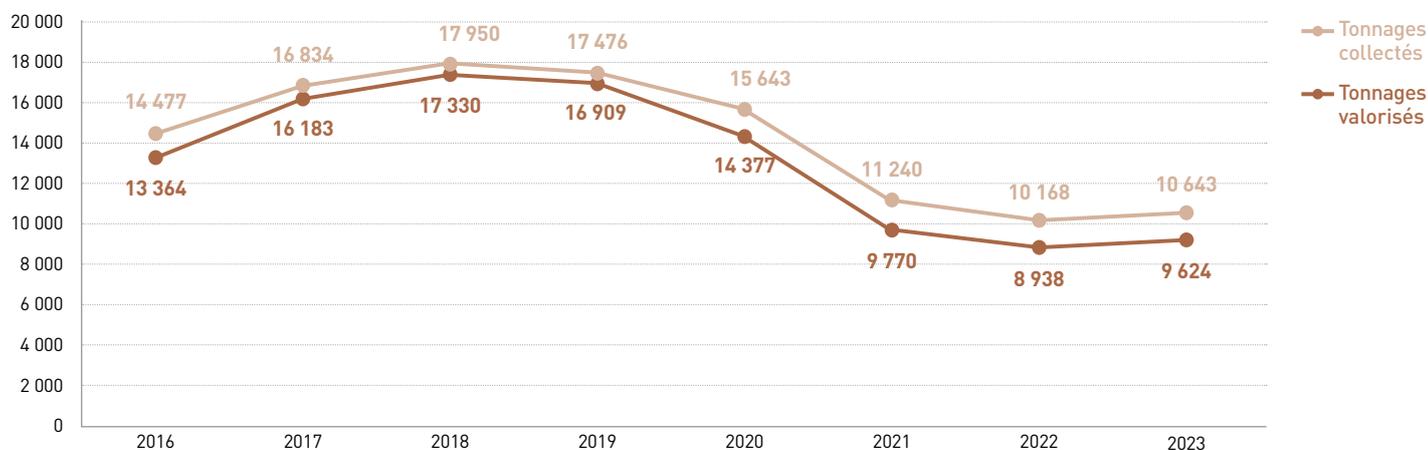
> Tonnages issus de la collecte en PAV valorisés



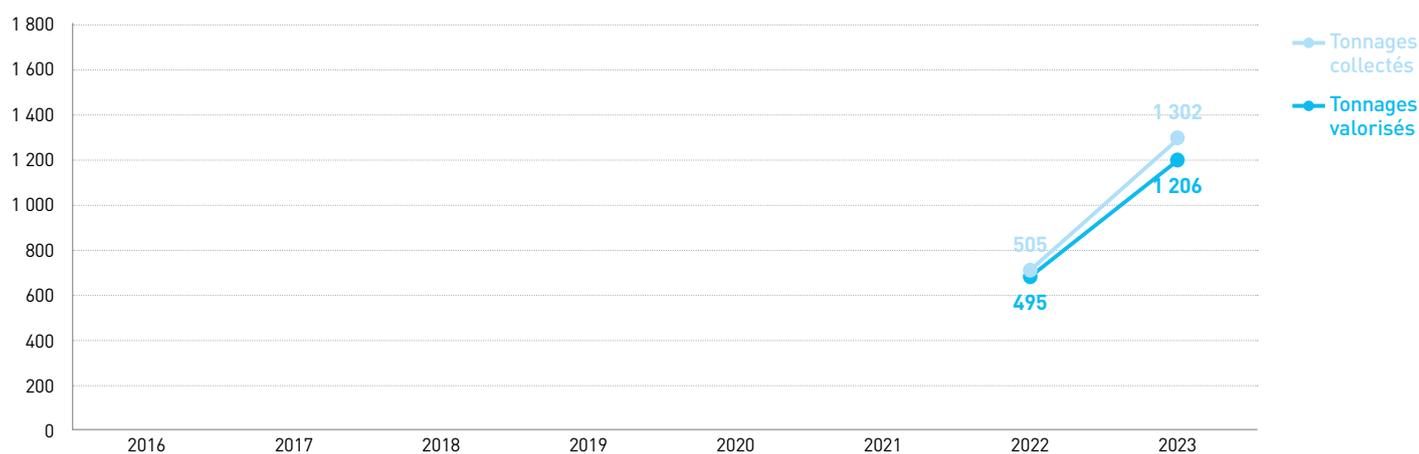
> Tonnages issus de la collecte en déchèteries valorisés



> Tonnages issus du cantonnement valorisés



> Tonnages issus de la collecte sur rendez-vous valorisés



Tonnages valorisés entre 2016 et 2023 - Centre de tri et pôle de valorisation

Année		2016	2017	
Centre de tri + CVE	Tonnages entrants	92 125	92 438	
	Tonnages valorisés	86 294	86 634	
	Taux de valorisation *	93,67 %	93,72 %	
	* Les refus de tri du Centre de tri ont été déduits des totaux, ce qui explique le taux de valorisation global plus élevé que la somme des taux de valorisation individuels			
Centre de tri	Tonnages entrants (PAV verre non inclus)		18 938	17 292
	Tonnages valorisés	Valorisation matière	14 894	13 298
		Taux de valorisation	78,64 %	76,90 %
		Métaux	780	775
		Fibreux	9 761	9 262
		Plastiques	1 344	1 320
		Verre non issu des PAV	3 009	1 941
	Refus de tri envoyés au CVE		4 044	3 994
Verre issu des PAV envoyé en valorisation		4 646	5 649	
CVE	Tonnages entrants		73 187	75 146
	Tonnages valorisés	Valorisation matière	71 400	73 336
		Taux de valorisation	97,56 %	97,59 %
		Mâchefers	17 887	19 223
		Métaux et ferrailles	21	74
	Valorisation énergétique	31 988 MWh	39 237 MWh	
Résidus d'incinération envoyés en installation de stockage		1 787	1 810	

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2016-2023	
93 712	91 473	90 789	97 310	89 089	89 766	- 2 359 tonnes	- 2,56 %
87 647	85 445	85 205	89 881	82 055	75 227	- 11 067 tonnes	- 12,82 %
93,53 %	93,41 %	93,85 %	92,37 %	92,10%		- 10,53 %	
16 540	16 076	11 300	14 385	12 665	10 945	- 7 993 tonnes	- 42,21 %
12 433	11 781	7 481	8 853	7 382	5 223	- 9 417 tonnes	- 64,32 %
75,17 %	73,28 %	66,21 %	61,54 %	58,28 %	47,70%	- 39,34%	
718	710	457	599	536	416	- 363 tonnes	- 46,62 %
8 673	8 403	5 784	7 114	5 750	3 657	- 6 104 tonnes	- 62,53 %
1 300	1 301	874	1 141	1 096	1 147	- 196 tonnes	- 14,62 %
1 742	1 367	366	0	0	0	- 3 009 tonnes	- 100,00 %
4 107	4 295	3 819	5 532	5 284	5 724	+ 1 679 tonnes	+ 41,52%
6 106	6 087	6 077	6 139	6 554	7 080	+ 2 434 tonnes	+ 52,39 %
77 172	75 396	79 446	83 079	76 424	71 742	- 1 445 tonnes	- 1,98 %
75 214	73 663	77 681	81 182	74 673	70 006	- 1 394 tonnes	- 1,95 %
97,46 %	97,70 %	97,78 %	97,72%	97,71 %	97,58%	+ 0,02%	
20 040	18 536	21 665	20 293	19 114	17 575	-312	0
62	58	61	4	54	30	9	0
41 010 MWh	44 254 MWh	84 586 MWh	80 140 MWh	69 478 MWh	81 661 MWh	+ 49 673 tonnes	+ 155,28 %
1 958	1 733	1 766	1 897	1 751	1 736	- 51 tonnes	- 2,87 %

6.2 LA MATRICE DES COÛTS

Dépenses de fonctionnement 2023 (€ HT)

DÉPENSES		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables hors verre		Biodéchets des ménages
		Porte-à-porte	Apport volontaire		Porte-à-porte	Apport volontaire	
Charges Fonctionnelles	Charges de structure	846 929 €	151 593 €	49 798 €	478 346 €	86 305 €	111 298 €
	Communication	369 046 €	62 707 €	18 128 €	218 561 €	30 505 €	40 865 €
	Total fonctionnelles	1 215 975 €	214 300 €	67 926 €	696 907 €	116 810 €	152 163 €
Charges Techniques	Prévention	512 149 €	86 759 €	33 599 €	236 981 €	32 534 €	247 211 €
	Pré-collecte	1 289 820 €	675 123 €	518 396 €	1 178 531 €	298 334 €	1 381 037 €
	Collecte	5 774 556 €	610 492 €	360 050 €	1 353 039 €	191 175 €	97 229 €
	TOTAL Collecte et pré-collecte	7 064 376 €	1 285 615 €	878 446 €	2 531 570 €	489 509 €	1 478 266 €
	Transfert	948 716 €	168 237 €		685 898 €	120 365 €	259 584 €
	Transport						
	Transfert/Transport	948 716 €	168 237 €		685 898 €	120 365 €	259 584 €
	Tri et conditionnement				5 544 689 €	983 180 €	
	Compostage						86 063 €
	Méthanisation						
	Incinération	7 287 451 €	1 292 011 €				
	Autre valorisation matière ou énergie						
	Stockage de déchets non dangereux						
	Traitement des inertes						
	TOTAL Traitement des déchets non dangereux	7 287 451 €	1 292 011 €	0 €	5 544 689 €	983 180 €	86 063 €
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux						
Total techniques	15 812 692 €	2 832 622 €	912 045 €	8 999 138 €	1 625 588 €	2 071 124 €	
TOTAL DÉPENSES	17 028 667 €	3 046 922 €	979 971 €	9 696 045 €	1 742 398 €	2 223 287 €	

> Population adhérente : 192 635 habitants

FLUX DE DÉCHETS

Ressources vertes en bennes	Déchets en Déchèteries	Encombrants sur RDV	Déchets des collectivités		Gestion du passif	Total	% du total	Total en €/hab
			Déchets en mélange	Inertes				
35 152 €	560 736 €	29 271 €	76 683 €	2 947 €	19 303 €	2 448 361 €	5,0 %	12,7 €
11 861 €	225 044 €	25 566 €	32 760 €	1 116 €	3 650 €	1 039 809 €	2,1 %	5,4 €
47 013 €	785 780 €	54 837 €	109 443 €	4 063 €	22 953 €	3 488 170 €	7,1 %	18,1 €
20 534 €	184 249 €	208 €	385 €	15 €	97 €	1 354 721 €	2,8 %	7,0 €
						5 341 241 €	10,9 %	27,7 €
57 179 €	2 904 613 €	419 313 €	82 183 €	2 294 €		11 852 123 €	24,1 %	61,5 €
57 179 €	2 904 613 €	419 313 €	82 183 €	2 294 €		17 193 364 €	34,9 %	89,3 €
	1 364 204 €	4 935 €				3 551 939 €	7,2 %	18,4 €
6 987 €	96 466 €	1 747 €	10 481 €			115 681 €	0,2 %	0,6 €
6 987 €	1 460 670 €	6 682 €	10 481 €			3 667 620 €	7,5 %	19,0 €
						6 527 869 €	13,3 %	33,9 €
475 391 €	712 537 €		253 103 €			1 527 094 €	3,1 %	7,9 €
							0,0 %	0,0 €
	3 064 068 €	89 942 €	1 018 458 €			12 751 930 €	25,9 %	66,2 €
	36 687 €					36 687 €	0,1 %	0,2 €
	1 190 379 €	34 159 €	319 155 €		360 041 €	1 903 734 €	3,9 %	9,9 €
	251 660 €			52 669 €		304 329 €	0,6 %	1,6 €
475 391 €	5 255 331 €	124 101 €	1 590 716 €	52 669 €	360 041 €	23 051 643 €	46,8 %	119,7 €
	472 271 €					472 271 €	1,0 %	2,5 €
560 091 €	10 277 134 €	550 304 €	1 683 765 €	54 978 €	360 138 €	45 739 619 €	92,9 %	237,4 €
607 104 €	11 062 914 €	605 141 €	1 793 208 €	59 041 €	383 091 €	49 227 789 €	100,0 %	255,5 €

Recettes 2023 (€ HT)

RECETTES		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables hors verre		Biodéchets des ménages	
		Porte-à-porte	Apport volontaire		Porte-à-porte	Apport volontaire		
Produits	Industriels	Ventes d'énergie	1 736 070 €	307 792 €				
		Matériaux			216 067 €	419 398 €	74 367 €	
		Compost						438 €
		Total Ventes de produits et d'énergie	1 736 070 €	307 792 €	216 067 €	419 398 €	74 367 €	438 €
		Autres produits	52 115 €	8 640 €	2 782 €	503 746 €	87 802 €	7 535 €
	Total Produits industriels	1 788 185 €	316 432 €	218 849 €	923 144 €	162 169 €	7 973 €	
	Aides	Soutiens des éco-organismes	92 527 €	7 633 €	67 245 €	1 651 364 €	172 728 €	
		Subventions de fonctionnement	5 140 €	28 990 €				
		Total Aides	97 667 €	36 623 €	67 245 €	1 651 364 €	172 728 €	0 €
	Total Produits		1 885 852 €	353 055 €	286 094 €	2 574 508 €	334 897 €	7 973 €
Contributions usagers	TEOM	11 136 154 €	1 994 886 €	643 216 €	6 337 679 €	1 144 827 €	1 500 121 €	
	Redevance spéciale & facturations usagers	194 720 €			194 720 €			
	Total Contributions usagers	11 330 874 €	1 994 886 €	643 216 €	6 532 399 €	1 144 827 €	1 500 121 €	
TOTAL RECETTES		13 216 726 €	2 347 941 €	929 310 €	9 106 907 €	1 479 724 €	1 508 094 €	
Montant de la TVA acquittée		809 179 €	154 016 €	12 600 €	305 695 €	58 168 €	321 390 €	

Coût 2023 (€ HT)

COÛTS		Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables hors verre	
		Porte-à-porte	Apport volontaire		Porte-à-porte	Apport volontaire
Coût complet		17 028 667 €	3 046 922 €	979 971 €	9 696 045 €	1 742 462 €
Coût technique		15 240 482 €	2 730 490 €	761 122 €	8 772 901 €	1 580 293 €
Coût partagé		15 104 364 €	2 719 261 €	662 197 €	6 343 572 €	1 407 565 €
Coût aidé HT		15 099 224 €	2 690 271 €	662 197 €	6 343 572 €	1 407 565 €
Coût aidé TTC en €		15 908 403 €	2 844 287 €	674 797 €	6 649 267 €	1 465 733 €

> Population adhérente : 192 635 habitants

FLUX DE DÉCHETS

Ressources vertes en bennes	Déchets en Déchèteries	Encombrants sur RDV	Déchets des collectivités		Gestion du passif	Total	% du total	Total en €/hab
			Déchets en mélange	Inertes				
	729 945 €	21 427 €	242 625 €			3 037 859 €	7,5 %	15,8 €
	336 428 €	24 321 €				1 070 581 €	2,6 %	5,6 €
5 833 €	21 303 €		11 481 €			39 055 €	0,1 %	0,2 €
5 833 €	1 087 676 €	45 748 €	254 106 €			4 147 495 €	10,2 %	21,5 €
1 996 €	148 091 €	24 799 €	9 745 €	168 €	1 099 €	848 518 €	2,1 %	4,4 €
7 829 €	1 235 767 €	70 547 €	263 851 €	168 €	1 099 €	4 996 013 €	12,3 %	25,9 €
	162 824 €					2 154 321 €	5,3 %	11,2 €
						34 130 €	0,1 %	0,2 €
0 €	162 824 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 188 451 €	5,4 %	11,4 €
7 829 €	1 398 591 €	70 547 €	263 851 €	168 €	1 099 €	7 184 464 €	17,6 %	37,3 €
625 217 €	7 564 184 €	388 191 €	1 050 342 €	39 235 €	257 009 €	32 681 061 €	80,3 %	169,7 €
	184 326 €		208 000 €	74 029 €		855 795 €	2,1 %	4,4 €
625 217 €	7 748 510 €	388 191 €	1 258 342 €	113 264 €	257 009 €	33 536 856 €	82,4%	174,1 €
633 046 €	9 147 101 €	458 738 €	1 522 193 €	113 432 €	258 108 €	40 721 320 €	100,0 %	211,4 €
29 298 €	471 001 €	24 457 €	92 688 €	2 914 €	10 000 €	2 291 406 €		11,9 €

FLUX DE DÉCHETS

Biodéchets des ménages	Ressources vertes en bennes	Déchets en Déchèteries	Encombrants sur RDV	Déchets des collectivités		Gestion du passif	Total
				Déchets en mélange	Inertes		
2 222 304 €	601 119 €	11 054 430 €	605 159 €	1 807 852 €	58 997 €	382 807 €	49 227 789 €
2 214 331 €	593 290 €	9 818 663 €	534 612 €	1 544 001 €	58 829 €	381 708 €	44 231 776 €
2 214 331 €	593 290 €	9 655 839 €	534 612 €	1 544 001 €	58 829 €	381 708 €	42 077 455 €
2 214 331 €	593 290 €	9 655 839 €	534 612 €	1 544 001 €	58 829 €	381 708 €	42 043 325 €
2 535 721 €	622 588 €	10 126 840 €	559 069 €	1 636 689 €	61 743 €	391 708 €	44 334 731 €

Dépenses de fonctionnement 2023

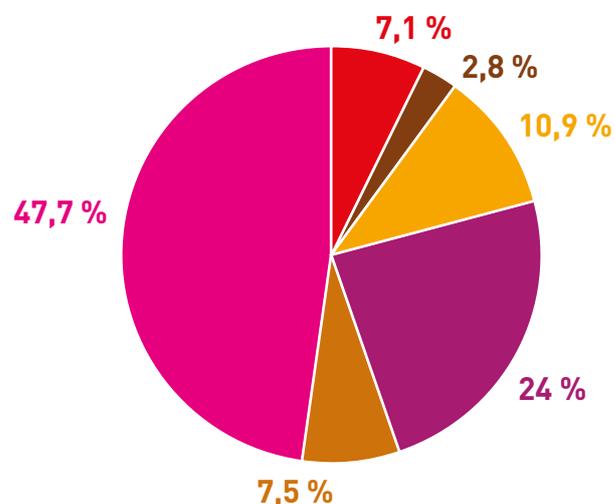
Dépenses totales	Charges de structure et de communication	3 488 170 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	22 215 705 €
	Charges de traitement	23 523 914 €
	Total	49 227 789 €
Porte-à-porte	Charges de structure et de communication	2 042 593 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	13 671 847 €
	Charges de traitement	12 905 504 €
	Total	28 619 944 €
Apport volontaire	Charges de structure et de communication	353 562 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	2 475 923 €
	Charges de traitement	2 287 890 €
	Total	5 117 375 €
Déchèteries	Charges de structure et de communication	785 780 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	4 549 532 €
	Charges de traitement	5 727 602 €
	Total	11 062 914 €
Cantonnage	Charges de structure et de communication	113 506 €
	Charges de prévention, de pré-collecte, de collecte et de transfert/transport	95 358 €
	Charges de traitement	1 643 385 €
	Total	1 852 249 €

Recettes 2023

Recettes totales		40 721 320 €
Vente de produits et d'énergie	Vente d'énergie	3 037 859 €
	Vente de matériaux	1 070 581 €
	Vente de compost (recettes garanties)	39 055 €
	Autres produits	848 518 €
	Total	4 996 013 €
Soutien des sociétés agréées		2 188 451 €
Contributions des usagers	TEOM	32 681 061 €
	Redevances et facturations	855 795 €
	Total	33 536 856 €

Nature des charges en 2023

- Charges fonctionnelles
- Charges de prévention
- Charges de pré-collecte
- Charges de collecte
- Charges de transfert / transport
- Charges de traitement



Nature des charges	2023
Charges fonctionnelles	3 488 170 €
Charges de prévention	1 354 721 €
Charges de pré-collecte	5 341 241 €
Charges de collecte	11 852 123 €
Charges de transfert / transport	3 667 620 €
Charges de traitement	23 523 914 €
Total des charges	49 227 789 €

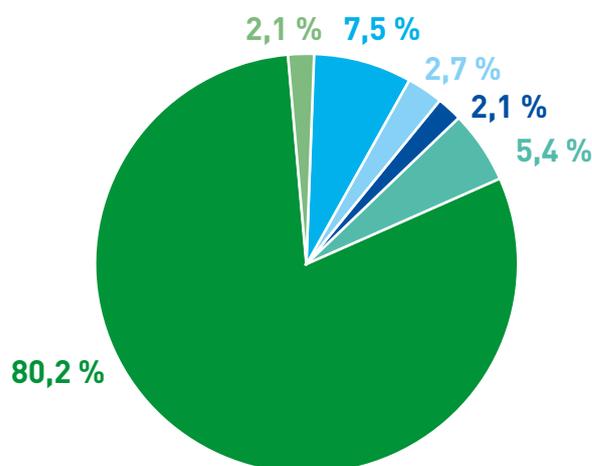
Le principal poste de charges est lié au traitement des déchets : l'exploitation du Centre de tri, du Centre de Valorisation Énergétique et du Centre de transfert représentent un volume financier important, au regard des tonnages traités.

Les charges de collecte, qui incluent entre autres la masse salariale liée à la collecte et les dépenses d'utilisation des véhicules constituent le deuxième poste de charges.

Viennent ensuite les charges fonctionnelles, les charges de précollecte, les charges de prévention et les charges de transport.

Nature des produits en 2023

- Vente d'énergie
- Vente d'autres produits industriels
- Autres produits
- Soutien des sociétés agréées
- TEOM
- Redevances et facturations



Nature des recettes	2023
Produits industriels	4 147 495 €
> Vente d'énergie	3 037 859 €
> Vente d'autres produits industriels	1 109 636 €
Autres produits (intéressement Centre de tri et pénalités perçues)	848 518 €
Soutien des sociétés agréées et subventions	2 188 451 €
Contributions des usagers	33 536 856 €
> Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	32 681 061 €
> Redevances et facturations	855 795 €
Total des recettes	40 721 320 €

La majorité des recettes est issue de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux est fixe depuis 2009. L'augmentation des recettes issues de la TEOM dépend exclusivement de l'augmentation de la valeur locative des logements, une valeur non déterminée par la CUD.

La vente d'énergie issue du CVE et des matériaux issus du Centre de tri représentent la majorité des produits industriels, deuxième poste de recettes. Le soutien des sociétés agréées, dont le montant dépend de la qualité de la valorisation, constitue le troisième poste de recettes.

Enfin, les aides constituent le dernier poste de recettes. Leur répartition dépend des projets engagés au cours de l'année. La reprise des subventions d'investissement est en revanche fixe : elle concerne les dépenses liées à la construction du CVE / CVO.

6.3 | SCHÉMA GLOBAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS 2023

124 676 tonnes
collectées par les services de la CUD *

99 865 tonnes
prises en charge
dans les équipements CUD

Collecte de proximité

APPORT VOLONTAIRE 15 850 t	OMr	7 283 t
	Recyclables en mélange	1 401 t
	Verre	7 096 t
	Biodéchets	69 t

PORTE-À-PORTE 49 459 t	OMr	41 079 t
	Recyclables en mélange	7 901 t
	Cartons	87 t
	Biodéchets	392 t

COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS 1 302 t	Ressources vertes	114 t
	Encombrants	507 t
	Papiers / cartons	391 t
	Biodéchets	288 t
	Gravats	2 t

CANTONNAGE > Apport direct > Benne mises à disposition	Apport direct	10 643 t
	Ressources vertes	2 538 t
	Déchets résiduels	608 t
	Gravats	2 817 t
	Non-recyclables	4 680 t
	Benne mises à disposition	89 t
	Non-recyclables	57 t
	Papiers	2 t
	Ferailles	30 t

DÉCHÈTERIES 43 620 t dont 140 t collectées en recycleries mobiles	Gravats	13 460 t	
	Non-recyclables	17 272 t	
	Ferailles	1 014 t	
	Cartons	953 t	
	Ressources vertes	7 145 t	
	DEA	2 128 t	
	Polystyrène	9 t	
	Filières REP	DDS et DDM	351 t
		D3E	1 111 t
		Autres filières REP	177 t
	Points de dépôt pour le non-recyclable	396 t	
	Points de dépôt pour les cartons	52 t	
	Points végétaux pour ressources vertes	2 229 t	

AUTRES DÉCHETS 15 048 t	Déchets amiantés	238 t	
	Déchets tiers incinérables *	14 238 t	
	Réquisitions et destructions d'archives *	163 t	
	Filières REP	Vêtements recyclés	283 t
		Vêtements transformés	389 t
	Réemploi (AFEJI)	127 t	

CENTRE PROVISOIRE DE PRÉPARATION DE LA MATIÈRE 58 126 t		
Recyclables en mélange	9 302 t	
OMr	48 363 t	
Biodéchets	461 t	

CENTRE DE TRANSFERT 22 915 t		
Non-recyclables incinérables	16 436 t	
Transformation CSR	2 015 t	
Ferailles	5 t	
Non-recyclables Non incinérables	4 325 t	
PVC	17 t	

Envoi direct en filières

Envoi direct en filières

Envoi direct en filières

Envoi direct en filières

* Déchets exclus du périmètre de la CUD mais traités dans les équipements CUD

* **TOTAL DMA** : 113 944 t dont gravats / 100 483 t hors gravats

€+ Valorisation apportant des recettes

♻️ Réduction de l'impact environnemental

⚡ Production d'énergie

> soit **80,10 %**
des tonnages
collectés

118 048 tonnes valorisées
dont 71 094 tonnes au CVE

TAUX DE VALORISATION 94,68 %

CENTRE DE TRI

17 884 t

Recyclables	12 193 t
Refus de tri incinérables	5 687 t
Refus de tri non incinérables	3 t

VALORISATION MATIÈRE

55 083 t

€+ ♻️ Recyclage	12 193 t
€+ ♻️ Recyclage ferrailles	1 079 t
Mâchefers	20 923 t
Gravats	16 278 t
€+ ♻️ Autres recyclages	4 076 t

CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (CVE)

Déchets CUD
71 094 t

Ferrailles	30 t
Mâchefers	20 923 t
REFIOM	2 066 t
Déchets incinérés	62 476 t

Déchets tiers
14 401 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Production d'électricité	26 GWh CUD + extérieurs	21,7 GWh CUD uniquement
Production de chaleur	71,8 GWh CUD + extérieurs	59,9 GWh CUD uniquement
Production de combustible	2 015 t	

CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE (CVO)

12 776 t

Ressources vertes dont biodéchets broyées	12 776 t
---	----------

VALORISATION ORGANIQUE

Compostage 12 776 t

STOCKAGE
(Pas de valorisation possible) 6 629 t

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) 4 325 t

Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) 2 304 t

RÉEMPLOI

Objets détournés 515 t

COMMUNAUTÉ URBAINE DUNKERQUE
Direction réduction et valorisation des déchets
Pertuis de la Marine - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
03 28 62 70 00
www.jejettemoins-dk.fr

